

REFERENTIEL DE DIPLOME

BREVET PROFESSIONNEL

option

RESPONSABLE D'EXPLOITATION AGRICOLE

Arrêté du 13 septembre 2007 relatif aux conditions de délivrance du brevet professionnel selon la modalité des unités capitalisables

Arrêté du 2 octobre 2007 relatif à la création du brevet professionnel option « responsable d'exploitation agricole » selon la modalité des unités capitalisables

SOMMAIRE

Présentation du BPREA	p 2
Référentiel professionnel	p 5
Référentiel de compétences	p 21
Référentiel d'évaluation	p 45
UC « générales » : UCG1, UCG2	p 51
UC « professionnelles » : UCP1, UCP2, UCP2, UCP4, UCP5, UCP6	p 58
UC « techniques » : UCT1, UCT2	p 74
UCARE	p 152
Arrêté de création du BP REA	p 154

Présentation du BP REA

LE CONTEXTE DE LA RENOVATION DU BREVET PROFESSIONNEL RESPONSABLE D'EXPLOITATION AGRICOLE

Les objectifs de la rénovation sont les suivants :

- **Apporter une réponse adaptée aux attentes des jeunes et adultes**, quelle que soit leur origine (issus ou non du milieu agricole) et quel que soit leur projet d'insertion professionnelle en agriculture (installation à court ou moyen terme, salariat),
- **Mettre en cohérence le diplôme** avec les évolutions de l'agriculture et leurs conséquences sur le métier de responsable d'exploitation agricole,
- **Mieux articuler formations, modalités de délivrance des diplômes et évolutions du parcours à l'installation.**

LE REFERENTIEL DE DIPLOME DU BPREA

Le référentiel de diplôme du BP REA est constitué de trois documents distincts et complémentaires :

1. un référentiel professionnel élaboré à partir de l'analyse des emplois,
2. un référentiel de compétences, élaboré à partir de l'analyse du travail,
3. un référentiel d'évaluation en unités capitalisables, issu d'un travail d'ingénierie pédagogique à partir des référentiels professionnel et de compétences.

Le référentiel professionnel présente le contexte et les évolutions du secteur, décrit les emplois concernés et dresse la liste des activités correspondantes, regroupées par fonctions, c'est-à-dire en ensemble d'activités participant à une même finalité de travail.

Le référentiel de compétences est issu d'investigations menées sur des situations professionnelles significatives¹. Il rassemble les éléments qui caractérisent les compétences exprimées dans le travail. Garant de la proximité du BPREA avec la réalité professionnelle, le référentiel de compétences permet d'outiller l'évaluation et la validation des acquis de l'expérience.

Le référentiel de compétences est composé de fiches qui présentent le contexte et les ressources mobilisées dans des situations professionnelles

- communes à tous les responsables d'exploitation agricole : 5 fiches
- spécifiques à un atelier (production, transformation, service) : 3 fiches

¹ Contrairement au référentiel professionnel qui dresse la liste la plus exhaustive possible des activités qui peuvent être conduites dans les emplois correspondants, le référentiel de compétences s'attache à décrire les éléments de contexte et les ressources mobilisées dans des situations professionnelles - appelées significatives – car représentatives des compétences du responsable d'exploitation agricole confirmé.

Le référentiel d'évaluation est constitué de douze UC indépendantes, chacune définie par un objectif terminal. Parmi ces unités, deux UCARE, créées par les centres de formation, permettent l'adaptation à des situations locales.

L'ensemble des objectifs vise l'acquisition des compétences professionnelles qui s'exprimeront dans le pilotage de l'exploitation agricole. Il vise également l'acquisition d'une culture générale favorisant l'insertion dans la société et le développement d'une attitude citoyenne dans l'exercice du métier de responsable d'exploitation agricole, notamment concernant la conduite durable de l'exploitation, la protection de l'environnement, le respect de la qualité des produits, la santé et la sécurité des collaborateurs et des consommateurs.

Tous les objectifs font l'objet d'évaluations certificatives cadrées dans la note de service DGER/POFEGT/N2001-2118 du 4 décembre 2001. Par ailleurs, les centres de formation qui mettent en œuvre le BPREA doivent accomplir une démarche de demande d'habilitation conformément à la note de service DGER/POFE/N2005-2090 du 1^{er} décembre 2005.

DU REFERENTIEL DU DIPLOME AU CONTENU DE FORMATION

Les documents constituant le référentiel du diplôme donnent de nombreuses indications sur les emplois et activités, sur les compétences exprimées dans l'exercice du métier de responsable d'exploitation agricole et sur l'évaluation à mettre en œuvre pour valider le diplôme.

Conformément aux principes fondateurs des UC, aucun de ces documents ne constitue cependant un programme de formation, ce programme doit être établi par l'équipe de formateurs qui mettra en œuvre la formation.

La logique et l'organisation de la formation ne coïncident pas forcément avec la logique et l'organisation de l'évaluation. Ainsi, des objectifs présentant une cohérence du point de vue de l'évaluation, par exemple parce qu'ils sont évaluables dans une même situation professionnelle, peuvent être dissociés pendant la formation, pour respecter d'autres logiques (progression pédagogique...) ou d'autres contraintes (chronologie...).

Les différents référentiels seront utilisés pour la construction du plan d'évaluation et du programme de formation (calendrier et contenus).

THEMATIQUES COMMUNES

Certains thèmes, qui ne structurent pas les UC mais qui y sont présents, doivent être pris en compte dans les formations et les évaluations. C'est le cas notamment de la sécurité des personnes, du bien-être animal, de la protection de l'environnement, du respect des procédures et de la qualité des produits.

Les aspects liés à la santé et à la sécurité au travail sont essentiels. Ils concernent le responsable agricole lui-même ainsi que les personnes avec lesquelles il est amené à travailler : associés, salariés, stagiaires, apprentis. Le code du travail et la réglementation définissent sa responsabilité en tant qu'employeur, maître de stage ou d'apprentissage. L'utilisation de matériels et d'équipements dangereux, de produits toxiques (phytosanitaires et biocides), la manipulation des gros animaux, imposent la connaissance des risques encourus et la mise en place d'une prévention au niveau de l'entreprise.

Au cours de la formation, il convient donc d'insister sur l'évaluation des risques professionnels, la santé au travail (apprentissage des gestes et postures, formation aux premiers secours), le bien être animal (sur l'exploitation et en cours de transport).

Un module de formation spécifique peut être organisé pour la formation à la conduite des automoteurs en sécurité (type CACES).

REFERENTIEL PROFESSIONNEL DU RESPONSABLE D'EXPLOITATION AGRICOLE

INTRODUCTION

Depuis l'écriture en 1990 du référentiel métier « **Responsable d'Exploitation Agricole** », qui a servi de base à l'élaboration des référentiels des deux diplômes respectifs : l'un en 1990, le Brevet Professionnel « Responsable d'Exploitation Agricole » (BP REA), l'autre en 1996 le Baccalauréat Professionnel « Conduite et Gestion de l'Exploitation Agricole (Bac Pro CGEA), un certain nombre d'évolutions intervenues, tant dans le champ de l'activité agricole que dans celui de la formation, rendent aujourd'hui nécessaire l'actualisation de ces deux diplômes.

La prise en compte des nouvelles préoccupations de la société, de la demande de développement durable et de l'impact des évolutions du secteur sur l'exercice du **métier d'agriculteur** rend nécessaire la ré-écriture du **référentiel professionnel** qui restera commun aux deux diplômes.

Ce référentiel professionnel est complété d'un **référentiel de compétences** qui identifie les principales situations de travail significatives au regard des compétences clés qu'il convient de retenir pour élaborer les référentiels de formation et d'évaluation.

Le référentiel professionnel est composé de trois parties :

- Le contexte et les évolutions du secteur agricole
- Les emplois visés par le diplôme et leurs évolutions
- La description du métier de responsable d'exploitation agricole

LE CONTEXTE ET LES EVOLUTIONS DU SECTEUR AGRICOLE

Depuis 1988, la diminution moyenne de la population active agricole a été de 3,2% par an. En 2005, celle-ci représente seulement 3,8% de la population active totale alors qu'elle était de 5,9% en 1990 et 8% en 1980.

On dénombre environ 347000 exploitations professionnelles² en 2005 (sur un nombre total de 546 000) contre 569 767 en 1988 soit une diminution de près de 40% en 17 ans.

Parallèlement, cette diminution s'est accompagnée :

- D'une augmentation de la taille des exploitations d'environ 4,3% par an pour passer d'une SAU moyenne de 42 hectares en 1988 à 73 hectares en 2005,

² Pour être dite professionnelle une exploitation doit satisfaire à un certain nombre de critères relatifs à sa dimension économique qui correspond approximativement à la production de 12 hectares de blé et la quantité de travail qui lui est apportée doit être équivalente au moins à celle d'une personne travaillant à trois quarts temps pendant une année.

- D'un développement important des formes sociétaires, 2% par an depuis 2000 comparée à une diminution des exploitations individuelles de 4,8% sur la même période : elles représentent 40% en 2005,
- D'une progression de la main d'œuvre « hors cadre familial » : les actifs familiaux assurent toujours la majeure partie du travail, mais la part de l'emploi salarié dans l'emploi agricole total est passée de 18,4% en 1988 à 29% en 2005. On notera également une progression des emplois saisonniers au détriment des emplois permanents.

En outre, le visage de l'installation a changé :

- L'âge moyen à l'installation est de 28 ans
- 47% des titulaires d'un Bac PRO poursuivent des études
- Sur 9778 installations de jeunes de moins de 40 ans en 2003 (source CNASEA), 5668 sont aidées, 4110 ne le sont pas, 7072 se font dans le cadre familial et 2706 hors cadre.

Au delà de l'importance de ces éléments quantitatifs, d'autres facteurs qualitatifs viennent aussi largement influencer sur les conditions d'exercice du métier d'agriculteur :

Une mondialisation des échanges de produits agricoles qui devient structurelle

Le commerce des produits agricoles constitue souvent un enjeu important, tant dans le développement et l'équilibre de ces échanges (moyens de transports, nouveaux pays exportateurs, nouvelles demandes dues à des changements dans les modes de vie) que dans les négociations engagées par l'ensemble des Etats dans le cadre de l'OMC : le commerce des produits agricoles représentant pour certains pays des enjeux moindres que pour d'autres, il peut servir de monnaie d'échange dans des tractations globales.

Le processus de maintien du revenu a été rendu possible par les mécanismes de la Politique Agricole Commune qui garantissaient les prix de la majorité des produits dans un marché relativement protégé. Les réformes successives de la PAC, mises en place avant 92 pour lutter contre les excédents puis depuis 1992 sous la pression des négociations de l'OMC, arrivent à une étape essentielle avec la mise en place du découplage des aides de la production et la mise en marché. L'agriculteur se trouve ainsi **confronté aux fluctuations du marché**. Une nouvelle étape de la PAC est prévue à partir de 2013.

Par ailleurs, dans la période précédente de croissance forte de la production, une division des rôles s'est instituée entre les agriculteurs d'une part et les autres acteurs de la filière d'autre part : les agriculteurs en position de produire les matières premières attendues par le marché, et les autres acteurs en responsabilité de trouver des débouchés sur les marchés. La remise en cause des mécanismes de régulation des prix et de garanties des débouchés, modifie l'organisation des filières.

Mondialisation et développement durable : entre développement sectoriel et développement territorial

Pourtant ce processus de mondialisation peut aussi se lire de façon plus ouverte en considérant qu'il recouvre deux versants complémentaires :

- au **niveau global**, l'intensification de la mondialisation des échanges et son impact sur l'exacerbation des concurrences entre agricultures,
- en contrepoint, **au niveau local**, le renforcement des appellations territoriales : « signes officiels de qualité, produits fermiers et circuits courts » de l'agriculture visant à lier plus fortement les produits au territoire et au développement local.

On retrouve ce dilemme dans l'organisation de la Politique Agricole Commune de l'Union européenne : le 1er pilier de la PAC conçu comme une protection du revenu contre la baisse des

prix imposée par cette mondialisation et en contrepoint le 2ème pilier visant la préservation des territoires ruraux : économie, social, préservation des ressources naturelles.

Sans présumer des réformes à venir de la PAC, on peut considérer que, pour l'agriculteur, un des enjeux essentiels sera donc bien de construire (ou reconstruire) le lien de son activité au marché et au territoire, et de retrouver ainsi la maîtrise de la fonction de commercialisation quels que soient les circuits développés : depuis les circuits courts jusqu'aux marchés internationaux.

L'affirmation de la place particulière qu'occupe l'agriculture dans la société

Comme d'autres secteurs (Médecine, Education) l'agriculture est à la fois une activité économique et un enjeu de société. Les crises environnementales mais surtout sanitaires que l'on a connues au cours des deux dernières décennies ont contribué à mettre en évidence le rôle que l'activité agricole assure dans la fourniture de biens alimentaires sans danger pour les consommateurs et à mettre en évidence les enjeux liés à la préservation des ressources naturelles (eau, sols, biodiversité...). Plus globalement l'agriculture reste le principal acteur dans la gestion de l'espace rural. En réaction à ces crises, tout un ensemble de dispositifs juridiques et techniques spécifiques³ sont venus encadrer l'exercice de l'activité agricole : « CTE puis CAD, conditionnalité des aides... »

Les pratiques agricoles et la conduite des exploitations questionnées par l'acuité des problèmes environnementaux, les garanties de sécurité sanitaire des aliments ou les problèmes d'aménagement du territoire, sont de plus en plus confrontées à une crise de légitimité. Ces questionnements traduisent de nouvelles attentes vis-à-vis du secteur agricole et actent une nouvelle demande sociale adressée à l'agriculture : celle d'une agriculture fonctionnant selon une logique de **contrat avec la société** : exigences environnementales, de qualité, vecteur d'aménagement rural, de maintien d'emploi...

Un élargissement de la notion d'activité agricole

La nature « agricole » du travail est en pleine évolution et se traduit par l'apparition de nouvelles fonctions ou activités :

- dans le prolongement de l'acte de production : développement de la transformation et de la commercialisation des produits,
- par le développement de la production de services : activités touristiques, éducatives, d'animation, mais aussi prestations de service du type travaux d'entretien de l'espace, travaux agricoles ...

Les récentes dispositions législatives prennent en compte ces évolutions :

« Sont réputées agricoles toutes les activités correspondant à la maîtrise et à l'exploitation d'un cycle biologique de caractère végétal ou animal et constituant une ou plusieurs étapes nécessaires au déroulement de ce cycle ainsi que les activités exercées par un exploitant agricole qui sont dans le prolongement de l'acte de production ou qui ont pour support l'exploitation. Les activités de cultures marines sont réputées agricoles, nonobstant le statut social dont relèvent ceux qui les pratiquent. Il en est de même des activités de préparation et d'entraînement des équidés domestiques en vue de leur exploitation, à l'exclusion des activités de spectacle. » (Loi de développement des territoires ruraux, n°2005-157 du 23 février 2005).

Au regard de ces évolutions, on observe deux grands types de positionnement des exploitations :

³ Qui se rajoutent à tous les dispositifs « ordinaires » s'appliquant à l'ensemble des activités économiques : droit du travail, fiscalité, sécurité sociale, etc.

- celles qui restent fortement tournées vers la production de matières premières, alimentaires ou non alimentaires, tout en ayant intégré leur rôle et leur impact sur la qualité des paysages et des ressources naturelles
- celles qui s'orientent plus vers la diversification des produits et des services, s'inscrivant ainsi plus résolument dans la « multifonctionnalité » en lien au territoire.

La main d'œuvre agricole, une ressource à mobiliser

Après une période de forte décroissance de la population agricole, les entreprises ont pu maintenir leur activité grâce aux progrès de la mécanisation et des techniques d'élevage. Aujourd'hui les exploitations, de taille croissante, fonctionnent de plus en plus avec de nouvelles organisations de travail qui font de ce facteur un enjeu essentiel.

En effet, on passe d'une main d'œuvre facilement mobilisable en fonction des besoins, à une main d'œuvre qui se raréfie en nombre et en qualification. La main d'œuvre familiale étant moins présente sur l'exploitation, les agriculteurs ont de plus en plus recours à de la main d'œuvre extérieure. Parallèlement au travail permanent ou saisonnier, de **multiples formes d'emplois** partagés existent et se développent. Il peut s'agir de contrats de salariés (groupements d'employeurs) ou de réalisation de travaux, main d'œuvre comprise, par les E.T.A ou les C.U.M.A.

Il en résulte une main d'œuvre aujourd'hui régulée par des règles extérieures qui modifient sensiblement les conditions de sa disponibilité et qui nécessitent une réelle prise en compte de sa gestion sur l'exploitation. Cette situation fait évoluer le rapport au **travail** et le place désormais au rang de **facteur déterminant** voire limitant, lorsqu'il est sans solution, au même titre que le foncier ou le capital financier.

Un rapport au travail différent

La distance croissante entre sphère professionnelle et sphère familiale ou personnelle rend essentielle la question des relations au travail tant dans leur **dimension organisationnelle qu'humaine**. Qu'il s'agisse de collectifs familiaux, de plus en plus constitués sous forme sociétaire et pouvant également comporter des tiers, de groupements d'exploitations entre tiers non familiaux, mais aussi de salariat, le principe ancien qui voulait que l'on travaille autant que de besoin et selon une polyvalence généralisée, semble largement révolu. Dans le contexte d'une société du salariat et du loisir, où le cadre de référence est plutôt celui de la spécialisation du travail, de la négociation et du **contrat** entre parties, la **gestion des ressources humaines** va être une des fonctions clés de l'exploitation.

Une agriculture confrontée à une exigence normative

Ces dernières années, les attentes de la société vis-à-vis des activités agricoles se sont considérablement renforcées et le législateur, tant au niveau européen qu'au niveau national, en a tenu compte. Attentes en matière de sécurité sanitaire des aliments et des élevages, de qualité nutritionnelle et organoleptique des produits, de qualité des paysages et de préservation de l'environnement et des ressources naturelles... Beaucoup de ces attentes se traduisent donc par un accroissement du nombre de réglementations, de normes et par des engagements individuels ou collectifs dans des démarches qualité : « ISO 9000, ISO 14 000... » ou dans des signes de qualité : « AOC, IGP, agriculture biologique, labels... ». Par ailleurs, la réglementation et la contractualisation touchent plus directement les agriculteurs dans leur quotidien.

Les domaines d'application des réglementations et leur origine sont très divers :

- Domaine de l'activité proprement dite : mise aux normes, bien-être animal, environnement, quotas de production, zonages, implantation et normes des bâtiments, règles de base de la PAC, etc.,
- Domaine de l'entreprise et de l'entrepreneur : évolution des formes juridiques de l'exploitation agricole, droit du travail, dispositifs capacitaires...,
- Domaine de la mise en marché ou de la commercialisation : adhésion à un signe de qualité et respect des cahiers des charges correspondants, traçabilité ...

Enfin, la multiplicité des activités : « production, transformation, commercialisation... » avec des régimes fiscaux différents n'est pas sans effet sur la **complexification du métier**.

A cette complexité s'ajoute la difficulté d'exercer un métier dans un cadre dont les responsables appréhendent difficilement les règles que ce soit individuellement ou collectivement.

Tous ces constats nous amènent à proposer une redéfinition actualisée du métier, tel qu'il sera exercé par de plus en plus d'agriculteurs si ces évolutions se confirment.

LES EMPLOIS VISES PAR LE DIPLÔME ET LEURS EVOLUTIONS

Jusqu'ici le Bac pro CGEA, comme le BP REA, s'appuient sur le même référentiel professionnel du métier de « responsable d'exploitation agricole ». Il s'agit de former des jeunes et des adultes afin de les rendre aptes à exercer des activités professionnelles hautement qualifiées dans les exploitations agricoles, que ce soit en tant que chef d'exploitation ou en tant que salarié.

Aujourd'hui encore, l'évolution et la diversité des parcours professionnels observés montre l'intérêt de considérer que ces diplômes peuvent préparer aux deux types de statuts sous lequel est exercé le métier d'agriculteur : salarié ou chef d'entreprise.

Les constats suivants participent de cette analyse :

- L'augmentation importante du travail effectué dans les exploitations sous le statut de salarié :

Le nombre de salariés a augmenté de 24 % sur une période allant de 1995 à 2005, représentant une augmentation de 11,6 % du nombre d'E.T.P⁴. Cette évolution à la hausse culmine en 2003 avec une augmentation de 30,7 % de salariés et en parallèle de 16,5 % des ETP, puis semble se tasser.

- L'alternance des statuts dans les parcours professionnels :

- période de salariat préalable à l'installation,
- installations hors cadre familial nécessitant des parcours transitoires, souvent dans le cadre d'un parrainage, sous statut de salarié et/ou d'associé,
- second d'exploitation qui a vocation à remplacer le chef d'exploitation,
- parcours professionnels alternant de plus en plus fréquemment des périodes d'exercice du métier sous statut de salarié et/ou de chef d'exploitation.

A ces constats s'ajoute une conception très partagée selon laquelle « *tout salarié qualifié a vocation à s'installer un jour* » et aussi « *le salarié assumera d'ailleurs d'autant mieux ses missions qu'il se sera approprié la stratégie globale de l'entreprise* ».

Ces divers éléments ont présidé à organiser l'architecture du référentiel professionnel et du référentiel de compétences des deux diplômes autour des activités de « **chef d'entreprise** » et des

⁴ Equivalent Temps Plein – source MSA

compétences qui caractérisent cette fonction que nous appellerons les « **compétences entrepreneuriales** ».

S'agissant des fonctions de production, nous considérons que le niveau d'exercice de l'activité de responsable se situe bien dans **la maîtrise technique d'un processus de production** (et de son suivi), ou de transformation ou d'une activité de service. La mise en œuvre des travaux liés à ces activités, peut être effectuée par le responsable lui-même ou bien être déléguée à d'autres personnes.

Pour autant la fiche descriptive d'activités du **référentiel professionnel** du **Responsable d'exploitation agricole** mentionnera bien les activités liées aux travaux de mise en œuvre des activités de production parce qu'elles restent fortement constitutives du métier, tout en indiquant que ces travaux peuvent aussi être délégués.

LA DESCRIPTION DU METIER DE RESPONSABLE D'EXPLOITATION AGRICOLE

1. Les principales caractéristiques du métier aujourd'hui et demain

Le métier de responsable d'exploitation agricole est exercé par des femmes et des hommes qui sont « exploitants » quel que soit le mode de faire valoir, conjoints d'exploitants, associés ou salariés hautement qualifiés.

Le cœur du métier d'agriculteur est caractérisé par la relation de l'individu au « vivant » et la capacité à maîtriser les cycles de production animaux ou végétaux grâce à un sens aigu de l'observation et un goût certain pour les travaux qu'ils nécessitent.

Acteur principal depuis toujours de l'entretien de la nature et de l'évolution des paysages, l'agriculteur ne peut ignorer aujourd'hui la demande sociale en matière d'environnement, d'amélioration du cadre de vie, de qualité et de traçabilité. Il exerce la fonction de production à minima dans le respect des réglementations en vigueur, et au-delà dans le cadre de bonnes pratiques ou de cahiers des charges comme l'agriculture biologique, l'agriculture raisonnée, l'agriculture durable, les démarches qualité...

Si la maîtrise des processus techniques et environnementaux reste déterminante pour la composition du revenu, la conduite d'une exploitation agricole doit aussi intégrer de nouvelles références, déjà en germes dans le référentiel de 1990, mais qui se sont accentuées et qui ont fait évoluer notablement l'exercice du métier.

De plus en plus l'agriculteur se trouve en situation de « piloter » une entreprise largement intégrée dans des organisations collectives : organisations professionnelles, coopératives, groupement de producteurs, groupements d'employeurs... ou dans des réseaux plus ou moins formels et plus ou moins contraignants, à différentes échelles de territoire : sa commune, son bassin versant, sa filière, sa coopérative, son groupe d'échange...

Son professionnalisme consiste alors à chercher à comprendre et à maîtriser l'équilibre global et la place de son exploitation dans un ensemble plus vaste qu'il ne maîtrise pas toujours individuellement. Cependant, en prenant des responsabilités au sein des collectifs ou d'instances locales, il peut retrouver indirectement des marges de décision pour sa propre exploitation.

Du choix des productions et donc de leurs débouchés dépendra essentiellement son revenu. Mais le mode de commercialisation retenu, depuis l'écoulement direct sur le marché mondial, en passant par la livraison d'un produit brut à la coopérative et jusqu'à la vente directe d'un produit transformé et conditionné peut faire varier dans de grandes proportions la valeur ajoutée retenue sur l'exploitation. Le développement de signes de qualité comme les A.O.C., les I.G.P., l'agriculture biologique, participe

également de cette recherche de valorisation des produits et s'accompagne souvent d'une volonté d'amener son produit « jusqu'au bout » et d'être en relation directe avec le client.

En fonction des biens et des services produits et des modes de commercialisation choisis ou possibles, le responsable d'exploitation est amené à opter pour le statut juridique le plus adapté au fonctionnement de son entreprise et au collectif de travail présent sur l'exploitation : en individuel, GAEC, SCEA, EARL, GIE...

Dès lors, il doit développer des compétences en gestion des ressources humaines. Ces dernières pouvant être constituées également de main d'œuvre familiale, leur gestion ne relève pas seulement du simple raisonnement technique ou économique mais aussi d'autres enjeux d'ordre affectif, patrimonial, de questions de filiation et de transmission...

Dans ce contexte, l'agriculteur raisonne la conduite de son exploitation en fonction du capital disponible représenté par les parcelles, les bâtiments, les sols, les équipements, le cheptel, mais il doit aussi considérer le « capital travail » comme un facteur de production qu'il convient de gérer et d'organiser. Qu'il soit réalisé en interne par la famille, les associés, les salariés, ou confié en externe dans le cadre d'emplois partagés, d'entraide ou de prestations, le travail doit être mesuré, réparti, ajusté. Les aspects quantitatifs relèvent de l'évaluation des besoins en main d'œuvre et de la gestion d'une main d'œuvre permanente ou temporaire, les aspects qualitatifs nécessitent l'ajustement des compétences. L'acquisition de nouvelles compétences doit non seulement s'appuyer sur un socle solide de formation générale, mais doit aussi se prolonger tout au long de la vie dans le cadre de la formation continue.

Pour prendre les bonnes décisions, le responsable d'exploitation doit également être en capacité de traiter une masse considérable d'informations et retenir celles qui lui sont le plus utiles pour se positionner sur les marchés, optimiser la conduite de ses activités, s'inscrire dans un réseau local.

De nombreuses situations relevant de la recherche d'informations contribuent aussi à la professionnalisation des responsables comme la lecture de revues professionnelles, les réunions techniques, des expériences de terrain, des expérimentations, ou encore des échanges entre pairs ou entre tiers.

Au final, des informations et des compétences détenues par le collectif de travail dépendront les possibilités d'innovation et de créativité de l'entreprise, et sa capacité à développer des orientations et une stratégie dans un horizon très incertain.

Par ailleurs, ne disposant pas toujours des compétences requises sur l'exploitation, le responsable peut faire appel à des ressources extérieures d'appui et de conseil : conseiller technique, conseiller de gestion, conseiller juridique.... Il peut également déléguer tout ou partie d'une activité de production, de transformation, de vente ou de service à un salarié ou à une entreprise extérieure.

Le poids grandissant des textes réglementaires et des formalités administratives encadrant les activités agricoles, notamment pour la traçabilité, la conditionnalité des aides, les déclarations « PAC »... oblige le responsable à formaliser et à produire une quantité d'informations sur le fonctionnement de son exploitation vers des tiers. Il exige de l'exploitant la maîtrise des supports et outils adéquats : formulaires, logiciels, systèmes d'information géographiques, outils informatiques.... Toutes ces informations constituent des bases précieuses utilisées par le responsable pour piloter et gérer son exploitation.

Enfin, les formes multiples d'interactions entre l'exploitation et ses environnements reposent de plus en plus sur la notion de contrat. Autrefois basée sur des relations de proximité et de confiance, la négociation avec des tiers s'étend aujourd'hui sur tous les champs de relation avec la société : social, économique, financier... mais concerne aussi l'usage des ressources naturelles des paysages, les enjeux de sécurité sanitaire, demain l'utilisation des énergies renouvelables...

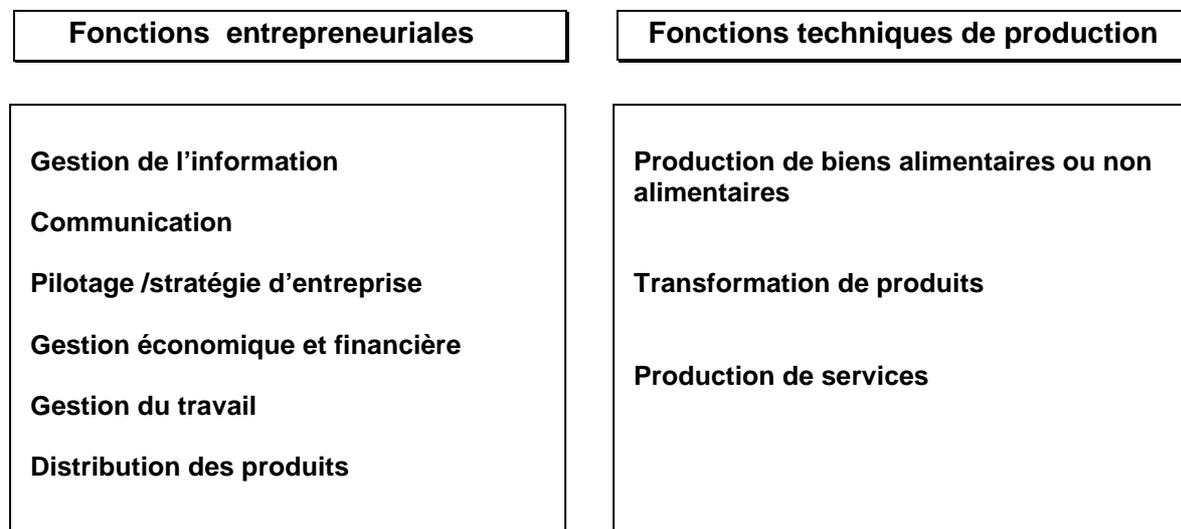
Compte tenu des enjeux pour l'agriculture, le contrat répond aux exigences sociétales de formalisation des termes de la négociation.

2. Situation fonctionnelle

Le responsable d'exploitation agricole peut exercer son activité dans des types d'exploitations d'une extrême diversité présentant des différences de taille, d'organisation sociale, technique, juridique, économique et financière ou encore d'environnement.

La conduite d'un système d'exploitation agricole suppose la mise en œuvre de deux grandes catégories de fonctions :

- **des fonctions « entrepreneuriales »** : transversales à toutes les activités et nécessaires à toutes les catégories d'entreprises agricoles.
- **des fonctions techniques de production** : liées aux activités de production, de transformation de biens alimentaires ou non alimentaires, transformés ou non, de services.



Les fonctions entrepreneuriales sont mises en œuvre par tout responsable d'exploitation agricole, quel que soit son type de système.

Les fonctions de production, qu'elles soient de biens alimentaires ou non alimentaires, transformés ou non, ou de services, sont mises en œuvre en fonction du système d'exploitation et du système de production. En outre, les travaux nécessaires à la mise en œuvre des activités de production peuvent être intégralement réalisés par le responsable, ou délégués pour tout ou partie à des salariés hautement qualifiés.

Le référentiel de compétences montrera comment les professionnels activent et combinent ces différentes fonctions pour être efficaces dans des situations de travail significatives de leur compétence.

3. Autonomie et responsabilité :

Responsabilité :

Le responsable d'exploitation assure la pleine responsabilité :

- des résultats de son exploitation et de l'atteinte de ses objectifs techniques, économiques, financiers,
- du respect du code du travail et du code rural et de toutes les réglementations et recommandations liées à la sécurité au travail pour lui-même, ses salariés, apprentis, stagiaires, ainsi que celles qui seraient liées à l'accueil de public sur son exploitation,
- du respect des réglementations liées à la préservation de l'environnement, à la santé des consommateurs et au bien être animal,
- au respect des clauses de tous les types de contrats ou cahier des charges dans lesquels il a engagé sa signature.

Ces responsabilités peuvent être exercées au titre de l'entreprise. Dans certains cas, le responsable peut être engagé à titre personnel en cas de non-respect de la réglementation.

Seules les responsabilités en matière d'atteinte des objectifs techniques et /ou économiques peuvent être déléguées à un salarié hautement qualifié.

Pour un salarié titulaire d'un diplôme de niveau IV, la délégation de responsabilité porte, au-delà de la bonne exécution de travaux dans le cadre de consignes et des réglementations, sur la maîtrise complète d'un atelier de production. Les décisions de gestion sont alors partagées avec l'employeur. Le salarié peut être alors amené à remplacer temporairement le chef d'exploitation.

Autonomie :

Le système de contraintes dans lequel s'exerce la liberté de choix de l'agriculteur restreint parfois largement ses marges d'autonomie.

Son autonomie s'exerce donc dans le cadre minimal des réglementations obligatoires auxquelles ses diverses activités le soumettent.

Au-delà, son autonomie peut parfois paraître limitée par des réglementations qu'il a lui-même choisi et en contrepartie desquelles il trouve généralement un bénéfice : soutien à son revenu, valorisation de ses produits, reconnaissance sociale et ou professionnelle...

Avec l'expérience, un salarié peut se voir déléguer la conduite et la gestion technico-économique d'une exploitation en toute autonomie ; il devient alors gérant ou régisseur. Seules les fonctions liées au pilotage restent alors du ressort du responsable : choix de commercialisation, gestion juridique et patrimoniale, orientations techniques, économiques et financières...

4. La fiche descriptive d'activités du responsable d'exploitation agricole

A – Le responsable d'exploitation recherche, collecte et trie toutes les informations utiles à la mise en œuvre et au développement de ses activités

Il recherche et collecte des informations dans les domaines relatifs :

- aux organisations professionnelles agricoles
- aux réglementations s'appliquant à l'exploitation et à ses activités
- au cadre juridique et fiscal : structures juridiques d'exploitation et de commercialisation, de régimes sociaux et fiscaux, règlements...
- à l'organisation commerciale : conjoncture économique, filière, mécanismes du marché...
- aux champs techniques et scientifiques : revues, publications d'instituts de recherche...
- à la diversité des pratiques agricoles : agricultures intensive, extensive, raisonnée, biologique, durable...
- au milieu physique et biologique dans lequel se trouve l'exploitation
- au management de la sécurité et de la santé au travail

Il repère les différentes échelles de territoire dans lesquelles s'inscrivent les activités de l'exploitation agricole :

- les acteurs et les instances, ainsi que les différents niveaux de compétences territoriales
- les potentialités offertes en termes de débouchés et d'actions collectives

Il procède à la collecte de données relatives au fonctionnement de son exploitation et les enregistre sur des supports prévus à cet effet

- données réglementaires : registre phytosanitaire, document unique
- données comptables : factures, bons de livraison, chèques...
- données commerciales : fichier client, relevé des ventes, inventaires ...
- données techniques : parcellaire, assolement, incidents de culture, quantités récoltées, rations alimentaires, mouvements d'animaux, relevés météo, temps de travaux, classeur de fiches de données de sécurité ...

Il organise l'information en fonction de ses utilisations futures

- Il classe, organise, hiérarchise et archive
- Il enregistre les informations qui lui paraissent pertinentes
- Il identifie la source et vérifie la fiabilité de l'information
- Il utilise les outils et supports de transfert et de traitement : « SIG, TIC, presse... »

Il met à profit de multiples sources d'information ou d'appui formelles ou informelles :

- Il participe à des groupes de réflexion, des échanges entre pairs
- Il fait appel à des structures d'appui et de conseil
- Il participe à des formations, des démonstrations, des journées techniques...

B – Il communique à l'interne et à l'externe

Il est à l'écoute des attentes des consommateurs et de la société en matière :

- de qualité des produits et de sécurité sanitaire des aliments,
- de préservation des ressources naturelles et patrimoniales,
- d'aménagement et d'entretien des espaces, de vitalité des territoires ruraux

Il contribue seul ou collectivement à informer le grand public :

- sur le métier d'agriculteur
- sur les pratiques agricoles
- sur la place de l'agriculture dans la société

Il produit et diffuse des informations, relatives à l'exploitation et/ou ses environnements à destination :

- de ses salariés et associés
- des tiers de l'entreprise : fournisseurs et prestataires, organisations professionnelles...
- des consommateurs : traçabilité, pratiques culturelles, signes officiels de qualité...
- de l'Etat et de ses services dans le cadre réglementaire
- des autres acteurs du territoire

Il met en œuvre des conditions de dialogue favorables à l'écoute mutuelle et aux relations de confiance :

- avec ses associés, ses salariés,
- avec ses clients et les autres partenaires de l'exploitation
- avec le voisinage et les autres usagers de l'espace rural

Il est en relation avec les structures locales :

- collectivités, structures sociales, culturelles, économiques, professionnelles, administratives
- il peut participer à leur fonctionnement

Il peut mettre en œuvre des actions de communication et de promotion en vue de la commercialisation de ses produits et de ses services, en langue française ou étrangère le cas échéant

C- Il choisit un système d'exploitation cohérent et durable et en assure le pilotage.

Il mobilise les informations et les ressources qu'il juge utiles pour raisonner sa stratégie d'entreprise

Il définit des orientations :

- Il détermine un mode de production et un degré d'intensification (agriculture biologique, raisonnée, intégrée, extensive...)
- Il évalue les contraintes et potentialités externes : climatiques, pédologiques, environnementales, socio-économiques, administratives, politiques...
- il les confronte à ses choix et aux possibilités de son système de production

- il recherche le meilleur compromis entre les orientations souhaitables et sa capacité à les mettre en œuvre
- il définit une stratégie de préservation de l'environnement à partir d'indicateurs et de bilans agroenvironnementaux

Il choisit des stratégies de commercialisation collectives et/ou individuelles sur le marché local et/ou national et/ou international

- il identifie ses débouchés et délimite ses segments de marché
- il s'insère dans des circuits de distribution adaptés
- Il ajuste son système de production et de transformation et d'organisation du travail au(x) circuit(s) de distribution

Il agence et combine :

- les facteurs de production : capital, travail, compétences...
- les diverses fonctions de l'exploitation : organisation, communication, commercialisation, production, transformation...
- les options fiscales et juridiques : régimes d'imposition, statut juridique des personnes et de l'entreprise...

pour constituer ou faire évoluer un système d'exploitation en cohérence avec ses choix et en équilibre avec le système global dans lequel il s'inscrit.

Il réalise un diagnostic à certaines étapes de son parcours :

- en phase d'installation en individuel ou en société
- en phase d'agrandissement, d'investissement ou de ré-orientation
- en préparation à la transmission de son exploitation

Il prend des décisions :

- il décide des investissements,
- il définit sa stratégie d'approvisionnement (ou il choisit ses fournisseurs)
- il prévoit éventuellement une embauche
- il s'engage dans des démarches de qualité ou signes officiels de qualité...
en croisant des éléments quantitatifs : « résultats de gestion et prévisions » et qualitatifs : « charges de travail, image de marque... »
- Il décide des mesures de prévention des risques professionnels à mettre en place

Il anticipe des évolutions dans un contexte fluctuant et largement incertain :

- il analyse les évolutions en cours et teste des hypothèses
- à partir d'indicateurs pertinents, il met en œuvre les réajustements nécessaires pour « garder le cap »

Il tire les enseignements de réussites et d'échecs vécus ou observés et les transfère pour en nourrir sa stratégie

Il peut être amené à tester ou expérimenter de nouvelles pratiques ou de nouvelles méthodes individuellement ou collectivement

Il s'implique et/ou prend des responsabilités dans des organisations collectives pour défendre les intérêts collectifs en respectant l'intérêt général et trouver de nouvelles marges de manœuvre dans un environnement donné

D – Il assure la gestion économique et financière de l'entreprise

Il établit ou fait établir les documents comptables de l'exploitation : compte de résultat, bilan et annexes

Il analyse les résultats au regard de ses objectifs et finalités: calcul de ratios, d'indicateurs, de marges...

Il suit la trésorerie de l'exploitation : budget de trésorerie

Il décide des réajustements nécessaires dans les domaines technique, économique, commercial, et dans l'organisation du travail pour atteindre les objectifs

Il raisonne les investissements en fonction de ses objectifs et de ses contraintes :

- il chiffre le coût d'utilisation
- il situe le seuil de rentabilité
- il étudie les possibilités de financement et leurs incidences fiscales juridiques et sociales
- il évalue les risques

Il établit des prévisions

- il fait des simulations
- il mobilise des outils adaptés : budgets partiels, études prévisionnelles, échéanciers...
- il élabore un plan d'approvisionnements

E – Il gère et anime l'équipe de travail nécessaire à l'exploitation

Il assure pour lui-même et pour ses salariés des conditions de sécurité et de confort au travail sur l'exploitation

- il aménage les locaux et agence les équipements de façon fonctionnelle
- il entretient les bâtiments et les locaux pour en sécuriser l'utilisation
- il assure l'entretien et la maintenance des équipements et des matériels selon les recommandations des constructeurs
- il évalue les risques liés à leur utilisation et prend les mesures de prévention nécessaires

Il organise le travail

- Il évalue et mesure les temps de travaux
- Il établit les plannings
- Il répartit les tâches et les responsabilités
- Il prépare et organise les chantiers
- Il mesure la productivité du travail et procède si besoin à des ajustements
- Il veille au respect des règles d'hygiène, de sécurité et de respect de l'environnement

Il gère et anime les ressources humaines

- Il évalue la main d'œuvre disponible
- Il mobilise la main d'œuvre :
 - En interne : recrutement de salariés, stagiaires, apprentis...
 - En externe : sous-traitance, entraide...
 - En collectif : CUMA, groupement d'employeurs...

- Il établit les contrats de travail dans le respect de la législation du travail et s'appuie, le cas échéant sur les compétences d'organismes ad hoc : inspection du travail, MSA, ANPE, ANEFA, centre de gestion...
- Il prend en compte les contingences personnelles et les spécificités de chacun de ses collaborateurs
- Il facilite la promotion sociale des salariés
- Il recherche l'ajustement des compétences :
 - Il évalue les écarts entre les compétences disponibles et les compétences requises
 - Il envisage l'acquisition des compétences manquantes
 - Il entreprend des démarches de professionnalisation pour lui-même, ses associés, ses salariés : formation continue tout au long de la vie, visites, groupes d'échanges, conseil...
- Il entreprend des démarches de recrutement et sollicite, le cas échéant, l'aide d'organismes spécialisés : APECITA, ANPE, cabinets d'intérim, associations paritaires...
- Il encadre les salariés, stagiaires et apprentis :
 - Il donne des consignes
 - Il accompagne les personnes : conseils, transmission de savoir-faire,
 - Il assure le suivi des travaux
 - Il contrôle le résultat

F – Il met en œuvre, individuellement ou collectivement, la conduite technico-économique d'un ou plusieurs ateliers de production animale ou végétale

Il définit les types de productions et les modes de production

Pour les productions végétales :

- Il choisit les successions culturales et les itinéraires techniques en cohérence avec ses orientations et ses objectifs
- Il détermine le stade optimal de récolte des végétaux en vue de la mise en marché, de la valorisation ou du stockage

Pour les productions animales :

- il organise les différentes composantes de la conduite de l'élevage : reproduction, sélection, alimentation, traitements et prophylaxie, tri et préparation des animaux pour la valorisation ou pour la vente...) en cohérence avec ses orientations et ses objectifs

Pour l'ensemble :

- Il mobilise les moyens en équipements et en matériel nécessaires et adaptés notamment aux types de sols
- Il assure la maintenance et l'entretien d'équipements et de matériels conformément aux normes d'utilisation
- Il applique ou vérifie l'application des réglementations sanitaires et environnementales
- Il respecte ou fait respecter la législation en matière de sécurité au travail des personnes
- Il observe en permanence : état d'une parcelle, portance du sol, comportement et état de santé d'un animal ou d'un lot d'animaux, ambiance des bâtiments d'élevage, état du matériel...
- Il établit, à partir de ces observations et d'autres informations, des diagnostics et des prévisions, et prend des décisions d'intervention.

Il réalise ou délègue tout ou partie des travaux conformément aux modes de production choisis et aux consignes qu'il délivre

Il met en œuvre un suivi technico-économique de chaque activité de production

- Il enregistre ou rassemble les données nécessaires à ce suivi.
- Il calcule et interprète les indicateurs de résultat pertinents pour une activité donnée.

G – Il peut mettre en œuvre individuellement ou collectivement la transformation de tout ou partie de ses produits

Il choisit les produits à transformer ou à mettre en valeur et, le cas échéant, les procédés de fabrication et de conditionnement

- Il détermine la nature des produits à transformer ou à mettre en valeur
- Il applique ou vérifie l'application des réglementations et normes sanitaires et environnementales
- Il respecte ou fait respecter la législation en matière de sécurité au travail des personnes
- Il s'acquiesce des déclarations et formalités obligatoires et sollicite les autorisations et agréments nécessaires
- Il agence les équipements et matériels nécessaires
- Il s'assure du bon fonctionnement et de la conformité réglementaire du matériel et des équipements et effectue la maintenance de premier niveau. Il sollicite, en tant que de besoin, des interventions de spécialistes
- Il contrôle l'évolution des produits tout au long des étapes de leur transformation ou de leur mise en valeur et prend les mesures de régulation en vue de l'obtention du produit recherché
- Il peut mettre en œuvre des méthodes HACCP et des démarches qualité
- Il prend les mesures correctives nécessaires pour réduire les risques sanitaires et économiques

Il réalise ou délègue tout ou partie des opérations techniques que nécessitent les différentes étapes de la transformation ou de la mise en valeur des produits

Il met en œuvre un suivi technico-économique de chaque activité de transformation

- Il enregistre ou rassemble les données relatives aux coûts de transformation et/ou aux résultats techniques
- Il calcule et interprète les principaux indicateurs de productivité : rendements, temps de travail, coefficients de productivité, coûts de transformation, potentiel sportif...

H – Il peut mettre en œuvre individuellement ou collectivement une ou des activités de service

Il choisit une activité de service dans les domaines touristique, équestre, culturel, pédagogique, de l'entretien de l'espace ou des travaux agricoles

- Il repère les besoins en services et la demande de la clientèle potentielle

- Il évalue les potentialités internes ou externes pour développer une activité de services : compétences, rentabilisation d'un matériel, disponibilité en main d'œuvre, ressources patrimoniales ou animaux à valoriser...
- Il conçoit une offre de services
- Il aménage, agence et/ou adapte les bâtiments, équipements et matériels nécessaires à l'exercice de l'activité
- Il sollicite les agréments et effectue les déclarations requis par l'exercice de l'activité
- Il respecte la réglementation fiscale
- Dans le cas d'accueil de public à la ferme, il s'assure du respect de la réglementation spécifique à ces aspects
- Il peut être amené à s'intégrer dans un réseau pour structurer son offre

Il réalise ou peut déléguer tout ou partie de la mise en œuvre de l'activité conformément aux consignes qu'il délivre

Il met en œuvre un suivi technico-économique de chaque activité de service

- Il enregistre ou rassemble les données relatives aux coûts et aux résultats économiques
- Il calcule et interprète les principaux indicateurs de productivité du service : rentabilité du temps de travail, coûts environnants, bénéfices non marchands, bilans environnementaux...

I - Il distribue ses produits individuellement ou collectivement

Il choisit, pour chaque produit de l'exploitation, un mode de distribution qui peut aller de la livraison d'un produit brut à la vente directe d'un produit fini

Il peut assurer ou déléguer tout ou partie des opérations afférant à la distribution des produits ou à la réalisation des prestations de service

S'il s'agit d'un circuit long :

- conditionner éventuellement les produits
- effectuer les livraisons
- négocier le prix ou appréhender son mode de détermination

S'il s'agit d'un circuit court :

- déterminer ou négocier le prix en fonction du circuit de distribution
- assurer la promotion des produits : accueil, dégustation, signalétique, performances sportives...
- conclure l'acte de vente et/ou signer les contrats
- établir une facture
- suivre les encaissements
- assurer la relance des clients
- construire un réseau de clients

S'il s'agit de prestations de services :

- établir des devis
- réaliser la prestation
- facturer la prestation

REFERENTIEL DE COMPETENCES
DU RESPONSABLE D'EXPLOITATION AGRICOLE

⊗ Présentation du référentiel de compétences	p 22
⊗ Champs de compétences communes du REA	p 27
⊗ Champs de compétences spécifiques du REA	p 38

Présentation du référentiel de compétences

INTRODUCTION

A l'issue de la formation, le diplôme atteste que le candidat est en capacité de mobiliser et de combiner un certain nombre de ressources qui le rendent potentiellement apte à exercer le métier.

Si le référentiel professionnel, notamment la fiche descriptive d'activités, retrace l'ensemble des activités pouvant être mises en œuvre dans le métier de responsable d'exploitation agricole, le référentiel de compétences décrit les éléments de contexte et les ressources mobilisées par le professionnel confirmé pour mener à bien ses activités au sein de l'entreprise.

Ce référentiel est commun à deux diplômes : le BP REA (Brevet Professionnel option Responsable d'Exploitation Agricole) et le bac professionnel CGEA (Conduite et Gestion de l'Exploitation Agricole).

Le référentiel de compétences est issu de l'analyse du travail et s'appuie sur le repérage de situations professionnelles *significatives*⁵, c'est-à-dire des situations reconnues par les professionnels et les enquêteurs comme particulièrement révélatrices de la compétence du responsable d'exploitation agricole.

Les compétences décrites dans ce référentiel ne constituent donc pas une liste exhaustive. Ont été retenues les compétences qu'il paraît indispensable de maîtriser pour exercer le métier dans une majorité de configurations observées.

Toutes les composantes de ces compétences ont été classées par « fiches » qui correspondent à un ensemble de situations professionnelles visant une certaine performance pour chaque grand champ de compétences : pilotage de l'exploitation, production laitière, tourisme rural...

Les fiches sont toutes structurées sur le même modèle. Elles précisent pour chaque type d'activité :

- des éléments de contexte : but, responsabilité et autonomie, environnement de travail, indicateurs de réussite
- des ressources à mobiliser pour mettre en œuvre efficacement les activités : savoir-faire, savoirs de référence, savoirs consolidés par l'expérience, comportements professionnels.

(cf. « comment lire une fiche compétences » page 25).

Les compétences du Responsable d'Exploitation Agricole (REA) sont classées en deux catégories

(cf. schéma en page 24) :

- 5 fiches couvrant les champs de **compétences communes du REA** : elles s'appliquent à tous les responsables d'exploitation agricole, quels que soient les systèmes de production, et sont relatives aux fonctions transversales de l'entreprise (pilotage, commercialisation, organisation...)
- 3 fiches génériques couvrant les champs de **compétences spécifiques** aux différents systèmes de production les plus couramment mis en œuvre par le REA : elles sont relatives à des activités de production (P), de transformation (T) et/ou de services (S). Ces fiches ont été

⁵ parmi les critères utilisés pour leur détermination on peut citer : la fréquence, la complexité, la prise en compte d'aspects prospectifs, ou répondant à des nécessités politiques, réglementaires, stratégiques, sociales, éducatives.

précisées et déclinées pour les activités ou ateliers les plus couramment mis en œuvre. Elles sont regroupées dans une liste nationale et jointes en annexe de la note de service accompagnant la mise en place de la rénovation du BPREA.

Liste des fiches écrites au niveau national

PRODUCTION

- P1. Grandes cultures
- P2. Cultures pérennes – Viticulture
- P3. Cultures pérennes – Arboriculture
- P4. Horticulture
- P5. Elevage laitier : bovins, ovins, caprins
- P6. Elevage allaitant : bovins, ovins, équins
- P7. Elevage porcin
- P8. Aviculture
- P9. Apiculture
- P10. Osiériculture

TRANSFORMATION

- T1. Transformation des produits laitiers
- T2. Vinification et élevage des vins
- T3. Transformation des produits carnés
- T4. Transformation du miel
- T5. Vannerie

SERVICES

- S1. Tourisme rural
- S2. Activités équestres
- S3. Valorisation des équidés

La combinaison de ces fiches, en complément des fiches de « compétences communes », permet de rendre compte des principales compétences mises en œuvre dans une grande diversité de systèmes d'exploitation.

Le référentiel de compétences doit être adapté par les centres de formation au contexte local et complété pour des productions très spécialisées qui ne figureraient pas dans la liste nationale, par exemple la saliculture, l'héliciculture, l'élevage de gibiers...

Ces adaptations compléteront le référentiel national pour déboucher sur l'écriture de modules d'adaptation professionnels ou d'UCARE. Selon les cas, l'adaptation se traduira par l'introduction d'éléments nouveaux dans le référentiel national, y compris dans les fiches communes, ou par la création de nouvelles fiches spécifiques.

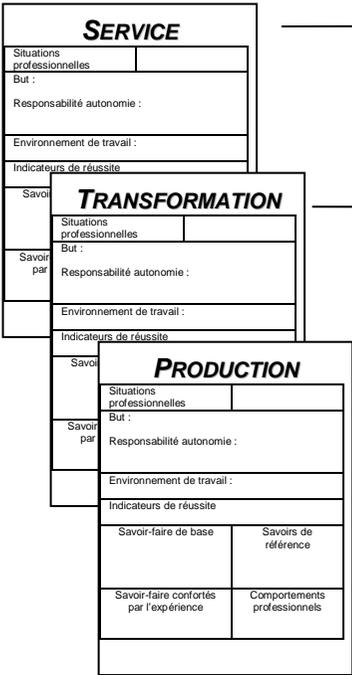
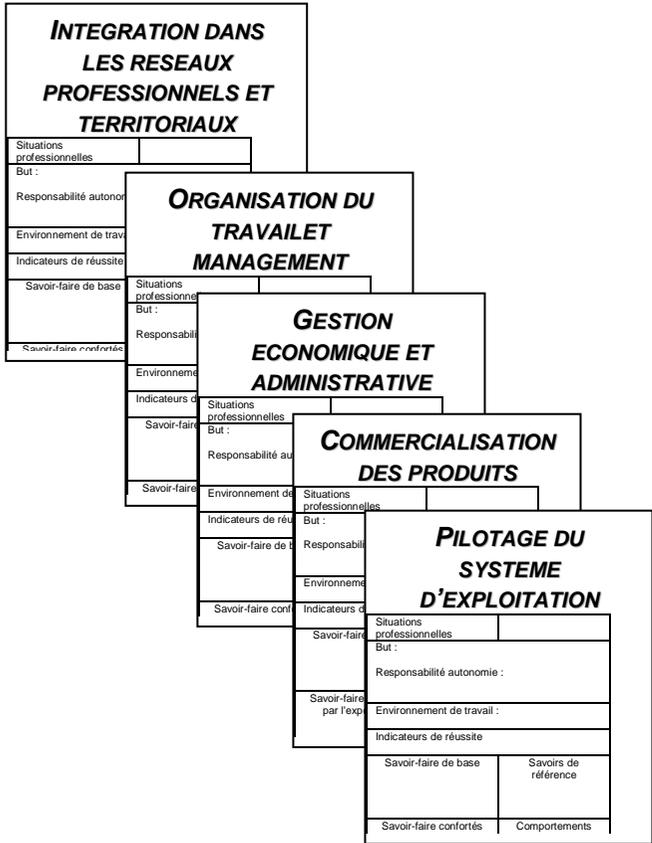
Le référentiel de compétences, national puis adapté au contexte local, recense ainsi un ensemble de situations professionnelles auxquelles les formateurs pourront se référer pour mettre en œuvre la formation. Il vient également compléter et contextualiser le référentiel professionnel pour faciliter la **validation des acquis de l'expérience**.

Architecture du référentiel de compétences du responsable d'exploitation agricole

**CHAMPS DE
COMPETENCES « COMMUNES »**
*transversales à toutes les activités, quel que
soit le système d'exploitation*



**CHAMPS DE
COMPETENCES « SPECIFIQUES »**
liées à la conduite d'une activité de production, de transformation ou de services
DECLINAISON AU NIVEAU NATIONAL



*Mis en œuvre d'une
activité de service*

- Tourisme rural
- Activités équestres
- Valorisation des équidés
-

*Conduite d'un
atelier
de transformation*

- Produits laitiers
- Vinification et élevage des vins
- Produits carnés
- Miel
- Vannerie
- ...

*Conduite d'un
atelier
de production*

- Grandes cultures
- Cultures pérennes – Viticulture
- Cultures pérennes – Arboriculture
- Horticulture
- Elevage laitier : bovins, caprins, ovins
- Elevage allaitant : bovins, ovins, équins
- Elevage porcin
- Aviculture
- Apiculture
- Osiériculture
- ...

COMMENT LIRE UNE « FICHE COMPETENCES » : STRUCTURE ET CONTENUS

<p>TITRE = un domaine d'activité pour lequel l'ensemble des compétences décrites s'organise autour d'un but commun...</p> <p>Exemple : organisation-management, transformation du lait, activités équestres...</p>	
<p>Principales situations professionnelles</p>	<ul style="list-style-type: none">➤ Principales situations professionnelles rencontrées dans les différents domaines d'activité➤ Liste non exhaustive, qui peut être complétée localement
<p>But :</p> <p>Description synthétique de la finalité autour de laquelle le professionnel organise son action et qui donne du sens à son travail</p>	
<p>Responsabilité / autonomie :</p> <p>Informations sur le niveau de responsabilité du professionnel et son degré d'autonomie dans les situations ci-dessus</p> <p>Responsabilité : personnelle (financière, juridique, sociale) ou par rapport aux tiers concernés (associés, clients / fournisseurs, partenaires, salariés)</p> <p>Autonomie : latitude du professionnel pour décider et agir sur son travail et sur les activités de l'entreprise</p>	
<p>Environnement de travail :</p> <p>Description des principaux éléments du contexte dans lequel s'effectuent les activités, influant sur l'organisation, le fonctionnement de l'entreprise et les conditions de travail</p>	
<p>Indicateurs de réussite :</p> <p>Éléments principaux permettant de considérer que le résultat du travail est conforme aux attentes (donc réalisé avec compétence).</p> <p>Les indicateurs quantitatifs ou qualitatifs doivent permettre de situer la performance du professionnel expérimenté.⁶</p> <p>On évitera les indicateurs soumis à beaucoup d'autres facteurs ou à trop long terme</p>	

⁶ Ils ne doivent en aucun cas devenir des critères de réussite pour conférer, dans le cadre de la délivrance d'un diplôme, des capacités fondées sur un niveau « débutant ». Mais ils peuvent servir de guide.

Savoir-faire	Principaux savoirs de référence
<p>Ensemble de savoir-faire pratiques ou techniques indispensables à la maîtrise des situations professionnelles (liste non exhaustive)</p> <p>Ils sont décrits à l'aide d'un verbe d'action à l'infinitif</p> <p>Ils sont présentés dans la logique correspondant au processus de travail (exemple : évaluer, observer, analyser, planifier, mettre en œuvre, réaliser des travaux, réguler, vérifier, adapter...)</p> <p><i>NB⁷: Dans un processus de formation, ils doivent être acquis au cours de la formation</i></p>	<p>Principaux champs de savoirs scientifiques, techniques, méthodologiques mobilisés dans les situations professionnelles</p> <p>Ils s'expriment à l'aide d'un substantif</p> <p><i>NB⁸: Cette liste n'est pas exhaustive, elle ne peut constituer qu'un indicateur pour la formation</i></p>
Savoir-faire consolidés par l'expérience	Comportements professionnels
<p>L'acquisition de ces savoir-faire demande du temps et de l'expérience</p> <p>Ils mettent plutôt en perspective les compétences du « professionnel expérimenté »</p> <p>Comme les autres savoir-faire, ils sont décrits par des verbes d'action à l'infinitif</p> <p><i>NB⁹: Ils n'ont pas à être acquis le cadre de la formation, et ne doivent pas être visés par la certification qui valide les capacités d'un professionnel débutant</i></p> <p><i>Ils peuvent servir de repère pour une validation des acquis de l'expérience</i></p>	<p>Ensemble d'attitudes, de savoir-être essentiels à la maîtrise des situations professionnelles et qui participent de la compétence globale</p> <p>Un comportement est décrit par un verbe d'état chaque fois que possible, ou par un verbe exprimant une opération intellectuelle, pour ne pas le confondre avec un savoir-faire</p> <p>Il convient d'éviter la mention de qualités personnelles, de jugements de valeurs</p> <p><i>NB¹⁰: Les comportements professionnels peuvent être développés grâce à la formation ou à l'expérience</i></p>

⁷ Commentaires à destination des utilisateurs du référentiel de diplôme

⁸ Commentaires à destination des utilisateurs du référentiel de diplôme

⁹ Commentaires à destination des utilisateurs du référentiel de diplôme

¹⁰ Commentaires à destination des utilisateurs du référentiel de diplôme

CHAMPS DE COMPETENCES COMMUNES
DU
RESPONSABLE D'EXPLOITATION AGRICOLE

1. PILOTAGE DU SYSTEME D'EXPLOITATION
2. INTEGRATION DANS LES RESEAUX PROFESSIONNELS ET
TERRITORIAUX
3. COMMERCIALISATION DES PRODUITS
4. GESTION ECONOMIQUE ET ADMINISTRATIVE
5. ORGANISATION DU TRAVAIL ET MANAGEMENT

1. PILOTAGE DU SYSTEME D'EXPLOITATION

Principales situations professionnelles

- Diagnostic d'exploitation et de son environnement
- Prise de décisions mobilisant les données technico-économiques, environnementales et sociales de l'exploitation
- Elaboration d'un projet pour l'entreprise
- Suivi du fonctionnement et de l'évolution de l'entreprise
- Ajustements et changements d'orientation du système
- ...

But :

Maintenir et/ou développer l'entreprise, dans une perspective de durabilité et de transmissibilité, en fonction des objectifs de l'exploitant, sa famille ou ses associés et du contexte.

Responsabilité/autonomie :

Le REA est responsable, avec ses associés, des orientations et décisions qu'il prend et des effets de ses choix sur la viabilité, la vivabilité et l'environnement de l'exploitation.

Il est responsable, avec ses associés, des engagements avec les tiers : Etat, clients, fournisseurs...

Il doit respecter ou faire respecter toutes les réglementations générales qui s'appliquent à ses différentes activités : code du travail, code rural, réglementations françaises et européennes, en matière d'hygiène, de sécurité et d'environnement, ainsi que les règles de conditionnalité qu'entraîne la perception d'aides publiques.

Il prend en compte, en tant qu'acteur socio-économique d'un territoire, les principes de développement durable, et intègre les attentes de la société en matière de sécurité sanitaire, qualité des produits, pratiques respectueuses de l'environnement...

Environnement de travail :

Le métier est exercé à titre individuel ou dans un cadre sociétaire : GAEC, EARL, SCEA ...

Le REA (avec ses associés) s'inscrit dans un réseau de relations et de systèmes d'information très dense. Cet environnement extrêmement complexe, amène le REA à adapter régulièrement son système d'exploitation et ses pratiques.

Le REA peut faire appel à tout un réseau d'experts mis à disposition par les organisations professionnelles ou les institutions pour l'aider à prendre ses décisions ou à concrétiser ses projets.

Le système d'exploitation combine souvent plusieurs activités de production, transformation et/ou de services. Le pilotage consiste alors à assurer et ajuster la combinaison de ces activités.

Indicateurs de réussite :

Conformité des résultats économiques aux objectifs

Conformité du volume et de la qualité du travail aux objectifs

Respect de toutes les réglementations générales s'appliquant dans une exploitation agricole

Respect des engagements, contractuels ou non, concernant la protection de l'environnement, la santé humaine et vis-à-vis du territoire

Savoir-faire	Principaux savoirs de référence
<p><i>Seul ou avec ses associés :</i></p> <p>S'informer sur les évolutions des marchés, du contexte professionnel, administratif et réglementaire, du territoire</p> <p>Rassembler des éléments de diagnostic de l'entreprise : forces, faiblesses, opportunité, vulnérabilité, menaces, points critiques...</p> <p>Choisir un système juridique et fiscal</p> <p>Déterminer les objectifs de production des ateliers</p> <p>Prévoir les équipements et matériels nécessaires</p> <p>Gérer le système d'approvisionnement</p> <p>Simuler des modifications du système</p> <p>Utiliser les outils d'aide à la décision stratégique</p> <p>Programmer les ajustements opportuns</p> <p>Mettre en place des indicateurs de suivi et d'évaluation</p> <p>Comparer le système de l'entreprise avec d'autres systèmes dans l'environnement géographique, économique et social</p> <p>Respecter les normes et règles en vigueur dans les domaines de la sécurité des personnes et des biens, de l'hygiène alimentaire et du respect de l'environnement</p>	<p>Economie des filières et des marchés et circuits de distribution</p> <p>Politique agricole commune</p> <p>Organisation et structuration des territoires et rôles des acteurs</p> <p>Cadres juridique, réglementaire et fiscal de l'activité agricole</p> <p>Organisations collectives, structures juridiques des exploitations agricoles, systèmes fiscaux</p> <p>Démarche de conduite de projet</p> <p>Techniques comptables et de gestion</p> <p>Outils d'analyse technico-économique et financière (bilan, compte de résultat)</p> <p>Outils de gestion (budget partiel, budget de trésorerie, plan de financement, organisation du travail...)</p> <p>Différents modes de production : agriculture raisonnée, intensive, biologique, paysanne, industrielle,...</p>
Savoir-faire consolidés par l'expérience	Comportements professionnels
<p>Prendre en compte les débouchés commerciaux dans les orientations de l'exploitation</p> <p>Remettre régulièrement en question son système de décision</p> <p>Tirer les enseignements de ses réussites et de ses échecs, de l'expérience de pairs</p> <p>Anticiper les évolutions possibles à moyen et long terme</p>	<p>Intégrer dans son raisonnement les enjeux de société : qualité alimentaire et sécurité sanitaire, développement durable, santé et sécurité au travail</p> <p>Rechercher le meilleur compromis entre le souhaitable et le réalisable</p>

2. INTEGRATION DANS LES RESEAUX PROFESSIONNELS ET TERRITORIAUX

Principales situations professionnelles

- Participation à la vie des organisations professionnelles agricoles ainsi qu'aux structures liées à la vie socio-économique du territoire
- Participation à un projet collectif en lien avec le territoire ou le milieu professionnel
- Communication sur le métier d'agriculteur et les fonctions de l'agriculture
- ...

But :

Favoriser des synergies entre l'exploitation et son environnement professionnel et territorial.

Responsabilité /autonomie :

Par son implication dans une organisation professionnelle ou territoriale, le REA est amené à prendre des engagements solidaires ou contractuels.

Tant dans la réalisation de son activité quotidienne, que dans les décisions qu'il prend en termes de projet d'exploitation, l'agriculteur doit tenir compte de l'impact des activités agricoles sur les différents aspects de l'organisation sociale et territoriale comme l'aménagement du territoire, le paysage, la santé publique et l'environnement.

Environnement de travail :

Les organisations professionnelles agricoles, les collectivités territoriales et les associations présentes sur le territoire ont depuis longtemps recours à des stratégies partenariales et collectives pour répondre à l'évolution de la société et rechercher ensemble des solutions communes.

L'exploitation agricole est confrontée à diverses tensions provenant des filières et de la mondialisation des échanges mais aussi de l'évolution de la demande sociale. Dans une perspective de développement de son exploitation, l'agriculteur sera amené à avoir le souci de répondre conjointement aux diverses demandes sociales, en veillant à l'insertion territoriale de son entreprise.

Indicateurs de réussite

Participation à la création d'une valeur ajoutée collective, qualitative ou quantitative

Implication du REA au niveau professionnel et/ou territorial dans les différentes structures

Savoir-faire	Principaux savoirs de référence
<p>Se repérer dans l'organisation et la structure du territoire dans lequel se situe l'exploitation</p> <p>Repérer les interrelations territoire-exploitation</p> <p>Identifier des enjeux liés au pouvoir, aux responsabilités, à la prise de risques, au jeu des acteurs</p> <p>Participer à une action collective sur le territoire et/ ou au sein d'une organisation professionnelle</p> <p>S'insérer dans des coopérations formelles ou informelles : entraide, CUMA, groupements d'employeurs, groupements commerciaux...</p> <p>Communiquer sur le métier et les pratiques d'agriculteur</p> <p>Prendre la parole dans un groupe</p>	<p>Différents niveaux d'organisation et de compétences territoriales : rôles, attributions, statuts...</p> <p>Organisation de l'action publique et décentralisation</p> <p>Dynamiques de développement local</p> <p>Formes de partenariat et d'échanges</p> <p>Place de l'acteur socioprofessionnel dans l'organisation des filières et des territoires</p> <p>Organisations professionnelles agricoles : nature et rôle, histoire</p> <p>Nature de la demande sociale : aménagement du territoire, demande paysagère, nouvelles énergies, différents usages du territoire, animation locale, respect de l'environnement et sécurité sanitaire des aliments...</p>
Savoir-faire consolidés par l'expérience	Comportements professionnels
<p>Prendre des responsabilités au sein d'une organisation collective formelle ou informelle</p> <p>Porter un projet au sein de son territoire</p> <p>Négocier avec des partenaires ou des institutions</p> <p>Mettre en place et formaliser des partenariats, des accords, des contrats...</p>	<p>Etre à l'écoute</p> <p>Accepter les confrontations de point de vue</p> <p>Créer des liens de confiance</p> <p>S'intégrer dans un travail d'équipe</p> <p>Prendre des engagements et/ou se désengager</p> <p>Respecter les chartes en vigueur sur les territoires</p> <p>Prendre en compte le territoire, l'environnement, l'aménagement paysager, le patrimoine rural dans le fonctionnement de l'entreprise</p> <p>Se situer en tant que représentant d'un groupe</p>

3. COMMERCIALISATION DES PRODUITS

Principales situations professionnelles

- Vente de produits de l'exploitation sur place ou à l'extérieur, à des acheteurs intermédiaires ou des consommateurs finaux
- Négociation des marges avec les acheteurs intermédiaires
- Promotion de ses produits
- Prospection
- Mise en œuvre de la distribution
-

But :

Valoriser sa production conformément aux objectifs fixés et en tenant compte des différents circuits de distribution et des marges commerciales escomptées.

Responsabilité/ Autonomie :

Le REA est responsable au regard du cadre réglementaire et juridique : taxes, étiquetage, accords et contrats commerciaux, répression des fraudes...

Il est responsable vis à vis de l'acheteur de la qualité des produits livrés, de leur conformité à la réglementation (sanitaire...)

Lorsque le REA participe à une organisation ou une structure collective de commercialisation, il engage sa responsabilité entière (collective et solidaire) ou limitée (en fonction de sa participation financière dans le capital social).

Dans la limite des possibilités existantes, le REA est autonome dans ses choix de commercialisation: quantité, circuit de distribution, type de marchés, politique de prix, communication sur les produits. Certains choix contractuels à moyen terme (contrats d'intégration, d'apport total...) limitent sa marge d'autonomie à court terme.

Environnement de travail

Le REA adapte sa production, en nature et quantité, à des circuits de commercialisation existants ou à créer, en essayant de concilier la recherche d'une plus value avec sa capacité d'intervention (capacité de stockage, délais de livraison ...). La concentration de l'offre (notamment dans le cas de la grande distribution) oblige les entreprises à se regrouper et à se structurer au sein de groupements de producteurs pour être compétitifs et mieux armés face à la concurrence.

Selon les productions et les circuits de distribution, les politiques de prix et les modalités d'approvisionnement peuvent varier (livraisons en flux tendus par exemple).

Le REA peut assurer lui-même ou être associé à la promotion de ses produits.

Le degré d'implication de l'exploitant, les aménagements et le travail liés à la commercialisation dépendent du type de circuit de commercialisation :

vente à un intermédiaire : négociant, distributeur, GMS, transformateur ...

vente à une organisation collective en prolongement de l'exploitation : coopérative, groupement de producteurs, GIE...

vente directe au consommateur, sur l'exploitation ou à l'extérieur, dans un local adapté ou non, à la réception de clientèle. La vente directe exige une grande disponibilité et des temps de travaux importants. Elle peut constituer un poste de travail à part entière sur une exploitation.

Indicateurs de réussite

Conformité du produit aux normes réglementaires

Satisfaction / accroissement de la clientèle / fidélité des acheteurs

Respect des contrats commerciaux

Savoir-faire	Principaux savoirs de référence
<p>S'informer sur les marchés : presse, organismes professionnels</p> <p>Planifier l'écoulement des différentes productions</p> <p>Négocier avec les intermédiaires et distributeurs</p> <p>Calculer un coût de revient, une marge</p> <p>Déterminer une tarification adaptée aux circuits</p> <p>Concevoir des supports de mise en valeur et de promotion, un argumentaire de vente</p> <p>Animer un stand de vente dans des salons, des foires, des manifestations à thème</p> <p>Réaliser l'acte de vente</p> <p>Accueillir les clients</p> <p>Assurer la livraison</p> <p>Gérer les stocks</p> <p>Assurer le suivi des clients, des ventes et des paiements</p> <p>Utiliser des logiciels de suivi commercial, bases de données</p> <p>Aménager les locaux de vente et/ou de stockage</p> <p>Respecter la réglementation en matière de sécurité, d'hygiène</p>	<p>Economie des filières et des marchés, organisation, circuits de distribution</p> <p>Règlementations régissant les échanges entre les pays</p> <p>Techniques de négociation</p> <p>Structures de commercialisation</p> <p>Mécanismes de fixation des prix et des marges</p> <p>Marketing et techniques de vente</p> <p>Techniques de communication</p> <p>Règlementations liées à la vente : circulation des produits, hygiène et sécurité</p> <p>Contrats de vente et modalités de règlement</p> <p>Modes de valorisation des produits : signes de qualité et d'origine (agriculture biologique, labels, AOC...), mentions valorisantes (montagne, fermier...), certification de conformité</p>
Savoir-faire consolidés par l'expérience	Comportements professionnels
<p>Mener à bien des négociations complexes</p> <p>Evaluer les marges de négociation en fonction des circuits de distribution</p> <p>Cibler de nouveaux segments de marché</p> <p>Réaliser une étude de marché</p> <p>Elargir sa gamme de produits</p>	<p>Etre à l'écoute des attentes des clients et des prospects</p> <p>Etre disponible pour le client</p> <p>Etre rigoureux dans ses engagements</p> <p>Maintenir une attention particulière à la tenue des locaux</p>

4. GESTION ECONOMIQUE ET ADMINISTRATIVE

Principales situations professionnelles

- Enregistrement des données comptables et technico-économiques liées au suivi des productions et à la traçabilité
- Analyse des résultats économiques et financiers de l'exploitation
- Prévisions et suivi de trésorerie
- Suivi des tâches administratives et des contacts avec les tiers
- ...

Buts :

Intégrer des données liées à l'exploitation et des informations externes pour gérer, réguler et si besoin, réorienter son fonctionnement.

Garantir une traçabilité des activités et communiquer avec les tiers en relation avec l'exploitation : administrations, clients, fournisseurs, organisations professionnelles agricoles...

Responsabilité / autonomie :

Le REA est responsable, seul ou avec ses associés, des décisions qu'il est amené à prendre sur l'exploitation.

Il doit satisfaire à diverses obligations en matière de réglementations administrative, fiscale, juridique et sociale et fournir des justificatifs si nécessaire.

Le REA engage sa responsabilité dans tous les documents qu'il transmet aux tiers en relation avec l'exploitation.

Il est maître de son analyse et responsable de ses décisions même s'il s'entoure des services d'organismes spécialisés pour la réalisation de certaines tâches (cabinet comptable, centre de gestion...).

Environnement de travail :

Les obligations réglementaires encadrant les activités agricoles (traçabilité, conditionnalité des aides, déclarations PAC) conduisent le REA à traiter, à produire et à mettre en forme une quantité importante d'informations sur le fonctionnement de son exploitation.

La collecte des informations est une activité transversale au métier de REA, elle s'effectue de manière plus ou moins formalisée à l'occasion de rencontres, échanges entre pairs, visites de conseillers, participations à des réunions, lectures de la presse, recherches sur Internet, réception de documents administratifs.

Le traitement et l'analyse des données et des informations technico-économiques et comptables constituent un outil d'aide à la décision. Le REA s'assure en permanence de la fiabilité des informations produites et de la qualité des documents transmis. Il peut être aidé dans cette tâche par un salarié spécialisé, ou avoir recours à un conseiller (organisme de gestion, cabinet comptable..).

L'exploitation dispose en général d'un local spécifique pour effectuer les tâches administratives, les travaux de comptabilité et le traitement de l'information.

En cas d'organisation collective de ces tâches (en particulier pour les sociétés), le travail de bureau peut être assuré par l'un des associés ou partagé. Les données administratives, comptables et de gestion doivent être accessibles et compréhensibles par tous.

La qualité de la communication envers ses partenaires et ses tiers contribue à l'image de son entreprise.

Indicateurs de réussite :

Fiabilité et cohérence des données communiquées

Rigueur dans le classement et l'archivage

Savoir-faire	Principaux savoirs de référence
<p>Rechercher et traiter l'information</p> <p>Aménager un espace de travail dédié aux tâches administratives</p> <p>Utiliser des logiciels comptables, de suivi technique et de bureautique</p> <p>Programmer les approvisionnements</p> <p>Facturer les produits et prestations</p> <p>Assurer le suivi des recettes et des dépenses</p> <p>Rédiger des courriers et renseigner des formulaires</p> <p>Constituer un dossier administratif</p> <p>Produire des données techniques, économiques et financières fiables</p> <p>Réaliser les enregistrements comptables</p> <p>Etablir ou faire établir les documents comptables de fin d'exercice</p> <p>Analyser et interpréter les résultats comptables, technico économiques et financiers</p> <p>Mettre en place un suivi de trésorerie</p> <p>Effectuer des prévisions et des simulations</p> <p>Se doter d'indicateurs pertinents pour le suivi de l'activité de l'exploitation</p> <p>Mesurer l'incidence économique des choix fiscaux, sociaux, juridiques, comptables et techniques</p>	<p>Traitement de l'information écrite et mathématique</p> <p>Techniques de recherche documentaire</p> <p>Organisation du classement et de l'archivage</p> <p>Communication écrite et orale</p> <p>Différents types d'aides et de subventions à l'agriculture</p> <p>Réglementations juridique, fiscale et sociale</p> <p>Obligations administratives, techniques et comptables</p> <p>Règles comptables et documents de résultat</p> <p>Principes de l'enregistrement comptable et de l'élaboration des résultats comptables</p> <p>Techniques d'analyse technico-économique et financière d'une exploitation agricole</p> <p>Budget de trésorerie et outils de prévision</p>
Savoir-faire consolidés par l'expérience	Comportements professionnels
<p>Tirer les enseignements de son expérience pour mieux gérer l'exploitation</p> <p>Concevoir des documents adaptés à sa méthode de travail</p> <p>Etre autonome en matière de traitement des données de l'exploitation et des outils de comptabilité et de gestion</p> <p>Vérifier la fiabilité des informations collectées et produites</p>	<p>Etre à l'écoute des interlocuteurs de l'exploitation pour mieux appréhender leurs attentes</p> <p>Etre rigoureux et méthodique</p> <p>Appréhender les démarches administratives comme des outils potentiels pour une bonne gestion de l'exploitation</p> <p>Considérer le traitement de l'information comme un travail à part entière</p>

5. ORGANISATION DU TRAVAIL ET MANAGEMENT

Principales situations professionnelles

- Planification du travail
- Organisation d'un chantier ou d'une période de travail
- Participation à un chantier collectif
- Enregistrements de temps de travaux
- Commande d'une prestation externe
- Encadrement de salariés, d'apprentis, de stagiaires, de pairs
- Gestion des emplois et des compétences
- ...

Buts :

Rationaliser le travail et le répartir entre les différents intervenants en recherchant efficacité, sécurité des personnes et qualité de vie.

Ajuster les besoins en travail et en compétences de l'exploitation avec les ressources humaines mobilisables.

Responsabilité/ autonomie:

Le REA est responsable de l'application des réglementations liées à la législation du travail et à la sécurité des personnes et des équipements. Il est également responsable du mode d'organisation du travail qu'il propose, ainsi que du type de relations qu'il met en place. Ces responsabilités et devoirs s'exercent tant dans la relation salariés/employeurs que dans la relation entre associés.

Le REA peut être également responsable de l'encadrement d'un stagiaire ou d'un apprenti en formation sur son exploitation.

Environnement de travail :

La gestion du travail recouvre deux dimensions qui sont fortement liées : l'organisation du travail et le management des personnes qui constituent le collectif de travail de l'exploitation.

Les ressources en main d'œuvre peuvent être un facteur limitant et leur gestion constituer un élément déterminant du fonctionnement de l'exploitation.

Le REA peut faire appel à de la main d'œuvre salariée, à des prestataires de service, à l'entraide, à des solutions collectives telles que services de remplacement, groupements d'employeurs, CUMA, mise en commun d'ateliers.

Le REA peut être amené à recruter des personnes de plus en plus éloignées du milieu agricole en particulier dans le cas des travaux saisonniers. Il peut dans ce cas organiser le déplacement, l'hébergement de salariés.

L'organisation du travail se raisonne de manière individuelle ou collective à l'échelle d'une ou plusieurs exploitations. Elle nécessite des réajustements permanents en fonction des conditions climatiques ou de contraintes internes (maladies, absences) et externes (événements, réunions, imprévus clients/fournisseurs/prestataires).

Indicateurs de réussite :

Adéquation ressource en travail / besoin dans les chantiers

Respect des réglementations liées aux travailleurs

Conformité des équipements de l'exploitation

Réalisation des tâches/prévisions

Evolution professionnelle des salariés

Respect des consignes et des procédures liées à la sécurité au travail

Savoir-faire	Principaux savoirs de référence
<p>Planifier les activités et les travaux en fonction de l'organisation de l'entreprise et des acteurs extérieurs concernés : client, fournisseur, prestataire, groupement, CUMA...</p> <p>Coordonner les chantiers : préparation, mise en œuvre, suivi</p> <p>Evaluer les besoins en main d'œuvre en nature et en quantité et les ressources disponibles</p> <p>Définir et formaliser ses besoins dans une situation de sous-traitance (ETA...)</p> <p>Mesurer les temps de travaux</p> <p>Donner des consignes de travail</p> <p>Animer une équipe</p> <p>Réguler la communication au sein du collectif de travail</p> <p>Mobiliser les structures de l'emploi et les organisations collectives de travail sur le territoire pour répondre au besoin de main d'œuvre de l'exploitation</p> <p>Recruter un salarié et faciliter son intégration</p> <p>Etablir les documents administratifs liés à la présence de salariés (déclaration d'embauche, fiches de paie...)</p> <p>Aménager des locaux réservés à l'usage des salariés</p> <p>Prendre les mesures de prévention liées aux risques professionnels</p> <p>Respecter les mesures et règles d'hygiène et de sécurité</p> <p>Organiser sa formation continue et celle de ses salariés</p>	<p>Formes juridiques et fiscales d'organisation individuelle et collective du travail</p> <p>Eléments d'organisation du travail et de gestion des ressources humaines</p> <p>Méthodes de mesure des temps de travaux</p> <p>Règles de communication</p> <p>Animation d'un collectif de travail, gestion des conflits</p> <p>Législation du travail : code du travail, conventions collectives relatives au secteur, contrats de travail</p> <p>Législation sociale et organismes : MSA...</p> <p>Procédures d'accueil et de suivi des salariés dans l'entreprise</p> <p>Risques d'accidents du travail et maladies professionnelles</p> <p>Notion de risque, mesures préventives</p> <p>Outils de gestion de la sécurité : document d'évaluation des risques professionnels, plan de prévention</p> <p>Dispositifs de formation professionnelle continue</p>
Savoir-faire consolidés par l'expérience	Comportements professionnels
<p>Etablir un cahier des charges pour une prestation</p> <p>S'impliquer dans les organisations collectives du travail ou les mettre en place</p> <p>Contribuer à l'élaboration d'un plan de formation</p>	<p>Veiller en permanence au respect de la législation du travail</p> <p>Respecter les règles déontologiques des relations dans le travail</p> <p>Intéresser le collectif de travail à la conduite du système d'exploitation</p> <p>Valoriser ses salariés et ses associés</p>

CHAMPS DE COMPETENCES SPECIFIQUES
DU
RESPONSABLE D'EXPLOITATION AGRICOLE

P. ACTIVITES DE PRODUCTION

T. ACTIVITES DE TRANSFORMATION

S. ACTIVITES DE SERVICE

P. ACTIVITES DE PRODUCTION	
Principales situations professionnelles	<p>Voir les situations professionnelles des fiches nationales :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Grandes cultures ➤ Cultures pérennes – Viticulture ➤ Cultures pérennes – Arboriculture ➤ Horticulture ➤ Elevage laitier : bovins, caprins, ovins ➤ Elevage allaitant : bovins, ovins, équins ➤ Elevage porcin ➤ Aviculture ➤ Apiculture ➤ Osiériculture ➤ ...
<p>But : Atteindre les objectifs de production en quantité et en qualité en préservant la pérennité et le potentiel de l'activité et en respectant l'environnement</p> <p>Responsabilité / autonomie : Responsabilités du REA, individuelles ou partagées avec un/des associés : <ul style="list-style-type: none"> de l'application des réglementations : environnement, traçabilité, sanitaire, droit du travail, sécurité, certificat de capacité... du respect de cahier des charges ou de contrats encadrant la production Délégation de tâches à des salariés ou à des prestataires de services Degré d'autonomie en matière de choix technico-économiques Possibilité de recours à du conseil technique</p>	
<p>Environnement de travail : Spécificité du travail avec le vivant, astreintes particulières Conditions de travail : dépendance aux conditions climatiques, facteurs d'ambiance, risques spécifiques Rythmes de travail, saisonnalité, amplitudes de travail Pénibilité/confort, relation avec le niveau d'équipement Aptitudes, habiletés particulières requises</p>	
<p>Indicateurs de réussite : Indicateurs techniques : <i>selon production</i> Indicateurs technico-économiques : <i>selon production</i> Indicateurs de durabilité : <i>selon production</i> Conformité des résultats par rapport aux objectifs Respect des temps de travaux prévus Respect des réglementations et des cahiers des charges éventuels</p>	

Savoir-faire	Principaux savoirs de référence
<p>Evaluer les potentialités techniques de l'exploitation et de son environnement</p> <p>Aménager, implanter, installer</p> <p>Raisonnement la conduite de l'atelier de production</p> <p>Observer, interpréter, réguler</p> <p>Assurer le suivi de l'atelier de production</p> <p>Planifier les travaux</p> <p>Réaliser les travaux liés au cycle de production : travaux d'élevage, de cultures</p> <p>Déterminer le stade optimal de valorisation</p> <p>Conduire les engins et utiliser les équipements</p> <p>Assurer la maintenance et l'entretien des parcelles, bâtiments, équipements</p> <p>Raisonnement le stockage et l'élimination des déchets et des matières dangereuses, la valorisation des effluents</p> <p>Respecter les règles de sécurité et de prévention des risques professionnels et environnementaux</p> <p>Réaliser les enregistrements des pratiques</p>	<p>Notions de biologie animale et/ou végétale</p> <p>Agronomie et/ou zootechnie</p> <p>Technologies des matériels, installations et aménagements</p> <p>Systèmes d'élevage ou de cultures : caractéristiques, impact sur l'environnement, la qualité et la valorisation des produits</p> <p>Techniques de production, itinéraires techniques</p> <p>Modes de valorisation des produits</p> <p>Notions de sécurité sanitaire des produits, de traçabilité</p> <p>Réglementations spécifiques à l'activité</p> <p>Prévention des risques professionnels</p> <p>Facteurs de durabilité du système de production</p> <p>Besoins et bilans énergétiques</p> <p>Partenaires de l'exploitation : organisations professionnelles agricoles, administration, fournisseurs, acteurs de la filière....</p>
Savoir-faire consolidés par l'expérience	Comportements professionnels
<p>Infléchir ou réajuster la conduite technique de l'atelier et les pratiques en fonction des observations et/ou de résultats techniques, économiques, du contexte professionnel</p> <p>Concilier la recherche de résultats techniques avec l'amélioration des critères de durabilité</p> <p>Anticiper les évolutions du système à court ou moyen terme</p> <p>Réaliser des opérations techniques complexes ou exigeant une haute technicité</p>	<p>Adopter en permanence les gestes et postures professionnels adaptés aux efforts à fournir</p> <p>Mettre à profit les temps de travaux pour réaliser des observations</p> <p>Prendre en compte la diminution des nuisances causées par les interventions (pour celui qui travaille et pour l'environnement)</p> <p>Etre rigoureux dans les contrôles visant à garantir la sécurité des personnes et des matériels</p>

T. ACTIVITES DE TRANSFORMATION

Principales situations professionnelles

Voir les situations professionnelles des fiches nationales :

- Produits laitiers
- Vinification et élevage des vins
- Produits carnés
- Produits végétaux
- Vannerie
- ...

But :

Transformer tout ou partie de la production de l'exploitation dans un objectif de valorisation optimale, en cohérence avec la conduite de l'activité de production et en répondant aux attentes du consommateur

Responsabilité / autonomie :

Responsabilités du REA, individuelles ou partagées avec ses associés (ou avec d'autres utilisateurs dans le cas d'ateliers collectifs), en matière de :

- choix des process et des produits
- application des réglementations : environnement, traçabilité, sanitaire, droit du travail, sécurité...
- respect de cahiers des charges ou de contrats

Autonomie du REA en matière :

- de choix des transformations mises en oeuvre
- d'articulation de ces activités avec le système de production de l'exploitation

Délégation de tâches à des salariés ou à des prestataires de services

Possibilité de recours à du conseil technique ou à des laboratoires spécialisés (contrôle qualité)

Environnement de travail :

Caractéristiques des transformations et des produits issus de ces transformations

Caractéristiques des locaux et des équipements en fonction du type de transformation

Conditions particulières des locaux : température, humidité, conditions d'hygiène...

Utilisation de technologies et mise en œuvre de procédés

Pénibilité/confort en relation avec le niveau d'équipement ou les locaux

Règles liées à l'utilisation collective d'un atelier

Aptitudes, habiletés particulières requises

Indicateurs de réussite :

Indicateurs techniques : *selon transformation*

Indicateurs technico-économiques : *selon transformation*

Conformité des résultats par rapport aux objectifs

Respect des temps de travaux prévus

Respect des réglementations et des cahiers des charges éventuels

Satisfaction des clients

Savoir-faire	Principaux savoirs de référence
<p>Concevoir les aménagements et les équipements Mettre en oeuvre un procédé de fabrication Pratiquer des contrôles et des analyses Conditionner les produits transformés Assurer le stockage et la conservation des produits Nettoyer, désinfecter Assurer l'entretien et la maintenance des matériels Traiter les effluents et gérer les déchets Respecter les règles de sécurité d'hygiène et de prévention des risques professionnels et environnementaux Réaliser les enregistrements Faire de la prospection</p>	<p>Bases scientifiques nécessaires à la compréhension des phénomènes à l'oeuvre dans les transformations et pendant l'évolution des produits Nature et caractéristiques des produits transformés Technologies des matériels, installations et aménagements Procédés de transformation Nature et rôle des contrôles et analyses tout au long de la chaîne de transformation Principes et règles d'hygiène Accidents de fabrication, causes et mesures correctives Techniques de conservation et de stockage Principaux modes de valorisation des produits transformés (signes d'identification de la qualité et de l'origine, mentions valorisantes, certification de conformité) Techniques de recherche de clientèle Etude de marché Réglementations spécifiques à l'activité Gestion des déchets et effluents Prévention des risques professionnels</p>
Savoir-faire consolidés par l'expérience	Comportements professionnels
<p>Anticiper les accidents de fabrication Tester de nouveaux procédés de fabrication ou la fabrication de nouveaux produits Faire preuve d'inventivité et d'adaptation aux attentes de la clientèle</p>	<p>Etre méthodique et rigoureux à toutes les étapes du process de fabrication et de suivi des produits Etre attentif aux signes permettant de prévenir les accidents de fabrication Veiller en permanence à l'application des règles d'hygiène et de propreté</p>

S. ACTIVITES DE SERVICE	
Principales situations professionnelles liées à des activités de service	<p>Voir les situations professionnelles des fiches nationales :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Tourisme rural ➤ Activités équestres ➤ Valorisation des équidés ...
<p>But : Conduire une activité de service cohérente avec le système de production de l'exploitation, en s'appuyant sur les potentialités territoriales et en répondant aux attentes du consommateur</p> <p>Responsabilité / autonomie Responsabilités du REA, individuelles ou partagées avec ses associés en matière :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de réglementations fiscale, juridique et comptable s'appliquant à l'activité - de respect des normes spécifiques s'appliquant à l'activité - de respect de cahiers des charges ou de contrats <p>Délégation de tâches à des salariés ou à des prestataires de services</p> <p>Autonomie du REA en matière :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de choix des activités mises en œuvre - d'articulation de ces activités avec le système de production de l'exploitation <p>Possibilité de recours à du conseil technique ou à de l'expertise</p>	
<p>Environnement de travail Environnement géographique, économique et humain de l'activité (potentiel touristique, lien avec les autres activités ou réseaux du territoire...)</p> <p>Place des activités de service dans l'exploitation (complémentarité ou concurrence en termes de revenu ou de besoins de main d'œuvre par exemple)</p> <p>Conditions de travail, risques spécifiques</p> <p>Rythme de travail, saisonnalité, amplitude de travail</p> <p>Aptitudes, habiletés particulières requises</p>	
<p>Indicateurs de réussite : Indicateurs techniques : <i>en fonction de l'activité</i> Indicateurs technico-économiques : <i>en fonction de l'activité</i> Conformité des résultats par rapport aux objectifs Respect des temps de travaux prévus Respect des réglementations et des cahiers des charges éventuels Satisfaction de la clientèle</p>	

Savoir-faire	Principaux savoirs de référence
<p>Evaluer les potentialités de développement d'une activité de service</p> <p>Concevoir et aménager les infrastructures et les équipements afférents à cette activité</p> <p>Faire de la prospection</p> <p>Concevoir une offre de service</p> <p>Planifier les activités</p> <p>Appliquer les règles d'hygiène et de sécurité spécifiques aux activités</p> <p>Mettre en oeuvre les prestations adaptées aux différentes clientèles</p> <p>Assurer le nettoyage, l'entretien et la maintenance des bâtiments et installations</p> <p>Réaliser les enregistrements liés à l'activité</p>	<p>Conception et aménagement de locaux spécifiques</p> <p>Installations, équipements et matériels spécifiques : fonctionnement, usage, maintenance</p> <p>Techniques de recherche de clientèle</p> <p>Etude de marché</p> <p>Utilisation d'un diagnostic territorial</p> <p>Réglementations liées aux activités de service en milieu rural : procédures d'habilitation, chartes, obligations fiscales...</p> <p>Techniques d'animation, de communication et d'accueil, relation aux clients</p> <p>Techniques de base et réglementation relatives à l'activité</p> <p>Prévention des risques professionnels</p>
Savoir-faire consolidés par l'expérience	Comportements professionnels
<p>Entretenir une dynamique de réseaux autour de l'activité</p> <p>Adapter les prestations aux évolutions de la demande de la clientèle</p>	<p>Etre à l'écoute des clients</p> <p>Savoir se rendre disponible</p> <p>Veiller en permanence à la conformité des installations et des équipements aux normes de sécurité et d'hygiène</p> <p>Veiller au bien-être et à l'intégrité physique des animaux le cas échéant</p>

REFERENTIEL D'EVALUATION

DU BPREA

☒ Présentation du référentiel d'évaluation	p 46
☒ UC générales	p 51
- UCG 1 Utiliser en situation professionnelle les connaissances et les techniques liées au traitement de l'information	
- UCG 2 Situer les enjeux environnementaux et sociétaux de l'agriculture	
☒ UC professionnelles	p 58
- UCP 1 Elaborer un diagnostic global de l'exploitation agricole dans son environnement	p 59
- UCP 2 Prendre en compte les dynamiques sociales et professionnelles de son territoire pour en devenir acteur	p 61
- UCP 3 Gérer le travail dans l'exploitation agricole	p 63
- UCP 4 Réaliser le suivi administratif et la gestion de l'exploitation agricole	p 66
- UCP 5 Commercialiser les produits de l'exploitation agricole	p 68
- UCP 6 Elaborer un projet professionnel	
6 A Elaborer un projet professionnel lié à une exploitation agricole	p 70
ou	
6 B Elaborer un projet professionnel de salariat en agriculture	p 72
☒ UC techniques relatives à la conduite d'un atelier (production, transformation, service, autre)	p 74
☒ UCARE	p 151

Présentation du référentiel d'évaluation

Le référentiel d'évaluation est constitué de 12 UC indépendantes qu'il faut capitaliser pour obtenir le diplôme. Parmi ces unités, 2 UCARE permettent l'adaptation à des situations locales. L'objectif de renforcer la prise en compte de la réalité du travail dans l'écriture des objectifs pédagogiques explique l'importance relative de l'évaluation utilisant comme support des situations professionnelles (la plupart des objectifs des UCP et des UCT doivent être évalués selon ces modalités). Cette caractéristique accentue l'importance des phases d'apprentissage en situation professionnelle, en entreprise de stage ou d'apprentissage.

Le référentiel d'évaluation est issu d'une analyse pédagogique des résultats de l'analyse du travail, synthétisés dans le référentiel de compétences (RC). Les fiches du RC décrivent les compétences d'un responsable d'exploitation agricole expérimenté en situation de travail, alors que le diplôme est délivré pour permettre l'accès à l'emploi. L'évaluation devra en tenir compte.

Le référentiel d'évaluation du BPREA comporte 12 UC :

- **2 UCG** ou unités capitalisables générales

- **6 UCP** ou unités capitalisables professionnelles communes à tous les systèmes de production mis en œuvre dans une exploitation agricole.

L'**UCP 6** « projet » comporte deux versions :

6 A : Projet professionnel lié à l'exploitation agricole

6 B : Projet professionnel de salariat en agriculture

- **2 UCT** ou unités capitalisables techniques portant sur des ateliers représentatifs des activités d'un secteur ou d'un territoire donné.

Le choix des ateliers, effectué dans une liste prédéfinie, est fonction du ou des systèmes de production identifiés par le centre et cohérent avec les productions présentes sur le territoire.

L'**UCT 1** porte obligatoirement sur un **atelier de production** : liste de A à L.

L'**UCT 2** porte sur un des ateliers ci-dessous : **atelier de production ou autre atelier (transformation, service, ou autre)** : liste de A à V.

<i>Ateliers de production</i>	<i>Autres ateliers</i>
A. Lait (bovin-ovin-caprin)	M. Transformation laitière
B. Viande (bovin-ovin-équin)	N. Transformation de produits carnés
C. Elevage d'équidés	P. Vinification et élevage des vins
D. Porcs-lapins	Q. Transformation de produits végétaux
E. Volailles	R. Vannerie
F. Apiculture	S. Gestion des équipements de l'exploitation agricole
G. Grandes cultures	T. Préparation et éducation des jeunes chevaux
H. Viticulture	U. Multiplication du cheptel apicole
J. Horticulture (hors arboriculture)	V. Activité de service
K. Arboriculture	
L. Saliculture	

- **2 UCARE** ou unités capitalisables d'adaptation régionale à l'emploi.

Les UCARE doivent permettre une adaptation à des situations professionnelles locales du point de vue de l'approfondissement d'une compétence attendue, de possibilités de diversification d'activités, de savoir-faire particuliers, d'une problématique locale ou d'une évolution prospective du métier.

Les unités capitalisables sont définies par un **objectif terminal** et comportent des **objectifs intermédiaires** sur lesquels l'évaluation certificative devra porter. Tous les objectifs du référentiel devront être évalués.

Les évaluations de certaines UC (UCP, UCT et UCARE) devront prendre appui sur des situations professionnelles. Chaque UC comporte des prescriptions précisant les conditions de l'évaluation. Le centre veillera à ne pas multiplier les situations d'évaluation en particulier dans une même UC. L'atteinte de l'objectif terminal de l'UC doit être au centre du choix des situations d'évaluation.

Adaptation du référentiel d'évaluation

Les **unités** doivent être contextualisées aux situations rencontrées localement. L'adaptation est réalisée par les formateurs et concerne tout ou partie de chaque UC et la totalité des UCARE.

Les **objectifs** ne seront pas complétés d'un rang supplémentaire.

Les « **points sur lesquels peut porter l'évaluation** » correspondent principalement aux raisonnements, mais aussi aux notions ou actions, concernés par l'évaluation. L'adaptation consiste, selon le cas, à préciser certains points ou à rajouter, si c'est indispensable, des points non abordés dans le référentiel national.

Les **attendus** seront adaptés par le centre de formation en fonction des modifications apportées dans les points sur lesquels peut porter l'évaluation (précision, ajout).

BP REA 12 UC

2 UCG
« générales »

UCG 1
Utiliser en situation professionnelle les connaissances et les techniques liées au traitement de l'information

UCG 2
Situer les enjeux environnementaux et sociétaux de l'agriculture

6 UCP
« professionnelles »

UCP 1
Elaborer un diagnostic global de l'exploitation-agricole dans son environnement

UCP 2
Prendre en compte les dynamiques sociales et professionnelles de son territoire pour en devenir acteur

UCP 3
Gérer le travail dans l'exploitation agricole

UCP 4
Réaliser le suivi administratif et la gestion de l'exploitation agricole

UCP 5
Commercialiser les produits de l'exploitation agricole

UCP 6
Elaborer un projet professionnel
UCP 6A : lié à une exploitation agricole
UCP 6B : de salariat en agriculture

2 UCT
« techniques »

UCT 1
Conduire un atelier de production

UCT 2
Conduire un deuxième atelier (production, transformation, services autre)

2 UCARE

UCARE 1

UCARE 2

LES OBJECTIFS DES UC DU BPREA

UCG : UC « générales »

UCG 1 OT : Utiliser en situation professionnelle les connaissances et les techniques liées au traitement de l'information

OI 11 : Communiquer dans les situations de la vie professionnelle et sociale

OI 12 : Utiliser les mathématiques dans des situations professionnelles

OI 13 : Utiliser les technologies de l'information et de la communication

UCG 2 OT : Situer les enjeux environnementaux et sociétaux de l'agriculture

OI 21 : Mobiliser des connaissances scientifiques relatives au vivant

OI 22 : Caractériser les liens entre agriculture et société

UCP : UC « professionnelles »

UCP 1 OT : Elaborer un diagnostic global de l'exploitation agricole dans son environnement

OI 11 : Présenter le fonctionnement d'une exploitation agricole dans son environnement

OI 12 : Formuler un diagnostic de l'exploitation agricole dans une perspective de durabilité

UCP 2 OT : Prendre en compte les dynamiques sociales et professionnelles de son territoire pour en devenir acteur

OI 21 : Repérer les composantes du territoire

OI 22 : Analyser un projet de développement sur le territoire

UCP 3 OT : Gérer le travail dans l'exploitation agricole

OI 31 : Caractériser l'emploi au sein d'une exploitation agricole

OI 32 : Analyser l'organisation du travail dans une exploitation agricole

UCP 4 OT : Réaliser le suivi administratif et la gestion de l'exploitation agricole

OI 41 : Assurer la gestion administrative, technico-économique et financière de l'exploitation agricole

OI 42 Caractériser la situation fiscale et juridique de l'exploitation agricole

UCP 5 OT : Commercialiser les produits de l'exploitation agricole

OI 51 : Caractériser l'exploitation agricole sur son marché

OI 52 : Mettre en oeuvre la politique commerciale de l'exploitation agricole

UCP 6 OT : Elaborer un projet professionnel

L'UC projet comporte deux versions

1^{ère} version :

UCP 6 A OT 6 A : Elaborer un projet professionnel lié à une exploitation agricole

OI 61 A : Présenter un projet pour une exploitation agricole dans une perspective de durabilité

OI 62 A : Estimer la faisabilité d'un projet

2^{ème} version :

UCP 6 B OT 6 B : Elaborer un projet professionnel de salariat en agriculture

OI 61 B : Présenter un projet de salariat

OI 62 B : Utiliser des techniques de recherche d'emploi

UCT : UC « techniques »

UCT 1 et UCT 2 Conduire un atelier

Le choix des deux UC techniques UCT1 et UCT2 est effectué dans une liste prédéfinie (cf. p 46 - présentation du référentiel d'évaluation).

Les objectifs génériques de ces UCT sont les suivants :

OI 1 : Analyser l'activité dans le système de production

OI 2 : Mettre en œuvre les opérations liées à la conduite de l'atelier

OI 3 : Réagir à une situation professionnelle qui nécessite une régulation

UCARE

Les deux UCARE sont construites par le centre et proposées à l'autorité académique dans le dossier d'habilitation. Le cadre de construction figure dans le référentiel d'évaluation (cf p152-153).

UC « générales »

- ⇒ UCG 1 Utiliser en situation professionnelle les connaissances et les techniques liées au traitement de l'information** p 52
- ⇒ UCG 2 Situer les enjeux environnementaux et sociétaux de l'agriculture** p 55

UCG 1

OT 1 : Utiliser en situation professionnelle les connaissances et les techniques liées au traitement de l'information

OI 11 : Communiquer dans les situations de la vie professionnelle et sociale

OI 12 : Utiliser les mathématiques dans des situations professionnelles

OI 13 : Utiliser les technologies de l'information et de la communication

Prescriptions :

Tous les objectifs de deuxième rang doivent être évalués (OI 111, 112...).

Pour chaque objectif intermédiaire (OI) de rang 2, tous les items qui figurent dans la colonne 2 « points sur lesquels peut porter l'évaluation » ne seront pas obligatoirement évalués. La colonne 3 « attendus » précise la performance attendue lors de l'évaluation d'un point de la colonne 2.

OI 11 : Communiquer dans les situations de la vie professionnelle et sociale

Objectifs à évaluer	Points sur lesquels peut porter l'évaluation	Attendus
111 : Traiter les informations	Collecte de l'information (supports, sources, techniques de recherche d'information) Traitement de l'information (constitution d'une documentation)	Pour un sujet donné, - identification de différentes sources d'information - sélection d'informations pertinentes - argumentation des choix effectués
	Analyse de différents types d'information (textes, images...)	A partir d'un support donné, - identification d'éléments de concordance et/ou contradictoires, identification des idées clefs. - analyse avec maîtrise du vocabulaire utilisé et de la syntaxe
	Lecture de cartes géographiques (topographique, pédologique...)	Lecture et interprétation des éléments constitutifs d'une carte
	Techniques de résumé d'information (texte...)	A partir d'un support donné, - identification du plan et des idées essentielles - maîtrise du vocabulaire utilisé et de la syntaxe

112 : Produire les messages indispensables à la vie professionnelle et sociale	<p>Techniques d'expression écrite et de présentation Rédaction de contenus (correspondance, imprimés, note, rapport, compte rendu...)</p> <p>Pratique de différentes modalités de texte (argumentatif, narratif...)</p> <p>Pratique des différents discours (explicatif, descriptif, argumentatif, narratif...)</p> <p>Principaux outils de communication</p>	<p>Choix et maîtrise d'un type de présentation Maîtrise de la rédaction (modalité de texte et discours) Maîtrise du vocabulaire spécifique au contexte professionnel et de la syntaxe Cohérence du contenu et de l'argumentation</p>
113 : Communiquer oralement	<p>Principales règles de la communication orale Prise de notes Modalités de communication orale (téléphone, exposé, échange oral adapté à un type d'interlocuteurs...)</p>	<p>Adaptation à une situation de communication orale donnée (attention, maîtrise, vocabulaire...) Pour une modalité donnée, restitution adaptée de l'information, cohérence et pertinence du discours Dans le cadre d'une activité professionnelle donnée, restitution d'une information (présentation, argumentation, transmission d'information, confrontation de points de vue...)</p>

OI 12 : Utiliser les mathématiques dans des situations professionnelles

Objectifs à évaluer	Points sur lesquels peut porter l'évaluation	Attendus
121 : Résoudre un problème mathématique	<p>Calcul numérique</p> <p>Proportionnalité</p> <p>Géométrie plane et dans l'espace</p> <p>Statistique descriptive simple, paramètres de position, de dispersion</p> <p>Changement d'unités</p>	<p>Maîtrise des calculs élémentaires Utilisation d'une calculatrice Utilisation du calcul mental</p> <p>Application de la proportionnalité dans des situations professionnelles courantes (dosages, débit, rendement, taux, échelles, calcul d'intérêt...)</p> <p>Construction de figures et calcul de périmètres, d'aires, de volumes en situation professionnelle (cubage, plans...)</p> <p>Construction, lecture et interprétation de représentations graphiques de données statistiques Calcul de fréquence, moyenne, médiane Interprétation, comparaison</p> <p>Maîtrise des conversions dans toutes les unités usuelles (longueur, surface, volume, masse...) Contrôle de la validité des résultats</p>

122 : Traduire une situation professionnelle en langage mathématique	Notion de fonction Fonctions linéaires, affines Equations, inéquations de premier degré Systèmes d'équation à deux inconnues	Résolution de problèmes issus de situations professionnelles en utilisant les fonctions (coefficient directeur d'une droite), les équations, les systèmes d'équations (résolution algébrique et/ou graphique) Contrôle de la validité des résultats
---	---	--

OI 13 : Utiliser les technologies de l'information et de la communication

Objectifs à évaluer	Points sur lesquels peut porter l'évaluation	Attendus
131 : S'approprier un environnement informatique de travail	Fonctionnement de base d'un microordinateur et de ses périphériques Principales manipulations Règles et usages de l'informatique Sécurité des données	Repérage des principales fonctions composant l'environnement informatique Maîtrise des fonctions de base en situation pratique dans le respect des règles : arborescence, création de dossiers, sauvegarde des fichiers... Enumération des principaux usages et règles d'utilisation de l'informatique
132 : Construire une démarche de recherche en utilisant Internet	Recherche d'informations et de documentation (fonctionnement d'un navigateur, d'un moteur de recherche, récupération de l'information...) Communication avec une messagerie (fonctionnalités, gestion des messages...) Règles élémentaires de droit et usages de l'informatique et de l'Internet	Réalisation d'une recherche approfondie sur un thème donné en utilisant les fonctionnalités d'un moteur de recherche Utilisation de différentes ressources (fichiers sons, images, vidéo...) Utilisation des différentes fonctionnalités d'une messagerie Enumération des principales règles et usages
133 : Composer des documents numériques	Utilisation de logiciels de traitement des données (traitement de texte, tableur, base de données...) : critères de choix, principales fonctions	Création, mise en forme et ajustement d'un document numérique : texte, tableau, graphique, image...

UCG 2

OT 2 : Situer les enjeux environnementaux et sociétaux de l'agriculture

OI 21 : Mobiliser des connaissances scientifiques relatives au vivant

OI 22 : Caractériser les liens entre agriculture et société

Prescriptions :

Tous les objectifs de deuxième rang doivent être évalués (OI 111, 112...).

Pour chaque objectif intermédiaire (OI) de rang 2, tous les items qui figurent dans la colonne 2 « points sur lesquels peut porter l'évaluation » ne seront pas obligatoirement évalués. La colonne 3 « attendus » précise la performance attendue lors de l'évaluation d'un point de la colonne 2.

L'UCG 2 vise à l'acquisition d'une culture générale permettant au futur agriculteur de situer l'impact de ses activités et son rôle dans la société. C'est pourquoi elle évalue des notions relevant de champs de connaissances différents mais néanmoins complémentaires pour appréhender le rôle de l'agriculture : biologie, écologie, économie...

Chaque fois que possible, les exemples servant d'illustration ou de support d'évaluation se rapporteront à des situations professionnelles.

OI 21 : Mobiliser des connaissances scientifiques relatives au vivant

Objectifs à évaluer	Points sur lesquels peut porter l'évaluation	Attendus
211 : Situer les niveaux d'organisation du vivant	Caractéristiques du vivant et principaux types d'organismes vivants Principaux niveaux d'organisation du vivant et caractéristiques : cellule, organisme	Illustration de la diversité du vivant à l'aide de quelques exemples (virus, unicellulaires, végétaux et animaux) Dans un exemple donné, - situation des principaux niveaux d'organisation du vivant - à chacun de ces niveaux, description succincte des principales structures et des fonctions correspondantes
212 : Identifier les principaux mécanismes du vivant	Nature et transmission de l'information génétique – notion de diversité génétique Elaboration de matière organique par les êtres vivants : autotrophie et hétérotrophie Transformations énergétiques,	Indication de la localisation de l'information génétique Présentation de la notion d'espèce, de race ou de variété Justification de l'importance de la diversité biologique (en agriculture et plus largement) Mise en évidence du rôle et présentation des principaux produits de la photosynthèse, localisation du phénomène Présentation simple du principe de synthèse de leurs constituants organiques par les animaux et les végétaux non chlorophylliens Comparaison entre principes de la respiration et

	principes et rôles de la respiration et des fermentations	de la fermentation Présentation d'un exemple de fermentation utilisé dans une production agricole (phénomène et produits de la fermentation) et d'une fermentation indésirable (phénomène et produits)
213 : Mettre en évidence les caractéristiques des écosystèmes agricoles	Notion d'écosystème Composantes d'un écosystème et interactions Dynamique des écosystèmes : niveaux et réseaux trophiques, flux d'énergie et cycle de la matière, production et évolution des écosystèmes Action de l'homme sur les écosystèmes, caractéristiques écologiques des écosystèmes agricoles	Présentation des principales transformations à l'œuvre dans un écosystème et identification des niveaux trophiques Description des principales relations entre milieu et êtres vivants et entre êtres vivants au sein d'un écosystème Présentation des caractéristiques qui distinguent les agroécosystèmes des écosystèmes non agricoles

OI 22 : Caractériser les liens entre agriculture et société

Objectifs à évaluer	Points sur lesquels peut porter l'évaluation	Attendus
221 : Situer la place de l'agriculture dans la société et son évolution	Politiques agricoles, politiques de développement et politiques de prix : histoire, institutions, conséquences sociologiques Evolutions de la place de l'agriculture française dans l'économie et dans la société Principales fonctions de l'agriculture : production de biens alimentaires et non alimentaires, services marchands et non marchands, énergie	Présentation des grandes étapes des politiques agricoles et de leurs caractéristiques depuis 1945 Présentation des grandes tendances actuelle de la politique agricole et des perspectives d'évolution Description des principales fonctions remplies par l'agriculture et justification de leur importance dans la société

<p>222 : Caractériser les principaux effets de l'activité agricole sur l'environnement</p>	<p>Notion de durabilité Principes de durabilité économique, sociale, environnementale Politiques publiques, principales mesures visant la durabilité</p> <p>Effets de la production agricole et effets globaux des activités humaines : - sur les ressources naturelles : eau, sols, biodiversité, air, ressources énergétiques... - production de paysages - participation au tissu social</p> <p>Principaux systèmes agricoles et modes de conduite (extensifs, intensifs, agriculture biologique ...) et facteurs de durabilité de ces systèmes</p> <p>Démarches qualité concernant les produits et les process : modes de valorisation des produits et labellisation des exploitations</p> <p>Prise en compte de la sécurité sanitaire : - risques et facteurs de risques liés à l'alimentation, notion de sécurité alimentaire et sanitaire - risques biologiques, zoonoses - organisations, procédures et techniques visant la protection sanitaire des individus : traçabilité des produits, dispositif de protection et de surveillance sanitaire...</p>	<p>Présentation des dimensions qui caractérisent la durabilité de l'agriculture A partir d'un cas concret, présentation des principaux indicateurs de durabilité qui permettent d'apprécier l'activité agricole</p> <p>Mise en évidence des facteurs de risque et des principales conséquences des activités humaines sur l'environnement et des évolutions prévisibles A partir d'une situation concrète, mise en évidence des effets positifs et négatifs de l'agriculture sur l'environnement physique et social à court, moyen et long terme</p> <p>Comparaison de différents modes ou systèmes de production agricole, en France, en Europe et dans le monde, en fonction de critères de durabilité. Mise en évidence des facteurs de fragilité de chacun de ces systèmes</p> <p>A partir d'exemples concrets, présentation et comparaison des caractéristiques de ces démarches</p> <p>Exposé des principaux risques et des enjeux de leur prise en compte par la communauté agricole. Dans un exemple précis, description du dispositif mis en œuvre pour assurer la sécurité sanitaire</p>
---	--	--

UC « Professionnelles »

- ⇒ **UCP 1 Elaborer un diagnostic global de l'exploitation agricole dans son environnement** p 59
- ⇒ **UCP 2 Prendre en compte les dynamiques sociales et professionnelles de son territoire pour en devenir acteur** p 61
- ⇒ **UCP 3 Gérer le travail dans l'exploitation agricole** p 63
- ⇒ **UCP 4 Réaliser le suivi administratif et la gestion de l'exploitation agricole** p 66
- ⇒ **UCP 5 Commercialiser les produits de l'exploitation agricole** p 68
- ⇒ **UCP 6 Elaborer un projet professionnel**
 - 6 A. Elaborer un projet professionnel lié à une exploitation agricole** p 70
 - ou*
 - 6 B. Elaborer un projet professionnel de salariat en agriculture** p 72

UCP 1
OT 1 : Elaborer un diagnostic global de l'exploitation agricole dans son environnement

OI 11 : Présenter le fonctionnement d'une exploitation agricole dans son environnement

OI 12 : Formuler un diagnostic de l'exploitation agricole dans une perspective de durabilité

Prescriptions :

Tous les objectifs de deuxième rang doivent être évalués (OI 111, 112...).

Pour chaque objectif intermédiaire (OI) de rang 2, tous les items qui figurent dans la colonne 2 « points sur lesquels peut porter l'évaluation » ne seront pas obligatoirement évalués. La colonne 3 « attendus » précise la performance attendue lors de l'évaluation d'un point de la colonne 2.

L'objectif de cette UC est de mesurer la capacité de la personne évaluée à s'approprier une démarche de diagnostic dans un objectif de prise de décision.

L'évaluation aura comme support une exploitation de stage, d'apprentissage ou à défaut une exploitation de référence qui servira de base aux observations.

OI 11 : Présenter le fonctionnement d'une exploitation agricole dans son environnement

Objectifs à évaluer	Points sur lesquels peut porter l'évaluation	Attendus
111 : Caractériser les composantes du système de production	Composantes internes et externes au système (systèmes de production, de décision, d'information, social et humain)	Pour une exploitation donnée, - description des principales composantes du système (moyens de production, composantes humaines et historiques, technico-économiques et financières ...) - description des principaux éléments extérieurs au système (physiques, géographiques, techniques, sociaux...) - identification des principales interrelations entre les composantes du système - analyse argumentée en s'appuyant sur des références externes et internes au système
112 : Décrire le fonctionnement de l'exploitation agricole dans une perspective de durabilité	Impact des pratiques agricoles, des bâtiments, de la gestion des effluents sur l'environnement de l'exploitation : eau, sols, paysage, biodiversité... Durabilité économique Durabilité sociale	A partir de quelques indicateurs simples, présentation des caractéristiques de l'exploitation vis-à-vis des aspects de durabilité environnementale, économique et sociale

OI 12 : Formuler un diagnostic de l'exploitation agricole dans une perspective de durabilité

Objectifs à évaluer	Points sur lesquels peut porter l'évaluation	Attendus
<p>121 : Etablir un diagnostic du fonctionnement de l'exploitation</p>	<p>Synthèse modélisée du fonctionnement global de l'exploitation</p> <p>Mise en relation des différentes composantes du système (techniques, économiques...) avec les finalités de l'exploitant, avec le territoire, avec la durabilité du système d'exploitation</p>	<p>Repérage et hiérarchisation des :</p> <ul style="list-style-type: none"> - principales finalités de l'exploitation - principaux objectifs du système - principaux choix stratégiques : techniques, sociaux, économiques <p>Analyse argumentée en s'appuyant sur des références :</p> <ul style="list-style-type: none"> - identification des atouts et contraintes du système - identification des forces et faiblesses du système par rapport aux objectifs de l'exploitation - impact sur la pérennité de l'exploitation
<p>122 : Proposer une évolution du système</p>	<p>Analyse de l'impact d'une modification du système</p> <p>Interactions avec les composantes internes et externes du système (financière, économique, technique, sociale, humaine, environnementale).</p>	<p>Proposition d'un scénario cohérent avec les finalités de l'exploitant, son environnement et la durabilité du système</p> <p>Pour une décision relative à une évolution proposée,</p> <ul style="list-style-type: none"> - identification des composantes de la (des) décision(s) - modalités et impact de la décision sur plusieurs composantes du système

UCP 2

OT 2 : Prendre en compte les dynamiques sociales et professionnelles de son territoire pour en devenir acteur

OI 21 : Repérer les composantes du territoire

OI 22 : Analyser un projet de développement sur le territoire

Prescriptions :

Tous les objectifs de deuxième rang doivent être évalués (OI 111, 112...).

Pour chaque objectif intermédiaire (OI) de rang 2, tous les items qui figurent dans la colonne 2 « points sur lesquels peut porter l'évaluation » ne seront pas obligatoirement évalués. La colonne 3 « attendus » précise la performance attendue lors de l'évaluation d'un point de la colonne 2.

L'évaluation de cette UC s'effectuera à partir d'une démarche concrète d'étude d'un territoire.

L'évaluation aura comme support un territoire identifié par le formateur ou le territoire d'une exploitation de référence et pourra résulter d'une démarche d'étude collective. Il ne s'agit pas cependant d'élaborer un diagnostic de territoire.

L'évaluation de l'objectif 2 portera sur un projet de développement du territoire en cours ou à venir impliquant le secteur agricole : valorisation énergétique de la production agricole (biomasse, co-compostage), entretien conjoint d'espaces naturels (zones protégées), projet culturel (circuit touristique, circuit à thème)... Elle concernera l'impact du projet sur les exploitations agricoles de ce territoire.

OI 21 : Repérer les composantes du territoire

Objectifs à évaluer	Points sur lesquels peut porter l'évaluation	Attendus
211 : Identifier les caractéristiques du territoire	<p>Notion de territoire Distinction entre plusieurs niveaux ou types de territoire</p> <p>Dimension géographique, historique, économique, culturelle d'un territoire au niveau local, national, européen Principaux éléments qui caractérisent le territoire :</p> <ul style="list-style-type: none">- milieu naturel : géographique, géophysique (sols, relief, eau...)- découpage administratif- activités économiques : transports, urbanisation, voies de communication, éléments du patrimoine rural...- aspect humain : démographie, activités professionnelles, culturelles... <p>Mesures politiques nationales et européennes liées au territoire (zonages...)</p>	<p>Pour un espace donné,</p> <ul style="list-style-type: none">- identification des composantes du territoire- identification des principaux éléments clefs ou indicateurs descriptifs du territoire- identification des principales mesures présentes sur le territoire

212 : Identifier les acteurs du territoire	Composition, orientations et missions des organisations présentes sur le territoire : - organisations professionnelles (agricoles, artisanales...) - collectivités, institutions, mouvements associatifs et syndicaux, entreprises...	Identification des principales catégories d'acteurs Description de leurs rôles, missions et secteurs d'intervention
213 : Analyser la place de l'agriculture dans le territoire	Activités présentes sur le territoire : - activité agricole (nombre et type d'exploitations, poids économique, impact environnemental...) - autres activités : artisanat, commerce, autres entreprises Perspectives de développement du territoire Attentes du territoire vis-à-vis de l'agriculture (demande sociétale) A partir d'un cas concret, présentation des principaux indicateurs de durabilité qui permettent d'apprécier l'activité agricole	Présentation des principaux éléments caractérisant la place de l'agriculture dans le territoire et son évolution Identification des principales conséquences de la politique agricole sur la place et l'évolution de l'agriculture dans le territoire Présentation des interactions avec les autres composantes du territoire Identification des principaux freins et leviers au développement de l'activité agricole au sein du territoire

OI 22 : Analyser un projet de développement sur le territoire

Objectifs à évaluer	Points sur lesquels peut porter l'évaluation	Attendus
221 : Présenter un projet de développement local	Eléments d'un projet de développement local Caractérisation des dynamiques et des attentes territoriales Développement local (services, infrastructures...) Démarche de projet (finalités, financeurs, acteurs, bénéficiaires...)	Pour un projet donné, -présentation des principales orientations du projet - repérage des problématiques locales, des enjeux et des pistes d'évolution - mise en évidence des interactions entre les acteurs : stratégies, divergences et coopérations - identification des forces et des faiblesses du territoire par rapport au projet
222 : Situer la place de l'agriculture dans le projet	Place de l'agriculture et des agriculteurs dans les projets en cours ou à venir du territoire Conséquences sur le projet et sur l'agriculture	- identification des liens entre le projet et un secteur de production agricole donné - mesure de l'implication des exploitations dans ce projet (moyens d'action, rôle des exploitants, intérêts et enjeux pour l'agriculture et le territoire)

UCP 3
OT 3 : Gérer le travail dans l'exploitation agricole

OI 31 : Caractériser l'emploi au sein d'une exploitation agricole

OI 32 : Analyser l'organisation du travail dans une exploitation agricole

Prescriptions :

Tous les objectifs de deuxième rang doivent être évalués (OI 111, 112...).

Pour chaque objectif intermédiaire (OI) de rang 2, tous les items qui figurent dans la colonne 2 « points sur lesquels peut porter l'évaluation » ne seront pas obligatoirement évalués. La colonne 3 « attendus » précise la performance attendue lors de l'évaluation d'un point de la colonne 2.

L'évaluation de l'OI 32 utilisera comme support une exploitation de stage, d'apprentissage ou une exploitation de référence.

OI 31 : Caractériser l'emploi au sein d'une exploitation agricole

Objectifs à évaluer	Points sur lesquels peut porter l'évaluation	Attendus
311 : Présenter les différentes formes d'organisation du travail et le statut des travailleurs	Statuts des actifs agricoles Dispositifs de protection sociale : organismes et institutions liés à la législation du travail, droits sociaux, maladies professionnelles et accidents du travail Formes d'organisations collectives du travail : entraide, banque de travail, groupements d'employeurs, service de remplacement, CUMA...	Présentation des principales caractéristiques des différentes catégories d'actifs agricoles Présentation des principaux aspects liés à la protection sociale Identification des principales formes d'organisation du travail en agriculture Présentation de leurs caractéristiques et comparaison

<p>312 : Raisonner l'embauche d'un salarié et le fonctionnement du collectif de travail</p>	<p>Principes élémentaires du droit du travail : lois et règlements, conventions et accords collectifs, organisations et institutions liés à la législation du travail...</p> <p>Dispositions concernant les conditions de travail : durée du travail, congés, dispositions réglementaires du code du travail relatives à la santé sécurité au travail...</p> <p>Types de contrats de travail</p> <p>Aspects administratifs, économiques et fiscaux liés à l'embauche d'un salarié</p> <p>Démarches d'embauche d'un salarié : identification du besoin, élaboration d'un profil de poste, procédures de recrutement et d'accueil sur l'exploitation</p> <p>Relations au sein du collectif de travail</p> <p>Gestion de l'évolution professionnelle des membres du collectif de travail</p>	<p>Enumération des principales dispositions régissant l'emploi d'un salarié Identification et rôle des organisations et institutions concernées</p> <p>Enumération et description sommaire des principaux contrats présents en agriculture</p> <p>Identification et description des principaux documents administratifs obligatoires Identification des éléments entrant dans le calcul du coût du travail, conséquences sur le résultat économique de l'exploitation</p> <p>Dans le cas d'une embauche, - présentation et justification des éléments à prendre en compte dans la démarche - présentation et justification des principales étapes de la démarche d'embauche</p> <p>Présentation des principales règles de fonctionnement d'un collectif de travail</p> <p>Présentation des principaux dispositifs de formation continue des salariés et des exploitants agricoles</p>
<p>313 : Identifier les principaux risques professionnels liés au travail en agriculture</p>	<p>Notion de risque Risques liés aux différentes activités du secteur agricole, aux caractéristiques du travail</p> <p>Acteurs de la prévention et mesures préventives</p> <p>Diagnostic des risques professionnels sur l'exploitation agricole</p>	<p>Définition de la notion de risque Dans un secteur d'activité donné, énumération et description des principales situations à risques rencontrées</p> <p>Identification et rôle des acteurs de la prévention</p> <p>Description des éléments constitutifs du document unique Justification du rôle de ce document dans la prévention des risques professionnels</p>

OI 32 : Analyser l'organisation du travail dans une exploitation agricole

Objectifs à évaluer	Points sur lesquels peut porter l'évaluation	Attendus
<p>321 : Décrire l'organisation du travail sur l'exploitation</p>	<p>Nature du travail sur une exploitation agricole Modes d'organisation du travail</p> <p>Aspects liés à l'organisation qualitative et quantitative du travail : gestion des temps de travaux, quantification des besoins en main d'œuvre, organisation et relation dans le travail, conditions de travail, lien avec le niveau d'équipement</p> <p>Diagnostic de l'organisation du travail Adéquation besoins /ressources</p>	<p>Pour une exploitation donnée, présentation de son mode d'organisation du travail et de la répartition du travail au sein du collectif de travail</p> <p>Pour une exploitation et une période donnée,</p> <ul style="list-style-type: none"> - présentation argumentée du calendrier de réalisation des différents travaux - estimation qualitative et quantitative de la charge de travail - identification des pics d'activités - comparaison des disponibilités en main d'œuvre avec la charge de travail - présentation des atouts et contraintes de l'organisation actuelle - identification argumentée des écarts constatés
<p>322 : Proposer une évolution de l'organisation du travail adaptée à l'exploitation</p>	<p>Scénarios d'évolution de l'organisation ou du collectif de travail et conséquences au niveau social et économique</p>	<p>Identification des enjeux d'une modification de l'organisation du travail sur le fonctionnement de l'exploitation</p> <p>Comparaison argumentée entre au moins deux solutions en réponse à un problème identifié d'organisation du travail</p>

UCP 4

OT 4 : Réaliser le suivi administratif et la gestion de l'exploitation agricole

OI 41 : Assurer la gestion administrative, technico-économique et financière de l'exploitation agricole

OI 42 : Caractériser la situation fiscale et juridique de l'exploitation agricole

Prescriptions :

Tous les objectifs de deuxième rang doivent être évalués (OI 111, 112...).

Pour chaque objectif intermédiaire (OI) de rang 2, tous les items qui figurent dans la colonne 2 « points sur lesquels peut porter l'évaluation » ne seront pas obligatoirement évalués. La colonne 3 « attendus » précise la performance attendue lors de l'évaluation d'un point de la colonne 2.

OI 41 : Assurer la gestion administrative, technico-économique et financière de l'exploitation agricole

Objectifs à évaluer	Points sur lesquels peut porter l'évaluation	Attendus
<p>411 : Assurer le suivi administratif de l'exploitation agricole</p>	<p>Notion d'engagement et de contractualisation Principales notions relatives à la réglementation des droits à produire et des primes Documents réglementaires (demande de primes...) Utilisation des logiciels comptables et administratifs agricoles</p> <p>Organisation du bureau et classement des documents Impact du travail administratif et de bureau sur la gestion et le fonctionnement de l'exploitation agricole</p>	<p>Pour les principaux documents administratifs de l'exploitation, - identification et justification des principaux engagements réciproques - description et analyse des documents produits</p> <p>Pour une exploitation donnée, - identification et planification du travail de bureau et de suivi administratif - analyse de la situation de l'exploitation au regard du suivi administratif (points forts/faibles, améliorations possibles)</p>
<p>412 : Analyser les résultats technico-économiques et financiers de l'exploitation</p>	<p>Comptabilité : buts, terminologie, étapes, enregistrement comptable, documents comptables Documents de résultat : lecture, élaboration</p> <p>Notions de rentabilité et de solvabilité de l'entreprise agricole Analyse technico-économique à partir du compte de résultat et d'indicateurs technico-</p>	<p>Pour une exploitation donnée, - description des principes de l'enregistrement comptable et des principaux documents comptables - identification et présentation des principaux postes des documents de résultat (bilan, compte de résultat...) - calcul des différents niveaux de résultats</p> <p>- calcul des principaux ratios et indicateurs technico-économiques et financiers utilisés dans la région. - analyse commentée de la rentabilité, de la situation financière et patrimoniale de</p>

	économiques Analyse financière à partir du bilan et d'indicateurs financiers Analyse par activité Comparaison avec exercices antérieurs et analyses de groupe	l'exploitation - identification des points forts et points faibles de l'exploitation - énumération de possibilités d'amélioration
413 : Raisonner une décision	Investissement et plan de financement Budget partiel Budget de trésorerie	Identification des éléments intervenant dans une décision d'investissement Description des conséquences d'une modification d'un atelier (nouvel investissement, modification technique...) sur la situation économique et financière de l'exploitation Mesure de l'incidence sur la trésorerie Planification commentée des recettes et dépenses pour une période donnée Conséquences pour l'exploitation

OI 42 : Caractériser la situation fiscale et juridique de l'exploitation agricole

Objectifs à évaluer	Points sur lesquels peut porter l'évaluation	Attendus
421 : Analyser la situation fiscale de l'exploitation agricole	Bases de la réglementation fiscale en matière : - de fiscalité directe : impôt sur le revenu, taxes locales - de fiscalité indirecte : TVA Mesure de l'incidence de la fiscalité sur les résultats de l'exploitation et la prise de décision	Pour une exploitation donnée, - description argumentée de la situation fiscale de l'exploitation - incidence de la fiscalité sur les résultats de l'exploitation, la prise de décision, et sur le fonctionnement de l'exploitation
422 : Analyser la situation juridique de l'exploitation agricole	Aspects juridiques de la transmission d'une exploitation : régimes matrimoniaux, succession, particularités liées au foncier (mode de faire valoir) Statut juridique de l'exploitation agricole : - entreprise individuelle - formes sociétaires : EARL, GAEC, SCEA...	Identification des principaux éléments qui conditionnent l'accès au foncier, l'acquisition de patrimoine et son transfert Pour une exploitation donnée, - identification des modes de faire valoir - description des conséquences sur le fonctionnement de l'exploitation Présentation des principales caractéristiques des formes sociétaires les plus courantes en comparaison avec l'exploitation individuelle Description des conséquences juridiques, fiscales et sociales du choix d'un statut sur une exploitation agricole

UCP 5
OT 5 : Commercialiser les produits de l'exploitation agricole

OI 51 : Caractériser l'exploitation agricole sur son marché

OI 52 : Mettre en œuvre la politique commerciale de l'exploitation agricole

Prescriptions :

Tous les objectifs de deuxième rang doivent être évalués (OI 111, 112...).

Pour chaque objectif intermédiaire (OI) de rang 2, tous les items qui figurent dans la colonne 2 « points sur lesquels peut porter l'évaluation » ne seront pas obligatoirement évalués. La colonne 3 « attendus » précise la performance attendue lors de l'évaluation d'un point de la colonne 2.

Selon les filières et les objectifs de l'exploitation, l'aspect commercial est plus ou moins développé dans les exploitations. Les points sur lesquels porteront l'évaluation et les attendus seront adaptés en fonction des spécificités des filières.

OI 51 : Caractériser l'exploitation agricole sur son marché

Objectifs à évaluer	Points sur lesquels peut porter l'évaluation	Attendus
511 : Décrire les circuits commerciaux liés à une filière de production	Organisation de la filière Rôle et localisation des acteurs Place du producteur dans la filière Marchés : objet, fonctionnement, échelle, modes et instances de régulation	Pour une filière donnée, - identification des acteurs, de leurs rôles et leur importance relative dans la filière - description des principales caractéristiques de régulation du marché : mécanismes de formation de prix, instances de régulation, exemples de mesures de régulation
512 : Situer l'exploitation agricole sur son marché	Potentiel de production de l'exploitation Opportunités du marché Notion de concurrence Environnement économique de l'exploitation agricole : capacités d'approvisionnement, de production, accès aux services	Pour une exploitation donnée, - identification des caractéristiques de l'environnement commercial amont et aval (concurrence, créneaux porteurs...) - détermination des forces et faiblesses de l'exploitation agricole par rapport aux opportunités et menaces du marché - justification du choix d'un créneau - identification des clients potentiels

OI 52 : Mettre en œuvre la politique commerciale de l'exploitation agricole

Objectifs à évaluer	Points sur lesquels peut porter l'évaluation	Attendus
521 : Elaborer une stratégie commerciale	<p>Caractéristiques du produit commercialisé (bien ou service) : caractéristiques techniques en lien avec la production, conditionnement, image du produit ou du service, mode de valorisation des produits...</p> <p>Circuits commerciaux avec ou sans intermédiaire : négoce, grande distribution, courtage, vente à terme, structures en partenariat avec les consommateurs, vente directe, Internet...</p> <p>Promotion du produit Modes de communication</p> <p>Calculs commerciaux</p> <p>Conséquences de la stratégie et de la politique commerciale de l'exploitation sur : - l'organisation du travail, - les investissements à réaliser, - la trésorerie de l'exploitation</p>	<p>Pour une exploitation donnée, - définition argumentée du produit (bien ou service) à vendre - constitution d'une gamme (selon produit)</p> <p>- présentation des différents circuits commerciaux - choix argumenté d'un ou de circuit(s) de distribution en lien avec les produits ou services à vendre et les objectifs de l'exploitation - repérage des différents intermédiaires</p> <p>Pour un produit ou une gamme de produit : - présentation et justification d'une action de communication</p> <p>Détermination des principaux critères commerciaux (prix de vente, marge commerciale, coût de revient...)</p> <p>Pour une décision commerciale sur une exploitation donnée, - mesure des principales conséquences sur le fonctionnement de l'exploitation - identification des principaux avantages et risques liés à la décision</p>
522 : Conduire une négociation commerciale	<p>Recherche de débouchés et de clients/ fournisseurs potentiels Techniques de prospection</p> <p>Négociation d'achat : - définition des besoins - rédaction d'un cahier des charges - contact des fournisseurs potentiels - critérisation des réponses - ...</p> <p>Entretien de vente : - préparation de l'entretien (argumentaire de vente) - conduite de l'entretien (accueil, écoute et réponse approprié aux besoins de l'acheteur)</p>	<p>Pour une exploitation donnée, - identification des principales sources d'information - justification du traitement de l'information</p> <p>- élaboration d'un état des besoins d'achat (quantité, qualité, période de livraison, financement...) - définition des marges de négociation en termes de quantité, de prix - vérification de l'adéquation de l'offre à la demande - négociation et conclusion de l'achat</p> <p>- définition des marges de négociation en termes de quantité, de prix - construction d'un argumentaire de vente - accueil de l'acheteur - écoute des besoins, reformulation des besoins de l'acheteur, argumentation, traitement des objections - négociation et conclusion de la vente</p>

UCP 6
OT 6: Elaborer un projet professionnel

L'UC projet comporte deux versions dont le choix est lié au projet professionnel du candidat et à son parcours de formation.

1^{ère} version :

UCP 6 A
OT 6 A : Elaborer un projet professionnel lié à une exploitation agricole

OI 61 A : Présenter un projet pour une exploitation agricole dans une perspective de durabilité

OI 62 A : Estimer la faisabilité d'un projet

Prescriptions :

Tous les objectifs de deuxième rang doivent être évalués (OI 111, 112...).

Pour chaque objectif intermédiaire (OI) de rang 2, tous les items qui figurent dans la colonne 2 « points sur lesquels peut porter l'évaluation » ne seront pas obligatoirement évalués. La colonne 3 « attendus » précise la performance attendue lors de l'évaluation d'un point de la colonne 2.

Cette UC vise l'acquisition d'une démarche d'élaboration d'un projet professionnel en relation avec une exploitation de stage, d'apprentissage ou à défaut d'une exploitation de référence.

La notion de projet s'entend au sens large et peut concerner un projet d'installation, le maintien ou le développement du système de production, l'introduction de modifications conséquentes du système de production (nouvelle activité, changement de mode de conduite, adhésion à un signe de qualité).

OI 61 A : Présenter un projet pour une exploitation agricole dans une perspective de durabilité

Objectifs à évaluer	Points sur lesquels peut porter l'évaluation	Attendus
611 A : Présenter les caractéristiques d'un projet pour une exploitation agricole	Genèse du projet	Présentation de la genèse du projet
	Finalités du porteur de projet	Repérage des finalités du porteur de projet
	Système d'exploitation support du projet	Présentation succincte des objectifs, atouts et contraintes du système d'exploitation support du projet, dans son environnement
	Composantes du projet envisagé Evolutions / changements possibles du système de production	Présentation des caractéristiques du projet Description des moyens de production envisagés, des produits ou services visés, de l'impact avec le territoire

612 A : Analyser les conséquences prévisibles du projet	Conséquences en lien avec la durabilité des systèmes sur le plan : - technique - social - juridique (critères de choix du statut de l'exploitation...) - économique, financier, fiscal - environnemental	Description et justification des choix techniques, du choix du statut de l'exploitation, de la stratégie commerciale, et de la politique d'investissement Mesure des conséquences de ces choix sur l'organisation du travail, la gestion de la main d'œuvre, le positionnement du projet sur le territoire Réalisation et argumentation du plan d'investissement et de financement du projet Mesure et analyse des résultats prévisionnels Impact sur la trésorerie
613 A : Présenter les étapes et démarches à entreprendre pour la réalisation du projet	Partenaires potentiels du projet Planification des étapes du projet et des démarches à entreprendre	Identification des acteurs concernés et des démarches Estimation des moyens à mettre en œuvre (temps, coût de la démarche) Présentation d'un planning de mise en œuvre, positionnant le travail à faire et les démarches à réaliser

OI 62 A : Estimer la faisabilité d'un projet

Objectifs à évaluer	Points sur lesquels peut porter l'évaluation	Attendus
621 A : Repérer les forces et les faiblesses du projet	Analyse des forces et des faiblesses du projet aux plans humain, technique, financier, économique, commercial, environnemental Analyse du projet au regard des finalités du porteur de projet	Comparaison du projet avec les objectifs de départ Identification des écarts Présentation, en les hiérarchisant, des forces et des faiblesses du projet Identification des risques de déséquilibre du système Mise en relation avec les finalités du porteur de projet
622 A : Proposer des éléments de suivi et de régulation du projet	Possibilités d'ajustement du projet Instruments de suivi de la réalisation du projet	Proposition argumentée de piste d'évolution du système et d'un outil de suivi adapté

UCP 6 B
OT 6 B : Elaborer un projet professionnel de salariat en agriculture

OI 61 B : Présenter un projet de salariat

OI 62 B : Utiliser des techniques de recherche d'emploi

Prescriptions :

Tous les objectifs de deuxième rang doivent être évalués (OI 111, 112...).

Pour chaque objectif intermédiaire (OI) de rang 2, tous les items qui figurent dans la colonne 2 « points sur lesquels peut porter l'évaluation » ne seront pas obligatoirement évalués. La colonne 3 « attendus » précise la performance attendue lors de l'évaluation d'un point de la colonne 2.

Cette UC vise à l'acquisition d'une démarche méthodologique d'élaboration d'un projet de salariat en lien avec l'agriculture. Elle prendra appui sur l'étude de cas concrets.

OI 61 B : Présenter un projet de salariat

Objectifs à évaluer	Points sur lesquels peut porter l'évaluation	Attendus
611 B : Elaborer un projet de salariat	<p>Notion de parcours professionnel :</p> <ul style="list-style-type: none"> - expériences professionnelles, sociales et de formation - qualification et compétences - aspirations personnelles <p>Elaboration d'un projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - profil d'emploi recherché - conditions d'emploi recherché - structures et types d'ateliers <p>Composantes du projet</p>	<p>Enumération des principaux éléments de son parcours professionnel et social</p> <p>Description d'un projet</p> <p>Présentation argumentée des principaux éléments le caractérisant, des objectifs, atouts et contraintes du projet, dans un contexte donné</p>
612 B : Mettre en relation projet de salariat et offre du territoire	<p>Nature et caractéristiques des emplois salariés du secteur aux niveaux national, régional et local</p> <p>Caractéristiques des entreprises du secteur lié au projet</p> <p>Adaptation du projet d'emploi</p> <p>Evolutions de carrière</p>	<p>Présentation des caractéristiques nationales qui se reflètent au plan local</p> <p>Identification des particularités locales</p> <p>Identification de profils recherchés sur le territoire</p> <p>Identification des caractéristiques des entreprises</p> <p>Enumération des principales attentes des employeurs sur le territoire</p> <p>Ajustement du projet initial d'emploi et des offres d'emploi du territoire</p> <p>Analyse des écarts</p> <p>Perspectives d'évolution et conséquences sur le projet d'emploi (compétences, formations complémentaires)</p>

OI 62 B : Utiliser des techniques de recherche d'emploi

Objectifs à évaluer	Points sur lesquels peut porter l'évaluation	Attendus
621 B : Repérer les principales structures et les outils de recherche d'emploi	Outils de recherche d'emploi : annonces, sites internet, presse écrite, téléphone, candidature spontanée... Organismes d'appui à la recherche d'emploi : rôle et missions	Présentation d'une démarche utilisant deux des outils repérés Justification de la démarche Rédaction d'une annonce de recherche d'emploi Description des principales structures présentes sur le territoire ou dans le secteur professionnel
622 B : Présenter les moyens mobilisés pour une recherche d'emploi	Etapes de la démarche Supports de la recherche : curriculum vitae, lettre de motivation ...	Présentation d'une démarche de recherche d'emploi Identification et sélection d'annonces correspondant au profil d'emploi recherché Description des principaux supports
623 B : Préparer la recherche d'emploi	Réalisation d'un curriculum vitae Rédaction d'une lettre de motivation Préparation d'un entretien d'embauche	Elaboration d'un curriculum vitae (rubriques, présentation) En réponse à une offre d'emploi donnée, - rédaction d'une lettre de motivation (objectif, technique de rédaction, fond et forme de la lettre) - préparation de l'entretien (présentation d'un argumentaire, adaptation du discours et de la présentation au type d'embauche et au type d'entretien)

UC « Techniques »

Les deux UCT ou Unités Capitalisables Techniques portent sur des ateliers représentatifs des activités du territoire ou d'un secteur donné.

Le choix des ateliers est effectué dans la liste suivante en fonction du ou des systèmes de production identifiés par le centre et en cohérence avec les productions présentes sur le territoire.

L'UCT 1 porte obligatoirement sur un atelier de production agricole (liste de A à L).

L'UCT 2 peut porter sur un atelier de production agricole ou un autre type d'atelier (liste de A à V)

UC relatives à des ateliers de production agricole (liste nationale)

⇒ A - Conduire un atelier de production laitière	p 75
⇒ B - Conduire un atelier de production d'animaux de boucherie	p 79
⇒ C - Conduire un atelier d'élevage d'équidés	p 83
⇒ D - Conduire un atelier de production porcine et cunicole	p 87
⇒ E - Conduire un atelier de production avicole	p 91
⇒ F - Conduire un atelier de production apicole	p 95
⇒ G - Conduire un atelier de production de grandes cultures	p 99
⇒ H - Conduire un atelier de production viticole	p 103
⇒ J - Conduire un atelier de production horticole (hors arboriculture)	p 107
⇒ K-- Conduire un atelier de production arboricole	p 111
⇒ L - Conduire un atelier de production salicole	p 115

UC relatives à d'autres ateliers ou activités (liste nationale)

⇒ M- Conduire un atelier de transformation laitière	p 118
⇒ N - Conduire un atelier de transformation de produits carnés	p 121
⇒ P - Conduire un atelier de vinification et d'élevage des vins	p 124
⇒ Q - Conduire un atelier de transformation de produits végétaux	p 127
⇒ R - Conduire un atelier de vannerie	p 131
⇒ S - Gérer les équipements de l'exploitation agricole	p 134
⇒ T - Réaliser la préparation et l'éducation des jeunes chevaux	p 139
⇒ U - Conduire un atelier en vue de la multiplication du cheptel : production d'essaims et de reines	p 145
⇒ V - Conduire une activité de service	p 148

UCT - A
OT : Conduire un atelier de production laitière (bovin – ovin - caprin)

OI A1 : Analyser l'activité dans le système de production

OI A2 : Mettre en œuvre les opérations liées à la conduite de l'atelier

OI A3 : Réagir à une situation professionnelle qui nécessite une régulation

Prescriptions :

Tous les objectifs de deuxième rang doivent être évalués (OI 11, 12...).

Pour chaque objectif intermédiaire (OI) de rang 2, tous les items qui figurent dans la colonne 2 « points sur lesquels peut porter l'évaluation » ne seront pas obligatoirement évalués. La colonne 3 « attendus » précise la performance attendue lors de l'évaluation d'un point de la colonne 2.

L'atelier de production laitière support d'évaluation peut concerner un élevage bovin, ovin ou caprin. L'évaluation s'effectuera dans le cadre d'une exploitation de stage, d'apprentissage ou à défaut d'une exploitation de référence comportant une de ces 3 productions. Les points sur lesquels porteront l'évaluation et les attendus seront adaptés (précision ou ajout) en fonction des caractéristiques de l'atelier et des spécificités locales correspondantes.

L'évaluation de l'OI 23 portera sur la réalisation de 3 opérations en situation réelle de travail : la traite, une opération sur les surfaces fourragères et une autre opération concernant le troupeau (alimentation, reproduction ou soins) déterminée par l'équipe pédagogique.

L'OI 3 est un objectif qui vise à évaluer la capacité à réagir dans une situation où une régulation est nécessaire. L'évaluation sera faite au travers d'une ou des situations données en référence, adaptées au contexte local. Au cas où ces situations de référence ne correspondraient pas au contexte local, l'équipe enseignante pourra éventuellement proposer au jury une autre situation répondant au même objectif.

OI A1 : Analyser l'activité dans le système de production

Objectifs à évaluer	Points sur lesquels peut porter l'évaluation	Attendus
A11 : Situer l'activité de production dans son environnement socioprofessionnel et réglementaire	Système de production et modes de conduite de l'activité avec ou sans cahier des charges (agriculture biologique, label...) Réglementation encadrant l'activité (directives nationales et européennes) Contrats de production et obligations liées à la contractualisation Organisations et institutions partenaires de l'exploitation (économiques, de développement, services de l'état...)	Pour une exploitation donnée : - présentation de l'activité dans son cadre et des moyens de production mis en œuvre - description et argumentation des choix de conduite de l'activité et de leur cohérence avec le système de production

	<p>Interactions entre l'activité et :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les autres composantes du système d'exploitation (autres activités, main d'œuvre...) - le territoire et l'environnement socioéconomique de l'exploitation (amont, aval...) 	<p>Identification argumentée des principales interactions de l'activité avec le système de production et le territoire</p> <p>Description des conséquences sur la conduite de l'activité (organisation du travail, choix d'équipements...)</p>
<p>A12 : Analyser l'organisation de la conduite de l'atelier laitier</p>	<p>Caractéristiques de l'atelier laitier : gestion du troupeau et des surfaces fourragères, réseaux d'approvisionnement et de commercialisation des produits</p> <p>Moyens de production :</p> <ul style="list-style-type: none"> - gestion du travail - gestion des intrants (raisonnement des achats, stockage) - gestion des effluents, des déchets (élimination, valorisation) - gestion des consommations d'énergie, d'eau et de gaz à effet de serre - gestion des bâtiments, installations <p>équipements : choix techniques, normes et réglementation, aménagement et organisation, contraintes d'utilisation</p>	<p>Pour une exploitation donnée, présentation, justification et analyse critique de l'organisation de l'activité au regard de l'optimisation des moyens de production, des objectifs de l'exploitation et du respect de la sécurité et de l'environnement</p>
<p>A13 : Analyser les résultats technico-économiques de l'atelier</p>	<p>Enregistrement des résultats techniques</p> <p>Indicateurs techniques, technico-économiques et de durabilité</p>	<p>Pour une exploitation donnée,</p> <ul style="list-style-type: none"> - calcul et analyse d'indicateurs techniques, économiques (marge brute...) et de durabilité - comparaison avec des références territoriales et/ou sectorielles

OI A2 : Mettre en œuvre les opérations liées à la conduite de l'atelier

Objectifs à évaluer	Points sur lesquels peut porter l'évaluation	Attendus
<p>A21 : Raisonner le système fourrager</p>	<p>Notions de biologie végétale et d'agronomie mobilisées en situation professionnelle</p> <p>Raisonnement du système fourrager : besoins du troupeau et surfaces disponibles, bilan et calendrier fourrager</p> <p>Raisonnement de la conduite des surfaces fourragères (prairies permanentes, cultures fourragères, pâturage) : itinéraires techniques, entretien et suivi des parcelles, choix des modes de récolte et de conservation</p>	<p>Pour l'atelier de production de l'exploitation considérée et en mobilisant les connaissances scientifiques et techniques adaptées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - présentation et justification du système fourrager de l'atelier laitier - présentation et justification de la conduite des surfaces fourragères - analyse critique et mise en relation de la conduite adoptée avec les objectifs de l'exploitation agricole, la couverture des besoins, la pérennité du système et son impact sur l'environnement, etc.

	<p>Principes et règles de sécurité au travail - gestes professionnels à adopter</p> <p>Principes et réglementations liés à l'utilisation des produits phytosanitaires</p>	<p>Rappel des principales règles et justification de l'intégration de la sécurité et des règles liées à l'utilisation des produits phytosanitaires dans les pratiques professionnelles</p> <p>Présentation du système de sécurité mis en place sur l'exploitation agricole</p>
<p>A22 : Raisonner la conduite du troupeau</p>	<p>Détermination des objectifs de production</p> <p>Notions de croissance et développement, digestion</p> <p>Valeur alimentaire des aliments et principes du rationnement</p> <p>Plan d'alimentation (rationnement) des différentes catégories d'animaux</p> <p>Notion de comportement animal</p> <p>Santé animale : moyens de défense, principales maladies, logement et bien-être animal</p> <p>Organisation de la surveillance et plan de prophylaxie</p> <p>Principes de l'amélioration génétique et de la sélection</p> <p>Physiologie de la reproduction</p> <p>Principes et interventions sur les cycles de reproduction</p> <p>Techniques de maîtrise de la reproduction</p> <p>Elevage des jeunes</p> <p>Réforme et renouvellement</p> <p>Physiologie de la lactation</p> <p>Composition du lait</p> <p>Facteurs de variation de la production laitière</p> <p>Caractéristiques de la production laitière et de la traite</p> <p>Notion de bien être animal</p> <p>Protection des animaux et réglementation</p> <p>Principes et règles d'hygiène et de sécurité au travail - gestes professionnels à adopter</p>	<p>Pour l'atelier laitier de l'exploitation considérée et en mobilisant les connaissances scientifiques et techniques adaptées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - identification des principaux objectifs de production - présentation et justification des choix techniques pour deux aspects de la conduite du troupeau parmi les suivants : plan de rationnement, surveillance et suivi sanitaire, conduite de la reproduction - analyse critique des principaux résultats techniques du troupeau - rappel des principales règles et justification de l'intégration de l'hygiène, de la sécurité et du bien être animal dans les pratiques professionnelles - présentation du système de sécurité mis en place

<p>A23 : Réaliser les opérations liées au troupeau et aux surfaces fourragères</p>	<p>Organisation et réalisation des opérations effectuées pour la conduite des surfaces fourragères : de l'implantation à la récolte et au stockage Conduite du pâturage</p> <p>Organisation et réalisation des opérations d'alimentation et de distribution des aliments Interventions individuelles et collectives de soin</p> <p>Organisation et réalisation des opérations liées à la reproduction : aide aux inséminations artificielles, monte en main, mise bas... Réalisation de la traite Principaux risques liés à la production de lait</p> <p>Observations et surveillance du troupeau Choix et réglage des matériels</p> <p>Mise en œuvre des principes et règles de sécurité, gestes professionnels</p>	<p>Pour trois opérations liées à la conduite du troupeau et des surfaces fourragères (cf. prescriptions), selon le cas :</p> <ul style="list-style-type: none"> - proposition et justification de l'organisation du travail - maîtrise des gestes techniques - maîtrise de l'utilisation des matériels et installations dans le respect des règles de sécurité et de l'environnement - maîtrise et sécurisation des manipulations, contentions et interventions - surveillance des animaux - nettoyage et entretien du matériel et des installations - respect du bien-être animal - dans le cas de la préparation et de l'application de produits phytosanitaires, respect de la réglementation - préservation de l'intégrité physique (gestes et postures de travail) - enregistrement de données - appréciation de la qualité et du rendement du travail - respect des réglementations en vigueur
---	--	---

OI A3 : Réagir à une situation professionnelle qui nécessite une régulation

Dans une situation définie par l'équipe pédagogique à partir des éléments ci-dessous, on attend de la personne évaluée :

- qu'elle diagnostique la situation concernée
- qu'elle propose une évolution appropriée
- qu'elle en développe les différentes implications

Exemples de situation	Attendus
<p>Situation qui a des conséquences sur la conduite de l'atelier et qui nécessite un ajustement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - modification dans les moyens de production (humains, matériels, financiers...), l'organisation du travail, les modes de conduite et les itinéraires techniques - modification d'un aspect important de la conduite du troupeau - changement de mode de commercialisation - adhésion à un signe de qualité - ... 	<p>Evaluation des conséquences sur la production et sur l'ensemble du système de production</p> <p>Proposition argumentée d'ajustement technique ou d'adaptation de la conduite de la production</p>

UCT - B

OT : Conduire un atelier de production d'animaux de boucherie (bovin – ovin – équin)

OI B1 : Analyser l'activité dans le système de production

OI B2 : Mettre en œuvre les opérations liées à la conduite de l'atelier

OI B3 : Réagir à une situation professionnelle qui nécessite une régulation

Prescriptions :

Tous les objectifs de deuxième rang doivent être évalués (OI 11, 12...).

Pour chaque objectif intermédiaire (OI) de rang 2, tous les items qui figurent dans la colonne 2 « points sur lesquels peut porter l'évaluation » ne seront pas obligatoirement évalués. La colonne 3 « attendus » précise la performance attendue lors de l'évaluation d'un point de la colonne 2.

L'atelier de production de viande support d'évaluation peut concerner un élevage bovin, ovin ou un élevage de chevaux de boucherie. L'évaluation s'effectuera dans le cadre d'une exploitation de stage, d'apprentissage ou à défaut d'une exploitation de référence comportant une de ces 3 productions. Les points sur lesquels porteront l'évaluation et les attendus seront adaptés en fonction des caractéristiques de l'atelier et des spécificités locales correspondantes.

L'évaluation de l'OI 23 portera sur la réalisation de 3 opérations en situation réelle de travail : une opération sur les surfaces fourragères et deux autres opérations concernant le troupeau (alimentation, reproduction ou soins) déterminées par l'équipe pédagogique.

L'OI 3 est un objectif qui vise à évaluer la capacité à réagir dans une situation où une régulation est nécessaire. L'évaluation sera faite au travers d'une ou des situations données en référence et adaptées au contexte local. Au cas où ces situations de référence ne correspondraient pas au contexte local, l'équipe enseignante pourra éventuellement proposer au jury une autre situation répondant au même objectif.

OI B1 : Analyser l'activité dans le système de production

Objectifs à évaluer	Points sur lesquels peut porter l'évaluation	Attendus
B11 : Situer l'activité de production son environnement socioprofessionnel et réglementaire	<p>Système de production et modes de conduite de l'activité avec ou sans cahier des charges (agriculture biologique, label, IGP...)</p> <p>Réglementation encadrant l'activité (directives nationales et européennes) Contrats de production et obligations liées à la contractualisation</p> <p>Organisations et institutions partenaires de l'exploitation (économiques, de développement, services de l'état...)</p>	<p>Pour une exploitation donnée :</p> <ul style="list-style-type: none">- présentation de l'activité dans son cadre et des moyens de production mis en œuvre- description et argumentation des choix de conduite de l'activité et de leur cohérence avec le système de production

	<p>Interactions entre l'activité et :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les autres composantes du système d'exploitation (autres activités, main d'œuvre...) - le territoire et l'environnement socioéconomique de l'exploitation (amont, aval...) 	<p>Identification argumentée des principales interactions de l'activité avec le système de production et le territoire</p> <p>Description des conséquences sur la conduite de l'activité (organisation du travail, choix d'équipements...)</p>
<p>B12 : Analyser l'organisation de la conduite de l'atelier de production d'animaux de boucherie</p>	<p>Caractéristiques de l'atelier de production de viande : gestion du troupeau et des surfaces fourragères, réseaux d'approvisionnement et de commercialisation des produits</p> <p>Moyens de production :</p> <ul style="list-style-type: none"> - gestion du travail - gestion des intrants (raisonnement des achats, stockage) - gestion des effluents, des déchets (élimination, valorisation) - gestion des consommations d'énergie, d'eau et de gaz à effet de serre - gestion des bâtiments, installations, équipements : choix techniques, normes et réglementations, aménagement et organisation, contraintes d'utilisation 	<p>Pour une exploitation donnée, présentation, justification et analyse critique de l'organisation de l'activité au regard de l'optimisation des moyens de production, des objectifs de l'exploitation et du respect de la sécurité et de l'environnement</p>
<p>B13 : Analyser les résultats technico-économiques de l'atelier</p>	<p>Enregistrement des résultats techniques</p> <p>Indicateurs techniques, technico-économiques et de durabilité</p>	<p>Pour une exploitation donnée,</p> <ul style="list-style-type: none"> - calcul et analyse d'indicateurs techniques, économiques (marge brute...) et de durabilité - comparaison avec des références territoriales et/ou sectorielles

OI B2 : Mettre en œuvre les opérations liées à la conduite de l'atelier

Objectifs à évaluer	Points sur lesquels peut porter l'évaluation	Attendus
<p>B21 : Raisonner le système fourrager</p>	<p>Notions de biologie végétale et d'agronomie mobilisées en situation professionnelle</p> <p>Raisonnement du système fourrager : besoins du troupeau et surfaces disponibles, bilan et calendrier fourrager</p> <p>Raisonnement de la conduite des surfaces fourragères (prairies permanentes, cultures fourragères, pâturage) : itinéraires techniques, entretien et suivi des parcelles, choix des modes de récolte et de conservation</p>	<p>Pour l'atelier de production de l'exploitation considérée et en mobilisant les connaissances scientifiques et techniques adaptées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - présentation et justification du système fourrager de l'atelier - présentation et justification de la conduite des surfaces fourragères - analyse critique et mise en relation de la conduite adoptée avec les objectifs de l'exploitation agricole, la couverture des besoins, la pérennité du système et son impact sur l'environnement, etc.

	<p>Principes et règles de sécurité au travail - gestes professionnels à adopter</p> <p>Principes et réglementations liés à l'utilisation des produits phytosanitaires</p>	<p>Rappel des principales règles et justification de l'intégration de la sécurité et des règles liées à l'utilisation des produits phytosanitaires dans les pratiques professionnelles</p> <p>Présentation du système de sécurité mis en place sur l'exploitation agricole</p>
<p>B22 : Raisonner la conduite du troupeau</p>	<p>Détermination des objectifs de production</p> <p>Notions de croissance et développement, digestion</p> <p>Valeur alimentaire des aliments et principes du rationnement</p> <p>Plan d'alimentation (rationnement) des différentes catégories d'animaux</p> <p>Notion de comportement animal</p> <p>Santé animale : moyens de défense, principales maladies, logement et bien-être animal</p> <p>Organisation de la surveillance et plan de prophylaxie</p> <p>Principes de l'amélioration génétique et de la sélection</p> <p>Physiologie de la reproduction</p> <p>Principes et interventions sur les cycles de reproduction</p> <p>Techniques de maîtrise de la reproduction</p> <p>Elevage des jeunes</p> <p>Réforme et renouvellement</p> <p>Notion de bien être animal</p> <p>Protection des animaux et réglementation</p> <p>Principes et règles d'hygiène et de sécurité au travail - gestes professionnels à adopter</p>	<p>Pour l'atelier de production de viande de l'exploitation considérée et en mobilisant les connaissances scientifiques et techniques adaptées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - identification des principaux objectifs de production - présentation et justification des choix techniques pour deux aspects de la conduite du troupeau parmi les suivants: plan de rationnement, surveillance et suivi sanitaire, conduite de la reproduction - analyse critique des principaux résultats techniques du troupeau - rappel des principales règles et justification de l'intégration de l'hygiène, de la sécurité et du bien être animal dans les pratiques professionnelles - présentation du système de sécurité mis en place

<p>B23 : Réaliser les opérations liées au troupeau et aux surfaces fourragères</p>	<p>Organisation et réalisation des opérations effectuées pour la conduite des surfaces fourragères : de l'implantation à la récolte Conduite du pâturage</p> <p>Organisation et réalisation des opérations d'alimentation et de distribution des aliments</p> <p>Interventions individuelles et collectives de soin</p> <p>Organisation et réalisation des opérations liées à la reproduction : aide aux inséminations artificielles, monte en main, mise bas...</p> <p>Observations et surveillance du troupeau Principaux risques liés à la production de viande</p> <p>Choix et réglage des équipements Mise en œuvre des principes et règles de sécurité, gestes professionnels</p>	<p>Pour trois opérations liées à la conduite du troupeau et des surfaces fourragères (cf. prescriptions), selon le cas :</p> <ul style="list-style-type: none"> - proposition et justification de l'organisation du travail - maîtrise des gestes techniques - maîtrise de l'utilisation des matériels et installations dans le respect des règles de sécurité et de l'environnement - maîtrise et sécurisation des manipulations, contentions et interventions - surveillance des animaux - nettoyage et entretien du matériel et des installations - respect du bien-être animal - dans le cas de la préparation et de l'application de produits phytosanitaires, respect de la réglementation - préservation de l'intégrité physique (gestes et postures de travail) - enregistrement de données - appréciation de la qualité et du rendement du travail - respect des réglementations en vigueur
---	---	---

OI B3 : Réagir à une situation professionnelle qui nécessite une régulation

Dans une situation définie par l'équipe pédagogique à partir des éléments ci-dessous, on attend de la personne évaluée :

- qu'elle diagnostique la situation concernée
- qu'elle propose une évolution appropriée
- qu'elle en développe les différentes implications

Exemples de situation	Attendus
<p>Situation qui a des conséquences sur la conduite de l'atelier et qui nécessite un ajustement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - modification dans les moyens de production (humains, matériels, financiers...), l'organisation du travail, les modes de conduite et les itinéraires techniques - modification d'un aspect important de la conduite du troupeau - changement de mode de commercialisation - adhésion à un signe de qualité - ... 	<p>Evaluation des conséquences sur la production et sur l'ensemble du système de production</p> <p>Proposition argumentée d'ajustement technique ou d'adaptation de la conduite de la production</p>

UCT - C
OT : Conduire un élevage d'équidés

OI C1 : Analyser l'activité dans le système de production

OI C2 : Mettre en œuvre les opérations liées à la conduite de l'élevage

OI C3 : Réagir à une situation professionnelle qui nécessite une régulation

Prescriptions :

Tous les objectifs de deuxième rang doivent être évalués (OI 11, 12...).

Pour chaque objectif intermédiaire (OI) de rang 2, tous les items qui figurent dans la colonne 2 « points sur lesquels peut porter l'évaluation » ne seront pas obligatoirement évalués. La colonne 3 « attendus » précise la performance attendue lors de l'évaluation d'un point de la colonne 2.

L'atelier d'élevage équin support d'évaluation a pour objectif la production et l'éducation de base des jeunes chevaux qui feront ensuite l'objet d'une mise en valeur. L'évaluation s'effectuera dans le cadre d'une entreprise de stage, d'apprentissage ou à défaut d'une exploitation de référence. Les points sur lesquels porteront l'évaluation et les attendus seront adaptés en fonction des caractéristiques de l'atelier et des spécificités locales correspondantes.

L'évaluation de l'OI 3 portera sur la réalisation de 3 opérations en situation réelle de travail : une opération concernant la gestion des prairies et deux opérations concernant l'élevage déterminées par l'équipe pédagogique.

L'OI 4 est un objectif qui vise à évaluer la capacité à réagir dans une situation où une régulation est nécessaire. L'évaluation sera faite au travers d'une ou des situations données en référence, adaptées au contexte local. Au cas où ces situations de référence ne correspondraient pas au contexte local, l'équipe enseignante pourra éventuellement proposer au jury une autre situation répondant au même objectif.

OI C1 : Analyser l'activité dans le système d'exploitation

Objectifs à évaluer	Points sur lesquels peut porter l'évaluation	Attendus
C11 : Situer l'activité de production dans son environnement socioprofessionnel et réglementaire	Système de production et modes de conduite de l'activité avec ou sans cahier des charges Réglementation encadrant l'activité (directives nationales et européennes) Contrats de production et obligations liées à la contractualisation Organisations et institutions partenaires de l'exploitation (économiques, de développement, services de l'état...) Interactions entre l'activité et :	Pour une exploitation donnée : - présentation de l'élevage dans son cadre réglementaire et son environnement socioprofessionnel - description et argumentation des choix de conduite de l'activité et de leur cohérence avec le système de production Identification argumentée des principales

	<ul style="list-style-type: none"> - les autres composantes du système d'exploitation (autres activités, main d'œuvre...) - le territoire et l'environnement socioéconomique de l'exploitation (amont, aval...) 	<p>interactions de l'élevage avec le système de production et le territoire</p> <p>Description des conséquences sur la conduite de l'activité (organisation du travail, choix d'équipements...)</p>
<p>C12 : Justifier l'organisation de la conduite de l'élevage d'équidés</p>	<p>Caractéristiques de l'atelier : produit recherché (critères de qualité, caractéristiques de la valorisation possible), gestion de l'élevage et des fourrages</p> <p>Moyens de production :</p> <ul style="list-style-type: none"> - gestion du travail - gestion des approvisionnements (raisonnement des achats, stockage) - gestion des déchets et effluents - gestion des ressources (énergie, eau et gaz à effet de serre...) - gestion des bâtiments, installations, équipements : choix techniques, aménagement et organisation, normes et réglementations, contraintes d'utilisation 	<p>Pour une exploitation donnée, présentation, justification et analyse critique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des orientations de l'élevage - de l'organisation de l'activité au regard de l'optimisation des moyens de production, des objectifs de l'exploitation et du respect de la sécurité et de l'environnement
<p>C13 : Analyser les résultats technico-économiques de l'élevage</p>	<p>Indicateurs techniques, technico-économiques et de durabilité</p>	<p>Pour une exploitation donnée,</p> <ul style="list-style-type: none"> - calcul et analyse d'indicateurs techniques, économiques (marge brute...) et de durabilité - comparaison avec des références sectorielles

OI C2 : Mettre en œuvre les opérations liées à la conduite de l'élevage

Objectifs à évaluer	Points sur lesquels peut porter l'évaluation	Attendus
<p>C21 : Raisonner le système fourrager</p>	<p>Notions sur les caractéristiques du sol</p> <p>Notions de biologie et de nutrition végétale</p> <p>Interactions sol/plante/climat</p> <p>Identification des espèces fourragères</p> <p>Raisonnement de la conduite des surfaces fourragères (prairies permanentes, pâturage) : implantation, entretien et suivi des parcelles pâturées, choix des modes de récolte et de conservation</p> <p>Raisonnement du système fourrager : besoins du troupeau et surfaces disponibles, bilan et calendrier fourrager</p> <p>Principes et règles de sécurité au</p>	<p>Pour l'atelier de production de l'exploitation considérée et en mobilisant les connaissances scientifiques et techniques adaptées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - présentation et justification du système fourrager de l'atelier - présentation et justification de la conduite des surfaces fourragères - analyse critique et mise en relation de la conduite adoptée avec les objectifs de l'exploitation agricole, la couverture des besoins, la pérennité du système, son impact sur l'environnement... <p>Rappel des principales règles et justification</p>

	<p>travail - gestes professionnels à adopter</p> <p>Principes et réglementations liés à l'utilisation des produits phytosanitaires</p>	<p>de l'intégration de la sécurité et des règles liées à l'utilisation des produits phytosanitaires dans les pratiques professionnelles</p> <p>Présentation du système de sécurité mis en place sur l'exploitation agricole</p>
<p>C22 : Raisonner la conduite d'un élevage d'équidés</p>	<p>Détermination des objectifs de production</p> <p>Aliments, digestion</p> <p>Valeur alimentaire et facteurs de variation, apports recommandés, principes du rationnement, Plan d'alimentation</p> <p>Principales maladies, moyens de défense de l'organisme, gestion de la santé, plan de prophylaxie et action curative.</p> <p>Choix des reproducteurs, cadre réglementaire, objectifs et critères de sélection, organisation de la sélection et indexation</p> <p>Gestion des reproducteurs, physiologie de la reproduction, plan de reproduction et choix des techniques de conduite</p> <p>Elevage des jeunes équidés, croissance et développement, particularités comportementales et principes d'éducation</p> <p>Notion de bien être animal</p> <p>Protection des animaux et réglementation</p> <p>Principes et règles d'hygiène et de sécurité au travail – gestes professionnels à adopter</p>	<p>Pour l'atelier de production de l'exploitation considérée et en mobilisant les connaissances scientifiques et techniques adaptées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - identification des principaux objectifs liés à l'élevage des chevaux - présentation et justification des choix techniques de conduite de l'élevage pour les aspects de la conduite concernant les reproducteurs et l'élevage des jeunes chevaux et en décrivant dans l'un ou l'autre cas le suivi alimentaire et sanitaire des animaux - analyse critique des principaux résultats techniques de l'élevage et mise en relation avec la conduite d'élevage - rappel des principales règles et justification de l'intégration de l'hygiène, de la sécurité et du bien être animal dans les pratiques professionnelles <p>présentation du système de sécurité mis en place</p>

<p>C23 : Réaliser les opérations liées à la conduite de l'élevage et des prairies associées</p>	<p>Organisation et réalisation des opérations effectuées pour la conduite des surfaces fourragères : entretien, conduite du pâturage</p> <p>Organisation et réalisation des opérations de conduite de l'élevage -alimentation et de distribution des aliments - gestion des reproducteurs (suivi des saillies, gestation, poulinage et soins au poulain...) - surveillance du troupeau et maintien de l'état de santé</p> <p>Manipulations et interventions individuelles et collectives sur les chevaux</p> <p>Organisation et réalisations des opérations liées à l'éducation de base des jeunes équidés</p> <p>Choix et réglage des matériels Mise en œuvre des principes et règles de sécurité, gestes professionnels</p>	<p>Pour trois opérations liées à la conduite de l'élevage et des prairies associées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - proposition et justification d'une organisation de travail - maîtrise des gestes techniques - respect du bien être animal - maîtrise et sécurisation des manipulations, contentions et interventions - surveillance des animaux - maîtrise de l'utilisation des matériels, installations et bâtiments dans le respect des règles de sécurité et de l'environnement - nettoyage et entretien du matériel, installations et bâtiments - préservation de l'intégrité physique (gestes et postures de travail) - protection de l'utilisateur et de son environnement - appréciation de la qualité et du rendement du travail - enregistrement des données - respect des réglementations en vigueur
--	---	--

OI C3 : Réagir à une situation professionnelle qui nécessite une régulation

Dans une situation définie par l'équipe pédagogique à partir des éléments ci-dessous, on attend de la personne évaluée :

- qu'elle diagnostique la situation concernée
- qu'elle propose une évolution appropriée
- qu'elle en développe les différentes implications

Exemples de situation	Attendus
<p>Situation qui a des conséquences sur la conduite de l'atelier et qui nécessite un ajustement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - modification dans les moyens de production (humains, matériels, financiers...), l'organisation du travail, les modes de conduite et les itinéraires techniques - modification d'un aspect important de la conduite de l'élevage - changement de type de valorisation - ... 	<p>Evaluation des conséquences sur la production et sur l'ensemble du système de production</p> <p>Proposition argumentée d'ajustement technique ou d'adaptation de la conduite de la production</p>

UCT - D
OT : Conduire un atelier de production porcine et cunicole

OI D1 : Analyser l'activité dans le système de production

OI D2 : Mettre en œuvre les opérations liées à la conduite de l'atelier

OI D3 : Réagir à une situation professionnelle qui nécessite une régulation

Prescriptions :

Tous les objectifs de deuxième rang doivent être évalués (OI 11, 12...).

Pour chaque objectif intermédiaire (OI) de rang 2, tous les items qui figurent dans la colonne 2 « points sur lesquels peut porter l'évaluation » ne seront pas obligatoirement évalués. La colonne 3 « attendus » précise la performance attendue lors de l'évaluation d'un point de la colonne 2.

L'UCT est construite pour un atelier de production porcine. Elle pourra être adaptée à d'autres productions comme la production cunicole ou hélicicole. Elle s'applique également aux élevages de plein air.

L'évaluation s'appuiera sur une exploitation agricole de stage, d'apprentissage ou à défaut sur une exploitation de référence. Dans le cas d'un atelier porcin spécialisé en engraissement, une autre exploitation devra être utilisée comme support d'évaluation des aspects liés à la reproduction. Les points sur lesquels porteront l'évaluation et les attendus seront adaptés en fonction des caractéristiques de l'atelier et des spécificités locales correspondantes.

L'évaluation de l'OI 22 portera sur la réalisation de 3 opérations en situation réelle de travail dont la nature est déterminée par l'équipe pédagogique. En production porcine ou cunicole, l'évaluation d'une situation de travail liée à la reproduction est obligatoire.

L'OI 3 est un objectif qui vise à évaluer la capacité à réagir dans une situation où une régulation est nécessaire. L'évaluation sera faite au travers d'une ou des situations données en référence, adaptées au contexte local. Au cas où ces situations de référence ne correspondraient pas au contexte local, l'équipe enseignante pourra éventuellement proposer au jury une autre situation répondant au même objectif.

OI D1 : Analyser l'activité dans le système de production

Objectifs à évaluer	Points sur lesquels peut porter l'évaluation	Attendus
D11 : Situer l'activité de production son environnement socioprofessionnel et réglementaire	Système de production et modes de conduite de l'activité avec ou sans cahier des charges (agriculture biologique, label...) Réglementation encadrant l'activité (directives nationales et européennes) Contrats de production et obligations liées à la contractualisation	Pour une exploitation donnée : - présentation de l'activité dans son cadre et des moyens de production mis en œuvre - description et argumentation des choix de conduite de l'activité et de leur cohérence avec le système de production

	<p>Organisations et institutions partenaires de l'exploitation (économiques, de développement, services de l'état...)</p> <p>Interactions entre l'activité et :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les autres composantes du système d'exploitation (autres activités, main d'œuvre...) - le territoire (ressources naturelles...) et l'environnement socioéconomique de l'exploitation (amont, aval...) 	<p>Identification argumentée des principales interactions de l'activité avec le système de production et le territoire</p> <p>Description des conséquences sur la conduite de l'activité (organisation du travail, choix d'équipements...)</p>
<p>D12 : Analyser l'organisation de la conduite de l'atelier</p>	<p>Caractéristiques de l'atelier de production de viande : gestion des catégories d'animaux, réseaux d'approvisionnement et de commercialisation des produits</p> <p>Moyens de production :</p> <ul style="list-style-type: none"> - gestion du travail - gestion des intrants (raisonnement des achats, stockage) - gestion des effluents, des déchets (élimination, valorisation) - gestion des consommations d'énergie, d'eau - gestion des bâtiments, installations, équipements : choix techniques, normes et réglementations, aménagement et organisation, contraintes d'utilisation - gestion et entretien des parcours 	<p>Pour une exploitation donnée, présentation, justification et analyse critique de l'organisation de l'activité au regard de l'optimisation des moyens de production, des objectifs de l'exploitation et du respect de la sécurité et de l'environnement</p>
<p>D13 : Analyser les résultats technico-économiques de l'atelier</p>	<p>Enregistrement des résultats techniques</p> <p>Indicateurs techniques, technico-économiques et de durabilité</p>	<p>Pour une exploitation donnée,</p> <ul style="list-style-type: none"> - calcul et analyse d'indicateurs techniques, économiques (marge brute...) et de durabilité - comparaison avec des références territoriales et/ou sectorielles

OI D2 : Mettre en œuvre les opérations liées à la conduite de l'atelier

Objectifs à évaluer	Points sur lesquels peut porter l'évaluation	Attendus
<p>D21 : Raisonner la conduite de l'élevage</p>	<p>Détermination des objectifs de production</p> <p>Notions de croissance et développement, digestion</p> <p>Valeur alimentaire des aliments et principes du rationnement des porcs, alimentation industrielle et alimentation fermière</p>	<p>Pour l'atelier de production de l'exploitation considérée et en mobilisant les connaissances scientifiques et techniques adaptées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - identification des principaux objectifs de production

	<p>Notion de comportement animal Santé animale : moyens de défense, principales maladies, principes de la protection sanitaire et de la décontamination des locaux</p> <p>Physiologie de la reproduction Principes et interventions sur les cycles de reproduction Techniques de maîtrise de la reproduction Organisation de la sélection porcine et objectifs d'amélioration</p> <p>Notion de bien être animal Protection des animaux et réglementation</p> <p>Maîtrise de l'impact sur l'environnement : diagnostics environnementaux, traitement des effluents porcins, réduction de l'ammoniac...</p> <p>Principes et règles d'hygiène et de sécurité au travail - gestes professionnels à adopter</p>	<ul style="list-style-type: none"> - présentation et justification des choix techniques pour deux aspects de la conduite d'élevage parmi les suivants: plan d'alimentation des catégories d'animaux, surveillance et suivi sanitaire, conduite de la reproduction, maîtrise des pollutions - analyse critique des principaux résultats techniques de l'élevage - rappel des principales règles et justification de l'intégration de l'hygiène, de la sécurité et du bien être animal dans les pratiques professionnelles - présentation du système de sécurité mis en place
<p>D22 : Réaliser les opérations liées aux animaux</p>	<p>Organisation et réalisation des opérations liées à la conduite de l'élevage :</p> <ul style="list-style-type: none"> - alimentation et de distribution des aliments - interventions individuelles et collectives de protection sanitaire - reproduction : intervention sur les porcelets, insémination artificielle, mise bas... - observation et surveillance des animaux <p>Travaux de nettoyage et de désinfection Travaux d'entretien et d'aménagement des bâtiments et installation</p> <p>Mise en œuvre des principes et règles de sécurité, gestes professionnels</p>	<p>Pour trois opérations liées à la conduite d'élevage (cf. prescriptions et liste à gauche), selon le cas :</p> <ul style="list-style-type: none"> - proposition et justification de l'organisation du travail - maîtrise des gestes techniques - maîtrise de l'utilisation des matériels et installations dans le respect des règles de sécurité et de l'environnement - maîtrise et sécurisation des manipulations, contentions et interventions - nettoyage et entretien du matériel et des installations - respect du bien-être animal - préservation de l'intégrité physique (gestes et postures de travail) - enregistrement de données - appréciation de la qualité et du rendement du travail - respect des réglementations en vigueur

OI D3 : Réagir à une situation professionnelle qui nécessite une régulation

Dans une situation définie par l'équipe pédagogique à partir des éléments ci-dessous, on attend de la personne évaluée :

- *qu'elle diagnostique la situation concernée*
- *qu'elle propose une évolution appropriée*
- *qu'elle en développe les différentes implications*

Exemples de situation	Attendus
Situation qui a des conséquences sur la conduite de l'atelier et qui nécessite un ajustement : <ul style="list-style-type: none">- modification dans les moyens de production (humains, matériels, financiers...), l'organisation du travail, les modes de conduite et les itinéraires techniques- modification d'un aspect important de la conduite de l'élevage- changement de type de commercialisation- ...	Evaluation des conséquences sur la production et sur l'ensemble du système de production Proposition argumentée d'ajustement technique ou d'adaptation de la conduite de la production

UCT - E
OT : Conduire un atelier de production avicole

OI E1 : Analyser l'activité dans le système de production

OI E2 : Mettre en œuvre les opérations liées à la conduite de l'atelier

OI E3 : Réagir à une situation professionnelle qui nécessite une régulation

Prescriptions :

Tous les objectifs de deuxième rang doivent être évalués (OI 11, 12...).

Pour chaque objectif intermédiaire (OI) de rang 2, tous les items qui figurent dans la colonne 2 « points sur lesquels peut porter l'évaluation » ne seront pas obligatoirement évalués. La colonne 3 « attendus » précise la performance attendue lors de l'évaluation d'un point de la colonne 2.

L'UCT est construite pour un atelier de production avicole. Elle pourra être adaptée à d'autres productions comme l'élevage de gibier. L'évaluation s'appuiera sur une exploitation agricole de stage, d'apprentissage ou à défaut sur une exploitation de référence. Les points sur lesquels porteront l'évaluation et les attendus seront contextualisés aux caractéristiques de l'atelier et aux spécificités locales correspondantes.

L'évaluation de l'OI 22 portera sur la réalisation de 3 opérations en situation réelle de travail dont la nature est déterminée par l'équipe pédagogique.

L'OI 3 est un objectif qui vise à évaluer la capacité à réagir dans une situation où une régulation est nécessaire. L'évaluation sera faite au travers d'une ou des situations données en référence, adaptées au contexte local. Au cas où ces situations de référence ne correspondraient pas au contexte local, l'équipe enseignante pourra éventuellement proposer au jury une autre situation répondant au même objectif.

OI E1 : Analyser l'activité dans le système de production

Objectifs à évaluer	Points sur lesquels peut porter l'évaluation	Attendus
E11 : Situer l'activité de production dans son environnement socioprofessionnel et réglementaire	Système de production et modes de conduite de l'activité avec ou sans cahier des charges (agriculture biologique, label, IGP...) Réglementation encadrant l'activité (directives nationales et européennes) Contrats de production et obligations liées à la contractualisation Certification environnementale Organisations et institutions partenaires de l'exploitation (économiques, de développement, services de l'état...)	Pour une exploitation donnée : - présentation de l'activité dans son cadre et des moyens de production mis en œuvre - description et argumentation des choix de conduite de l'activité et de leur cohérence avec le système de production

	<p>Interactions entre l'activité et :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les autres composantes du système d'exploitation (autres activités, main d'œuvre...) - le territoire et l'environnement socioéconomique de l'exploitation (amont, aval...) 	<p>Identification argumentée des principales interactions de l'activité avec le système de production et le territoire</p> <p>Description des conséquences sur la conduite de l'activité (organisation du travail, choix d'équipements...)</p>
<p>E12 : Analyser l'organisation de l'atelier de production avicole</p>	<p>Caractéristiques de l'atelier de production : gestion des lots, réseaux d'approvisionnement et de commercialisation des produits</p> <p>Moyens de production :</p> <ul style="list-style-type: none"> - gestion du travail - gestion des intrants (raisonnement des achats, stockage) - gestion des effluents, des déchets (élimination, valorisation) - gestion des consommations d'énergie, d'eau et de gaz à effet de serre - gestion des bâtiments, installations, équipements : choix techniques, normes et réglementations, aménagement et organisation, contraintes d'utilisation - gestion et entretien des parcours 	<p>Dans une exploitation donnée, présentation, justification et analyse critique des caractéristiques principales de l'activité permettant l'optimisation des moyens de production dans le respect de la sécurité et de l'environnement</p>
<p>E13 : Analyser les résultats technico-économiques de l'atelier</p>	<p>Enregistrement des résultats techniques</p> <p>Indicateurs techniques, technico-économiques et de durabilité</p>	<p>Pour une exploitation donnée,</p> <ul style="list-style-type: none"> - calcul et analyse d'indicateurs techniques, économiques (marge brute, marge poussin et aliment par kg de poids vif et par bande, marge au m²...) et de durabilité - comparaison avec des références territoriales et/ou sectorielles

OI E2 : Mettre en œuvre les opérations liées à la conduite de l'atelier

Objectifs à évaluer	Points sur lesquels peut porter l'évaluation	Attendus
<p>E21 : Raisonner la conduite de l'élevage</p>	<p>Détermination des objectifs de production</p> <p>Notions de croissance et développement, digestion</p> <p>Valeur alimentaire des aliments et principes du rationnement des volailles, alimentation achetée et alimentation fermière</p> <p>Notion de comportement animal</p> <p>Santé animale : moyens de défense, principales maladies, plan de prophylaxie, vide sanitaire nettoyage et désinfection des locaux</p>	<p>Pour l'atelier de production porcine de l'exploitation considérée et en mobilisant les connaissances scientifiques et techniques adaptées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - identification des principaux objectifs de production - présentation et justification des choix techniques pour deux aspects de la conduite d'élevage parmi les suivants: plan d'alimentation selon le stade de développement, surveillance et suivi sanitaire, maîtrise des pollutions - analyse critique des principaux résultats techniques de l'élevage

	<p>Physiologie de la reproduction Facteurs influant la ponte : cycle nyctéméral... Connaissance des différentes souches Accueil des poussins, préparation des bâtiments, respect des conditions d'ambiance, vérification de la vigueur</p> <p>Notion de bien-être animal Protection des animaux et réglementation</p> <p>Maîtrise de l'impact sur l'environnement : diagnostics environnementaux, traitement des effluents, réduction de l'ammoniac...</p> <p>Principes et règles d'hygiène et de sécurité au travail - gestes professionnels à adopter</p>	<ul style="list-style-type: none"> - rappel des principales règles et justification de l'intégration de l'hygiène, de la sécurité et du bien être animal dans les pratiques professionnelles - présentation du système de sécurité mis en place
<p>E22 : Réaliser les opérations liées aux animaux</p>	<p>Organisation et réalisation des opérations liées à la conduite de l'élevage :</p> <ul style="list-style-type: none"> - alimentation et distribution des aliments - réception des poussins - interventions de prophylaxie - observation et surveillance des animaux - ramassage des œufs - respect des conditions d'ambiance <p>Travaux de nettoyage et de désinfection</p> <p>Travaux d'entretien et d'aménagement des bâtiments et installation</p> <p>Mise en œuvre des principes et règles de sécurité, gestes professionnels</p>	<p>Pour trois opérations liées à la conduite d'élevage (cf. prescriptions et liste à gauche), selon le cas :</p> <ul style="list-style-type: none"> - proposition et justification de l'organisation du travail - maîtrise des gestes techniques - réaction appropriée selon les observations réalisées : retrait des morts, réfection de la litière... - maîtrise de l'utilisation des matériels et installations dans le respect des règles de sécurité et de l'environnement - nettoyage et entretien du matériel et des installations - respect du bien-être animal - préservation de l'intégrité physique (gestes et postures de travail) - enregistrement de données - appréciation de la qualité et du rendement du travail - respect des réglementations en vigueur

OI E3 : Réagir à une situation professionnelle qui nécessite une régulation

Dans une situation définie par l'équipe pédagogique à partir des éléments ci-dessous, on attend de la personne évaluée :

- *qu'elle diagnostique la situation concernée*
- *qu'elle propose une évolution appropriée*
- *qu'elle en développe les différentes implications*

Exemples de situation	Attendus
Situation qui a des conséquences sur la conduite de l'atelier et qui nécessite un ajustement : <ul style="list-style-type: none">- modification dans les moyens de production (humains, matériels, financiers...), l'organisation du travail, les modes de conduite et les itinéraires techniques- modification d'un aspect important de la conduite de l'élevage- changement de type de commercialisation...- ...	Evaluation des conséquences sur la production et sur l'ensemble du système de production Proposition argumentée d'ajustement technique ou d'adaptation de la conduite de la production

UCT - F**OT : Conduire un atelier de production apicole****OI F1 : Analyser l'activité dans le système de production****OI F2 : Mettre en œuvre les opérations liées à la conduite de l'atelier****OI F3 : Réagir à une situation professionnelle qui nécessite une régulation****Prescriptions :**

Tous les objectifs de deuxième rang doivent être évalués (OI 11, 12...).

Pour chaque objectif intermédiaire (OI) de rang 2, tous les items qui figurent dans la colonne 2 « points sur lesquels peut porter l'évaluation » ne seront pas obligatoirement évalués. La colonne 3 « attendus » précise la performance attendue lors de l'évaluation d'un point de la colonne 2.

L'évaluation aura comme support la production de miel d'une exploitation de stage, d'apprentissage ou à défaut d'une exploitation de référence. Les points sur lesquels porteront l'évaluation et les attendus seront adaptés en fonction des caractéristiques de l'atelier et des spécificités locales correspondantes.

L'évaluation de l'OI 22 portera sur la réalisation de 3 opérations en situation réelle de travail dont la nature est déterminée par l'équipe pédagogique.

L'OI 3 est un objectif qui vise à évaluer la capacité à réagir dans une situation où une régulation est nécessaire. L'évaluation sera faite au travers d'une ou des situations données en référence, adaptées au contexte local. Au cas où ces situations de référence ne correspondraient pas au contexte local, l'équipe enseignante pourra éventuellement proposer au jury une autre situation répondant au même objectif.

OI F1 : Analyser l'activité dans le système de production

Objectifs à évaluer	Points sur lesquels peut porter l'évaluation	Attendus
F11 : Situer l'activité de production dans son environnement socioprofessionnel et réglementaire	Modes de conduite de l'activité avec ou sans cahier des charges (agriculture biologique, IGP, AOC...) Réglementation encadrant l'activité (directives nationales et européennes) Organisations et institutions partenaires de l'exploitation (économiques, de développement, services de l'état...)	Pour une exploitation donnée : - présentation de l'activité dans son cadre et des moyens de production mis en œuvre - description et argumentation des choix de conduite de l'activité et de leur cohérence avec le système de production Identification argumentée des principales

	Interaction entre l'activité et : - les autres composantes du système d'exploitation (autres activités, main d'œuvre ...) - le territoire et l'environnement socioéconomique de l'exploitation (amont, aval ...)	interactions de l'activité avec le système de production et le territoire Description des conséquences sur la conduite de l'activité (organisation du travail, choix d'équipements ...)
F12 : Analyser l'organisation de la conduite de l'atelier	Caractéristiques de l'atelier : Gestion des colonies, gestion de la production variétale, réseaux d'approvisionnement et de commercialisation Moyens de production : - Gestion du travail - Gestion des approvisionnements (raisonnement des achats, stockage) - Gestion des consommations d'énergie - Gestion des bâtiments, installations, matériels : choix techniques, normes et réglementations, aménagement et organisation, contraintes d'utilisation	Pour une exploitation donnée, présentation justification et analyse critique de l'organisation de l'activité au regard de l'optimisation des moyens de production, des objectifs de l'exploitation et du respect de la sécurité et de l'environnement
F13 : Analyser les résultats technico-économiques de l'atelier	Enregistrement des résultats techniques (méthode, utilisation de logiciel professionnels) Indicateurs techniques, technico-économiques et de durabilité	Pour une exploitation donnée, - calcul et analyse d'indicateurs techniques, économiques (performance des ruches, coût de production,...) et de durabilité - comparaison avec des références territoriales

OI F2 : Mettre en œuvre les opérations liées à la conduite de l'atelier

Objectifs à évaluer	Points sur lesquels peut porter l'évaluation	Attendus
F21 : Raisonner la conduite de l'atelier	Détermination des objectifs de production et de la qualité recherchée des produits Anatomie et physiologie de l'abeille Comportement individuel et collectif des insectes Approche des différentes races et écotypes d'abeilles Elaboration et stockage de la nourriture chez l'abeille Valeur alimentaire des aliments naturels et de substitution Principales maladies, moyens de défense, organisation de la surveillance sanitaire et plan de prophylaxie Traitement autorisés et organisation des soins des colonies	Pour l'atelier de production apicole de l'exploitation considérée et en mobilisant les connaissances scientifiques et techniques adaptées : - identification des principaux objectifs de production - présentation et justification des choix techniques de conduite pour au moins trois aspects de la conduite du cheptel - analyse critique des principaux résultats techniques de l'élevage (productivité de la ruche, mortalité...) et mise en relation avec la conduite d'élevage - rappel des principales règles et justification de l'intégration de l'hygiène et de la sécurité dans les pratiques professionnelles - présentation du système de sécurité mis en place - lecture et interprétation d'un bulletin d'analyse de miel

	<p>Ruchers : règles d'implantation, et d'aménagement en fonction des objectifs et du matériel de production</p> <p>Matériel apicole : principe de fabrication et d'entretien des ruches en fonction des différents objectifs poursuivis par l'exploitation.</p> <p>Flore mellifère Relation climat/flore/insectes Rôle de l'abeille dans les écosystèmes (naturels et agronomiques)</p> <p>Conduite des ruches : appréciation du développement des colonies et des dates de miellées</p> <p>Miel : constituants et propriétés physico-chimiques, phénomènes d'évolution du produit après récolte, techniques de récolte, d'extraction et de stockage, techniques et matériel de conditionnement, analyse physico-chimique des miels</p> <p>Principes et règles d'hygiène et de sécurité au travail – gestes professionnels à adopter</p>	
<p>F22 : Réaliser les opérations liées à l'atelier</p>	<p>Organisation et réalisation des opérations liées à la conduite des colonies : nourrissage, suivi sanitaire, suivi du potentiel productif, suivie et prévention de l'essaimage et mise en hivernage...</p> <p>Organisation et réalisation des opérations liées à la transhumance des ruches</p> <p>Organisation et réalisation des opérations liées à la récolte, à l'extraction, au travail du miel, à son conditionnement et son stockage</p> <p>Travaux de nettoyage, d'entretien et d'aménagement des bâtiments, installations et équipements</p> <p>Mise en œuvre des principes et règles de sécurité, gestes professionnels</p>	<p>Pour trois opérations liées à la conduite de l'atelier :</p> <ul style="list-style-type: none"> - proposition et justification de l'organisation du travail - maîtrise des gestes techniques - maîtrise de l'utilisation des matériels et installations dans le respect des règles de sécurité et de l'environnement - sécurisation des interventions et des déplacements - nettoyage et entretien du matériel et des installations - préservation de l'intégrité physique (gestes et postures de travail) - enregistrement de données - appréciation de la qualité et du rendement du travail

OI F3 : Réagir à une situation professionnelle qui nécessite une régulation

Dans une situation définie par l'équipe pédagogique à partir des éléments ci-dessous, on attend de la personne évaluée :

- qu'elle diagnostique la situation concernée
- qu'elle propose une évolution appropriée
- qu'elle en développe les différentes implications

Exemples de situation	Attendus
Situation qui a des conséquences sur la conduite de l'atelier et qui nécessite un ajustement : <ul style="list-style-type: none">- modification dans les moyens de production (humains, matériels, financiers...), l'organisation du travail, les modes de conduite et les itinéraires techniques- modification d'un aspect important de la conduite des colonies- changement de type de commercialisation- adhésion à un signe de qualité- ...	Evaluation des conséquences sur la production et sur l'ensemble du système de production Proposition argumentée d'ajustement technique ou d'adaptation de la conduite de la production

UCT - G
OT : Conduire un atelier de production de grandes cultures

OI G1 : Analyser l'activité dans le système de production

OI G2 : Mettre en œuvre les opérations liées à la conduite de l'atelier

OI G3 : Réagir à une situation professionnelle qui nécessite une régulation

Prescriptions :

Tous les objectifs de deuxième rang doivent être évalués (OI 11, 12...).

Pour chaque objectif intermédiaire (OI) de rang 2, tous les items qui figurent dans la colonne 2 « points sur lesquels peut porter l'évaluation » ne seront pas obligatoirement évalués. La colonne 3 « attendus » précise la performance attendue lors de l'évaluation d'un point de la colonne 2.

L'atelier de production de grandes cultures support d'évaluation concerne les productions végétales de plein champ (céréales, oléoprotéagineux, cultures industrielles de plein champ). L'évaluation s'effectuera dans le cadre d'une exploitation agricole de stage, d'apprentissage ou à défaut d'une exploitation de référence. Les points sur lesquels porteront l'évaluation et les attendus seront adaptés en fonction des caractéristiques de l'atelier et des spécificités locales correspondantes.

L'évaluation de l'OI 22 portera sur la réalisation de 3 opérations en situation réelle de travail : la préparation et l'application d'un traitement phytosanitaire, et deux autres opérations déterminées par l'équipe pédagogique.

L'OI 3 est un objectif qui vise à évaluer la capacité à réagir dans une situation où une régulation est nécessaire. L'évaluation sera faite au travers d'une ou des situations données en référence, adaptées au contexte local. Au cas où ces situations de référence ne correspondraient pas au contexte local, l'équipe enseignante pourra éventuellement proposer au jury une autre situation répondant au même objectif.

OI G1 : Analyser l'activité dans le système de production

Objectifs à évaluer	Points sur lesquels peut porter l'évaluation	Attendus
<p>G11 : Situer l'activité de production dans son environnement socioprofessionnel et réglementaire</p>	<p>Système de production et modes de conduite de l'activité avec ou sans cahier des charges avec ou sans cahier des charges (agriculture biologique, agriculture raisonnée...)</p> <p>Réglementation encadrant l'activité (directives nationales et européennes) Contrats de production et obligations liées à la contractualisation</p> <p>Organisations et institutions partenaires de l'exploitation (économiques, de développement,</p>	<p>Pour une exploitation donnée,</p> <ul style="list-style-type: none"> - présentation de l'activité dans son cadre réglementaire et son environnement socioprofessionnel - description et argumentation des choix de conduite de l'activité et de leur cohérence avec le système de production

	<p>services de l'état...)</p> <p>Interactions entre l'activité et :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les autres composantes du système d'exploitation (autres activités, main d'œuvre...) - le territoire et l'environnement socioéconomique de l'exploitation (amont, aval...) 	<p>Identification argumentée des principales interactions de l'activité avec le système de production et le territoire</p> <p>Description des conséquences sur la conduite de l'activité (organisation du travail, choix d'équipements...)</p>
G12 : Analyser la conduite de l'atelier de grandes cultures	<p>Caractéristiques du système cultural : assolement et successions culturales, réseaux d'approvisionnement et de commercialisation</p> <p>Moyens de production :</p> <ul style="list-style-type: none"> - gestion du travail - gestion des approvisionnements (raisonnement des achats, stockage) - gestion des déchets et effluents - gestion des consommations d'énergie, d'eau et de gaz à effet de serre - gestion des bâtiments, installations, équipements : aménagement et organisation, choix techniques, normes et réglementations, contraintes d'utilisation 	<p>Pour une exploitation donnée,</p> <ul style="list-style-type: none"> - présentation et justification du système cultural - présentation, justification et analyse critique de l'affectation et de l'organisation des moyens de production au regard de leur optimisation, des objectifs de l'exploitant et du respect de la sécurité et de l'environnement
G13 : Analyser les résultats technico-économiques de l'atelier de grandes cultures	<p>Enregistrement des résultats techniques</p> <p>Indicateurs techniques, technico-économiques et de durabilité des différentes productions végétales</p>	<p>Pour une exploitation donnée,</p> <ul style="list-style-type: none"> - calcul et analyse d'indicateurs techniques, économiques (marges brutes...) et de durabilité - comparaison avec des références territoriales et/ou sectorielles

OI G2 Mettre en œuvre les opérations liées à la conduite de l'atelier

Objectifs à évaluer	Points sur lesquels peut porter l'évaluation	Attendus
G21 : Raisonner la conduite d'une culture	<p>Objectifs de production : quantité et qualité (facteurs, conditions)</p> <p>Itinéraires techniques et pratiques culturales, impact sur l'environnement et la qualité des produits</p> <p>Notions de biologie et de nutrition végétale</p> <p>Notions d'agronomie : caractéristiques du sol, interactions sol/plante/climat</p> <p>Gestion de l'interculture</p>	<p>Dans un système de culture donné, pour une culture/parcelles et en mobilisant les connaissances scientifiques et techniques adaptées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - identification des principaux objectifs liés à la production - présentation et justification des choix techniques de conduite de la culture - présentation argumentée de l'itinéraire technique en lien avec les objectifs de l'exploitation - justification des stratégies de conduite pour au moins trois aspects de l'itinéraire, dont

	<p>Travail du sol : rôle, technique Techniques de contrôle de l'humidité du sol Implantation : critères de choix des variétés, semis (technique, période, dose...)</p> <p>Fertilisation et amendements : besoins des plantes, engrais et amendements (type, plan de fertilisation, technique, période, dosage...)</p> <p>Protection des cultures : ennemis des cultures, modes de protection, stratégies de lutte, mise en œuvre</p> <p>Réglementations en matière de santé, de sécurité et d'environnement concernant l'utilisation et le stockage des produits phytosanitaires</p> <p>Récolte : critères de qualité du produit à la récolte, critères liés à la conservation des produits ou au conditionnement, critères de commercialisation des produits, gestion des résidus de récolte</p> <p>Outils d'aide à la décision et indicateurs de pilotage</p> <p>Principes et règles de sécurité au travail - gestes professionnels à adopter</p>	<p>obligatoirement la protection sanitaire de la culture</p> <ul style="list-style-type: none"> - comparaison de plusieurs méthodes de lutte utilisant différentes techniques (lutte chimique, biologique, mécanique et rotation...) - analyse critique de la conduite adoptée et mise en relation avec l'itinéraire technique et les principaux résultats techniques de la culture - rappel des principales règles et justification de l'intégration de l'hygiène et de la sécurité dans les pratiques professionnelles - présentation du système de sécurité mis en place
<p>G22 : Réaliser les opérations liées à la conduite d'une culture</p>	<p>Organisation et réalisation des travaux liés à la culture :</p> <ul style="list-style-type: none"> - observation et suivi de la culture - choix et réglages des outils - travail du sol - implantation - fertilisation - protection des cultures - récolte <p>Mise en œuvre des principes et règles de sécurité au travail, gestes professionnels</p>	<p>Maîtrise de la conduite d'un automoteur dans le respect du code de la route et des règles de sécurité</p> <p>Pour trois opérations liées à la conduite d'une culture donnée dont obligatoirement la préparation et l'application de produits phytosanitaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - proposition et justification d'une organisation de travail - justification de l'intervention au vu d'observations - maîtrise des gestes techniques - choix et réalisation des réglages des outils - maîtrise de l'utilisation des matériels et installations dans le respect des règles de sécurité et de l'environnement - dans le cas de la préparation et de l'application de produits phytosanitaires, respect de la réglementation - sécurisation des interventions et des déplacements (outils, produits phytosanitaires...)

		<ul style="list-style-type: none"> - nettoyage et entretien du matériel et des installations - préservation de l'intégrité physique (gestes et postures de travail) - protection de l'utilisateur et de son environnement - respect des réglementations en vigueur - appréciation de la qualité et du rendement du travail - - enregistrement des données
--	--	---

OI G3 : Réagir à une situation professionnelle qui nécessite une régulation

Dans une situation définie par l'équipe pédagogique à partir des éléments ci-dessous, on attend de la personne évaluée :

- *qu'elle diagnostique la situation concernée*
- *qu'elle propose une évolution appropriée*
- *qu'elle en développe les différentes implications*

Exemples de situation	Attendus
Situation qui a des conséquences sur la conduite de l'atelier et qui nécessite un ajustement : <ul style="list-style-type: none"> - modification dans les moyens de production (humains, matériels, financiers...), l'organisation du travail, les modes de conduite et les itinéraires techniques - modification d'un aspect important de la conduite de l'élevage - changement de type de commercialisation - adhésion à un signe de qualité - ... 	Evaluation des conséquences sur la production et sur l'ensemble du système de production Proposition argumentée d'ajustement technique ou d'adaptation de la conduite de la production

UCT - H
OT : Conduire un atelier de production viticole

OI H1 : Analyser l'activité dans le système de production

OI H2 : Mettre en œuvre les opérations liées à la conduite de l'atelier

OI H3 : Réagir à une situation professionnelle qui nécessite une régulation

Prescriptions :

Tous les objectifs de deuxième rang doivent être évalués (OI 11, 12...).

Pour chaque objectif intermédiaire (OI) de rang 2, tous les items qui figurent dans la colonne 2 « points sur lesquels peut porter l'évaluation » ne seront pas obligatoirement évalués. La colonne 3 « attendus » précise la performance attendue lors de l'évaluation d'un point de la colonne 2.

L'atelier de production viticole support d'évaluation concerne les productions de raisin de cuve. L'évaluation s'effectuera dans le cadre d'une exploitation viticole de stage, d'apprentissage ou à défaut d'une exploitation de référence. Les points sur lesquels porteront l'évaluation et les attendus seront adaptés en fonction des spécificités locales correspondantes.

L'évaluation de l'OI 22 portera sur la réalisation de 3 opérations en situation réelle de travail : la taille d'hiver, la préparation et l'application d'un traitement phytosanitaire et une autre opération déterminée par l'équipe pédagogique.

L'OI 3 est un objectif qui vise à évaluer la capacité à réagir dans une situation où une régulation est nécessaire. L'évaluation sera faite au travers d'une ou des situations données en référence, adaptées au contexte local. Au cas où ces situations de référence ne correspondraient pas au contexte local, l'équipe enseignante pourra éventuellement proposer au jury une autre situation répondant au même objectif.

OI H1 : Analyser l'activité dans le système de production

Objectifs à évaluer	Points sur lesquels peut porter l'évaluation	Attendus
H11 : Situer l'activité de production dans son environnement socioprofessionnel et réglementaire	Systèmes de production et modes de conduite de l'activité en appellation ou non, avec ou sans cahier des charges (agriculture biologique, AOC...) Réglementation encadrant l'activité (normes nationales et européennes) Contrats de production et obligations liées à la contractualisation Organisations et institutions partenaires de l'exploitation (économiques, de développement, services de l'état...)	Pour une exploitation donnée, - présentation de l'activité dans son cadre réglementaire et son environnement socioprofessionnel - description et argumentation des choix de conduite de l'activité et de leur cohérence avec le système de production

	<p>Interactions entre l'activité et :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les autres composantes du système d'exploitation (autres activités, main d'œuvre...) - le territoire et l'environnement socioéconomique de l'exploitation (amont, aval...) 	<p>Identification argumentée des principales interactions de l'activité avec le système de production et le territoire</p> <p>Description des conséquences sur la conduite de l'activité (organisation du travail, choix d'équipements...)</p>
<p>H12 : Analyser la conduite de l'atelier viticole</p>	<p>Caractéristiques de l'atelier :</p> <p>parcellaire, encépagement, réseaux d'approvisionnement et de commercialisation des produits</p> <p>Moyens de production :</p> <ul style="list-style-type: none"> - gestion du travail - gestion des approvisionnements (raisonnement des achats, stockage) - gestion des déchets, des effluents - gestion des consommations d'énergie, d'eau et de gaz à effet de serre - gestion des bâtiments, installations, équipements : aménagement et organisation, choix techniques, normes et réglementations, contraintes d'utilisation 	<p>Pour une exploitation donnée, présentation, justification et analyse critique de l'organisation de l'activité au regard de l'optimisation des moyens de production, des objectifs de l'exploitant et du respect de la sécurité et de l'environnement</p>
<p>H13 : Analyser les résultats technico-économiques de l'atelier</p>	<p>Enregistrement des résultats techniques</p> <p>Indicateurs techniques, technico-économiques et de durabilité</p>	<p>Pour une exploitation donnée,</p> <ul style="list-style-type: none"> - calcul et analyse d'indicateurs techniques, économiques (coût de production...) et de durabilité - comparaison avec des références territoriales et/ou sectorielles

OI H2 : Mettre en œuvre les opérations liées à la conduite de la vigne

Objectifs à évaluer	Points sur lesquels peut porter l'évaluation	Attendus
<p>H21 : Raisonner la conduite de la vigne</p>	<p>Objectifs de production</p> <p>Elaboration du rendement et de la qualité (facteurs, conditions)</p> <p>Itinéraire technique et pratiques culturales, impact sur l'environnement et la qualité des produits</p> <p>Notion de terroir</p> <p>Caractéristiques du sol</p> <p>Notions de biologie et de physiologie de la vigne</p> <p>Interactions sol/plante/climat</p> <p>Critères de choix des plants et porte-greffes</p> <p>Arrachage et plantation</p>	<p>Pour une vigne de l'exploitation considérée et en mobilisant les connaissances scientifiques et techniques adaptées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - identification des principaux objectifs liés à la production - présentation et justification des choix techniques de conduite du vignoble - présentation argumentée de l'itinéraire technique en lien avec les objectifs de l'exploitation - justification des stratégies de conduite pour au moins trois aspects de l'itinéraire, dont obligatoirement la protection sanitaire de la culture - comparaison de plusieurs méthodes de lutte utilisant différentes techniques (lutte

	<p>Principes et types de travail du sol</p> <p>Fertilisation et amendement : besoins de la vigne, engrais et amendements (type, plan de fertilisation, technique, période, dosage...)</p> <p>Travaux d'hiver et travaux en vert : incidence sur le rendement et la maturité</p> <p>Protection de la vigne : carences, maladies et ravageurs de la vigne, accidents climatiques et physiologiques, modes de protection, stratégies de lutte, mise en œuvre</p> <p>Réglementations en matière de santé, de sécurité et d'environnement concernant l'utilisation et le stockage des produits phytosanitaires</p> <p>Récolte : critères de qualité du produit à la vendange : indicateurs de maturité. Critères liés à la préservation de la vendange. Outils d'aide à la décision et indicateurs de pilotage</p> <p>Principes et règles de sécurité au travail - gestes professionnels à adopter</p>	<p>chimique, biologique, mécanique...)</p> <ul style="list-style-type: none"> - analyse critique de la conduite adoptée et mise en relation avec l'itinéraire technique et les principaux résultats techniques de la culture - rappel des principales règles et justification de l'intégration de l'hygiène et de la sécurité dans les pratiques professionnelles - présentation du système de sécurité mis en place
<p>H22 : Réaliser les opérations de conduite du vignoble</p>	<p>Organisation et réalisation des travaux de conduite d'un vignoble :</p> <ul style="list-style-type: none"> - observation et suivi de la culture - choix et réglages des outils - implantation - taille et travaux en vert - entretien de la vigne - protection de la vigne - récolte <p>Mise en œuvre des principes et règles de sécurité au travail, gestes professionnels</p>	<p>Maîtrise de la conduite d'un automoteur dans le respect du code de la route et des règles de sécurité</p> <p>Pour trois opérations liées à la conduite du vignoble dont obligatoirement la taille, la préparation et l'application de produits phytosanitaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - proposition et justification d'une organisation du travail - justification de l'intervention au vu d'observations - maîtrise des gestes techniques - choix et réalisation des réglages des outils - maîtrise de l'utilisation des matériels et installations dans le respect des règles de sécurité et de l'environnement - dans le cas de la préparation et de l'application de produits phytosanitaires, respect de la réglementation - sécurisation des interventions et des déplacements (outils, produits phytosanitaires...) - nettoyage et entretien du matériel et des installations

		<ul style="list-style-type: none"> - préservation de l'intégrité physique (gestes et postures de travail) - protection de l'utilisateur et de son environnement - enregistrement de données - appréciation de la qualité et du rendement du travail
--	--	---

OI H3 : Réagir à une situation professionnelle qui nécessite une régulation

Dans une situation définie par l'équipe pédagogique à partir des éléments ci-dessous, on attend de la personne évaluée :

- qu'elle diagnostique la situation concernée
- qu'elle propose une évolution appropriée
- qu'elle en développe les différentes implications

Exemples de situation	Attendus
Situation qui a des conséquences sur la conduite de l'atelier et qui nécessite un ajustement : <ul style="list-style-type: none"> - modification dans les moyens de production (humains, matériels, financiers...), l'organisation du travail, les modes de conduite et les itinéraires techniques - modification d'un aspect important de la conduite de l'élevage - changement de type de commercialisation - adhésion à un signe de qualité - ... 	Evaluation des conséquences sur la production et sur l'ensemble du système de production Proposition argumentée d'ajustement technique ou d'adaptation de la conduite de la production

UCT - J
OT : Conduire un atelier de productions horticoles (hors arboriculture)

OI J1 : Analyser l'activité dans le système de production

OI J2 : Mettre en œuvre les opérations liées à la conduite de l'atelier

OI J3 : Réagir à une situation professionnelle qui nécessite une régulation

Prescriptions :

Tous les objectifs de deuxième rang doivent être évalués (OI 11, 12...).

Pour chaque objectif intermédiaire (OI) de rang 2, tous les items qui figurent dans la colonne 2 « points sur lesquels peut porter l'évaluation » ne seront pas obligatoirement évalués. La colonne 3 « attendus » précise la performance attendue lors de l'évaluation d'un point de la colonne 2.

L'UCT est construite pour un atelier de productions horticoles : plantes ornementales et légumières (cultures florales sous abri ou en plein air, pépinière ornementale, cultures légumières sous abri ou de plein champ), pépinières fruitières, forestières et viticoles, plantes à parfum, aromatiques et médicinales, osier et petits fruits (cassis...).

L'évaluation s'effectuera dans le cadre d'une exploitation de stage, d'apprentissage ou à défaut d'une exploitation de référence. Les points sur lesquels porteront l'évaluation et les attendus seront adaptés en fonction des caractéristiques de l'atelier et des spécificités locales correspondantes.

L'évaluation de l'OI 2 portera obligatoirement sur un groupe de cultures sauf dans le cas d'exploitations spécialisées où elle pourra concerner une seule culture

L'évaluation de l'OI 22 portera sur la réalisation de 3 opérations en situation réelle de travail : l'application d'un traitement phytosanitaire et deux autres opérations déterminées par l'équipe pédagogique.

L'OI 3 est un objectif qui vise à évaluer la capacité à réagir dans une situation où une régulation est nécessaire. L'évaluation sera faite au travers d'une ou des situations données en référence, adaptées au contexte local. Au cas où ces situations de référence ne correspondraient pas au contexte local, l'équipe enseignante pourra éventuellement proposer au jury une autre situation répondant au même objectif.

OI J1 : Analyser l'activité dans le système de production

Objectifs à évaluer	Points sur lesquels peut porter l'évaluation	Attendus
J11 : Situer l'activité de production horticole dans son environnement socioprofessionnel et réglementaire	Système de production et modes de conduite de l'activité avec ou sans cahier des charges (agriculture biologique, IGP...) Réglementation encadrant l'activité (directives nationales et européennes)	Pour une exploitation donnée, - présentation de l'activité dans son cadre réglementaire et son environnement socioprofessionnel - description et argumentation des choix de conduite de l'activité et de leur cohérence avec le système de production

	<p>Contrats de production et obligations liées à la contractualisation</p> <p>Organisations et institutions partenaires de l'exploitation (économiques, de développement, services de l'état...)</p> <p>Interactions entre l'activité et :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les autres composantes du système d'exploitation (autres activités, main d'œuvre...) - le territoire et l'environnement socioéconomique de l'exploitation (amont, aval...) 	<p>Identification argumentée des principales interactions de l'activité avec le système de production et le territoire</p> <p>Description des conséquences sur la conduite de l'activité (organisation du travail, choix d'équipements...)</p>
<p>J12 : Analyser la conduite de l'atelier horticole</p>	<p>Caractéristiques de l'atelier : parcellaire, utilisation des surfaces, principales productions, réseaux d'approvisionnement et de commercialisation...</p> <p>Moyens de production :</p> <ul style="list-style-type: none"> - gestion du travail - gestion des approvisionnements (raisonnement des achats, stockage) - gestion des déchets et effluents - gestion des ressources (énergie, eau et gaz à effet de serre) - gestion de l'utilisation des surfaces, installations, équipements : aménagement et organisation, choix techniques, normes et réglementations, contraintes d'utilisation 	<p>Pour une exploitation donnée, présentation, justification et analyse critique de l'organisation de l'activité au regard de l'optimisation des moyens de production, des objectifs de l'exploitant et du respect de la sécurité et de l'environnement</p>
<p>J13 : Analyser les résultats technico-économiques de l'atelier</p>	<p>Enregistrement des résultats techniques</p> <p>Indicateurs techniques, technico-économiques et de durabilité</p>	<p>Pour une exploitation donnée,</p> <ul style="list-style-type: none"> - calcul et analyse d'indicateurs techniques, économiques (marge brute...) et de durabilité - comparaison avec des références territoriales et/ou sectorielles

OI J2 : Mettre en œuvre les opérations liées à la conduite de l'atelier

Objectifs à évaluer	Points sur lesquels peut porter l'évaluation	Attendus
<p>J21 : Raisonner la conduite d'un groupe de cultures ou d'une culture (exploitation spécialisée)</p>	<p>Objectifs de production : quantité et qualité (facteurs, conditions)</p> <p>Itinéraires techniques et pratiques culturales, impact sur l'environnement et la qualité des produits</p> <p>Caractéristiques des végétaux cultivés</p> <p>Notions de biologie et de nutrition végétale</p> <p>Notions d'agronomie : caractéristiques des supports de culture, interactions</p>	<p>Pour un groupe de cultures ou une culture (exploitation spécialisée) de l'exploitation considérée et en mobilisant les connaissances scientifiques et techniques adaptées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - identification des principaux objectifs liés à la production - présentation et justification des choix techniques de conduite de la culture - présentation argumentée de l'itinéraire technique en lien avec les objectifs de l'exploitation

	<p>support/plante/climat Modes de multiplication des végétaux</p> <p>Principes et types de travail ou de préparation des supports de culture</p> <p>Modes d'irrigation, caractéristiques des structures et équipements Gestion des conditions climatiques sous abri</p> <p>Implantation : critères de choix des espèces et variétés, des supports de culture, de la mise en culture (technique, période...)</p> <p>Fertilisation et amendements : besoins des plantes, engrais amendements (type, plan de fertilisation, gestion des apports)</p> <p>Protection des cultures : ennemis des cultures, modes de protection, stratégies de lutte, mise en œuvre</p> <p>Réglementations en matière de santé, sécurité et d'environnement concernant l'utilisation et le stockage des produits phytosanitaires</p> <p>Récolte : critères de qualité du produit à la récolte Critères liés à la conservation des produits ou au conditionnement Critères de commercialisation des produits</p> <p>Outils d'aide à la décision et indicateurs de pilotage</p> <p>Principes et règles de sécurité au travail - gestes professionnels à adopter</p>	<p>- justification des stratégies de conduite pour au moins trois aspects de l'itinéraire, dont obligatoirement la protection sanitaire de la culture</p> <p>- comparaison de plusieurs méthodes de lutte utilisant différentes techniques (lutte chimique, biologique, mécanique et rotation...)</p> <p>- analyse critique de la conduite adoptée et mise en relation avec l'itinéraire technique et les principaux résultats techniques de la culture</p> <p>- rappel des principales règles et justification de l'intégration de l'hygiène et de la sécurité dans les pratiques professionnelles</p> <p>- présentation du système de sécurité mis en place</p>
--	--	---

<p>J22 : Réaliser les opérations de conduite de cultures</p>	<p>Organisation et réalisation des travaux de conduite de cultures de l'implantation à la récolte Observation et suivi de la culture Choix et réglages des outils</p> <p>Mise en œuvre des principes et règles de sécurité au travail, gestes professionnels, sur et en dehors de l'exploitation (conduite sur route)</p>	<p>Pour trois opérations liées à la conduite de cultures dont obligatoirement l'implantation (en productions florales et légumières) la taille (en pépinière ornementale), la préparation et l'application de produits phytosanitaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - proposition et justification d'une organisation du travail - justification de l'intervention au vu d'observations - maîtrise des gestes techniques - choix et réalisation des réglages des outils - maîtrise de l'utilisation des matériels et installations dans le respect des règles de sécurité et de l'environnement - dans le cas de la préparation et de l'application de produits phytosanitaires, respect de la réglementation - sécurisation des interventions et des déplacements (outils, produits phytosanitaires...) - nettoyage et entretien du matériel et des installations - préservation de l'intégrité physique (gestes et postures de travail) - protection de l'utilisateur et de son environnement <ul style="list-style-type: none"> - enregistrement de données - appréciation de la qualité et du rendement du travail
---	---	---

OI J3 : Réagir à une situation professionnelle qui nécessite une régulation

Dans une situation définie par l'équipe pédagogique à partir des éléments ci-dessous, on attend de la personne évaluée :

- qu'elle diagnostique la situation concernée
- qu'elle propose une évolution appropriée
- qu'elle en développe les différentes implications

Exemples de situation	Attendus
<p>Situation qui a des conséquences sur la conduite de l'atelier et qui nécessite un ajustement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - modification dans les moyens de production (humains, matériels, financiers...), l'organisation du travail, les modes de conduite et les itinéraires techniques - modification d'un aspect important de la conduite de l'élevage - changement de type de commercialisation - adhésion à un signe de qualité - ... 	<p>Evaluation des conséquences sur la production et sur l'ensemble du système de production</p> <p>Proposition argumentée d'ajustement technique ou d'adaptation de la conduite de la production</p>

UCT - K
OT: Conduire un atelier de production arboricole

OI K1 : Analyser l'activité dans le système de production

OI K2 : Mettre en œuvre les opérations liées à la conduite de l'atelier

OI K3 : Réagir à une situation professionnelle qui nécessite une régulation

Prescriptions :

Tous les objectifs de deuxième rang doivent être évalués (OI 11, 12...).

Pour chaque objectif intermédiaire (OI) de rang 2, tous les items qui figurent dans la colonne 2 « points sur lesquels peut porter l'évaluation » ne seront pas obligatoirement évalués. La colonne 3 « attendus » précise la performance attendue lors de l'évaluation d'un point de la colonne 2.

L'atelier de production arboricole support d'évaluation concerne les arbres producteurs de fruits (pommier, poirier, olivier...), de fruits secs (châtaigner, noyer...), le raisin de table.

L'évaluation s'effectuera dans le cadre d'une exploitation de stage, d'apprentissage ou à défaut d'une exploitation de référence. Les points sur lesquels porteront l'évaluation et les attendus seront adaptés en fonction des caractéristiques de l'atelier et des spécificités locales correspondantes.

L'évaluation de l'OI 22 portera sur la réalisation de 3 opérations en situation réelle de travail : la taille d'hiver, l'application d'un traitement phytosanitaire et une autre opération déterminées par l'équipe pédagogique.

L'OI 3 est un objectif qui vise à évaluer la capacité à réagir dans une situation où une régulation est nécessaire. L'évaluation sera faite au travers d'une ou des situations données en référence, adaptées au contexte local. Au cas où ces situations de référence ne correspondraient pas au contexte local, l'équipe enseignante pourra éventuellement proposer au jury une autre situation répondant au même objectif.

OI K1 : Analyser l'activité dans le système de production

Objectifs à évaluer	Points sur lesquels peut porter l'évaluation	Attendus
K11 : Situer l'activité de production dans son environnement socioprofessionnel et réglementaire	Système de production et modes de conduite de l'activité avec ou sans cahier des charges (agriculture biologique, AOC, IGP...) Réglementation encadrant l'activité (directives nationales et européennes) Contrats de production et obligations liées à la contractualisation Organisations et institutions partenaires de l'exploitation (économiques, de développement, services de l'état...)	Pour une exploitation donnée, - présentation de l'activité dans son cadre réglementaire et son environnement socioprofessionnel - description et argumentation des choix de conduite de l'activité et de leur cohérence avec le système de production

	<p>Interactions entre l'activité et :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les autres composantes du système d'exploitation (autres activités, main d'œuvre...) - le territoire et l'environnement socioéconomique de l'exploitation (amont, aval...) 	<p>Identification argumentée des principales interactions de l'activité avec le système de production et le territoire</p> <p>Description des conséquences sur la conduite de l'activité (organisation du travail, choix d'équipements...)</p>
K12 : Analyser la conduite de l'atelier	<p>Caractéristiques de l'atelier : productions, réseaux d'approvisionnement et de commercialisation</p> <p>Moyens de production :</p> <ul style="list-style-type: none"> - gestion du travail - gestion des approvisionnements (raisonnement des achats, stockage) - gestion des déchets et effluents - gestion des ressources (énergie, eau et gaz à effet de serre) - gestion des bâtiments, installations, équipements : aménagement et organisation, choix techniques, normes et réglementations, contraintes d'utilisation 	<p>Pour une exploitation donnée, présentation, justification et analyse critique de l'organisation de l'activité au regard de l'optimisation des moyens de production, des objectifs de l'exploitant et du respect de la sécurité et de l'environnement</p>
K13 : Analyser les résultats technico-économiques de l'atelier	<p>Enregistrement des résultats techniques</p> <p>Indicateurs techniques, technico-économiques et de durabilité</p>	<p>Pour une exploitation donnée,</p> <ul style="list-style-type: none"> - calcul et analyse d'indicateurs techniques, économiques (marge brute...) et de durabilité - comparaison avec des références territoriales et/ou sectorielles

OI K2 : Mettre en œuvre les opérations liées à la conduite de l'atelier

Objectifs à évaluer	Points sur lesquels peut porter l'évaluation	Attendus
K21 : Raisonner la conduite des arbres fruitiers	<p>Objectifs de production</p> <p>Facteurs d'élaboration du rendement et de la qualité</p> <p>Itinéraires techniques et pratiques culturelles, impact sur l'environnement et la qualité des produits</p> <p>Notions de biologie et de nutrition végétale</p> <p>Notions d'agronomie : caractéristiques du sol, interactions sol/ plante/ climat</p> <p>Principes et types de travail du sol</p> <p>Technique de contrôle de l'humidité du sol</p>	<p>Pour un verger de l'exploitation considérée et en mobilisant les connaissances scientifiques et techniques adaptées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - identification des principaux objectifs liés à la production - présentation et justification des choix techniques de conduite du verger - présentation argumentée de l'itinéraire technique en lien avec les objectifs de l'exploitation - justification des stratégies de conduite pour au moins trois aspects de l'itinéraire, dont obligatoirement la protection sanitaire du verger

	<p>Protection du verger contre les intempéries, méthodes d'irrigation Implantation : espèces, portes greffes, clones, plantation</p> <p>Fertilisation et amendements : besoins des arbres fruitiers, engrais amendements (type, plan de fertilisation, gestion des apports gestion des apports)</p> <p>Protection des cultures : ennemis des cultures, modes de protection, stratégies de lutte, mise en œuvre</p> <p>Règlementations en matière de santé, sécurité et d'environnement concernant l'utilisation et le stockage des produits phytosanitaires</p> <p>Récolte : critères de qualité des fruits Critères liés à la conservation des produits et au conditionnement Critères de commercialisation des produits</p> <p>Outils d'aide à la décision et indicateurs de pilotage</p> <p>Principes et règles de sécurité au travail, gestes professionnels à adopter</p>	<p>- comparaison de plusieurs méthodes de lutte utilisant différentes techniques (lutte chimique, biologique, mécanique...)</p> <p>- analyse critique de la conduite adoptée et mise en relation avec l'itinéraire technique et les principaux résultats techniques du verger</p> <p>- rappel des principales règles et justification de l'intégration de l'hygiène et de la sécurité dans les pratiques professionnelles</p> <p>- présentation du système de sécurité mis en place</p>
--	---	---

<p>K22 : Réaliser les opérations de conduite du verger</p>	<p>Organisation et réalisation des travaux de conduite de culture de l'implantation à la récolte Observation et suivi de la culture Choix et réglages des outils</p> <p>Mise en œuvre des principes et règles de sécurité au travail, gestes professionnels</p>	<p>Pour trois opérations liées à la conduite du verger dont obligatoirement la taille, la préparation et l'application de produits phytosanitaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - proposition et justification d'une organisation du travail - justification de l'intervention au vu d'observations - maîtrise des gestes techniques - choix et réalisation des réglages des outils - maîtrise de l'utilisation des matériels et installations dans le respect des règles de sécurité et de l'environnement - dans le cas de la préparation et de l'application de produits phytosanitaires, respect de la réglementation - sécurisation des interventions et des déplacements (outils, produits phytosanitaires...) - nettoyage et entretien du matériel et des installations - dans le cas de la préparation et de l'application de produits phytosanitaires, respect de la réglementation - préservation de l'intégrité physique (gestes et postures de travail) - protection de l'utilisateur et de son environnement <ul style="list-style-type: none"> - enregistrement de données - appréciation de la qualité et du rendement du travail
---	---	--

OI K3 : Réagir à une situation professionnelle qui nécessite une régulation

Dans une situation définie par l'équipe pédagogique à partir des éléments ci-dessous, on attend de la personne évaluée :

- qu'elle diagnostique la situation concernée
- qu'elle propose une évolution appropriée
- qu'elle en développe les différentes implications

Exemples de situation	Attendus
<p>Situation qui a des conséquences sur la conduite de l'atelier et qui nécessite un ajustement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - modification dans les moyens de production (humains, matériels, financiers...), l'organisation du travail, les modes de conduite et les itinéraires techniques - modification d'un aspect important de la conduite de l'élevage - changement de type de commercialisation - adhésion à un signe de qualité - ... 	<p>Evaluation des conséquences sur la production et sur l'ensemble du système de production</p> <p>Proposition argumentée d'ajustement technique ou d'adaptation de la conduite de la production</p>

UCT - L
OT : Conduire un atelier de production salicole

OI L1 : Analyser l'activité dans le système de production

OI L2 : Mettre en œuvre les opérations liées à la conduite de l'atelier

OI L3 : Réagir à une situation professionnelle qui nécessite une régulation

Prescriptions :

Tous les objectifs de deuxième rang doivent être évalués (OI 11, 12...).

Pour chaque objectif intermédiaire (OI) de rang 2, tous les items qui figurent dans la colonne 2 « points sur lesquels peut porter l'évaluation » ne seront pas obligatoirement évalués. La colonne 3 « attendus » précise la performance attendue lors de l'évaluation d'un point de la colonne 2.

L'évaluation aura comme support la production salicole d'une exploitation de stage, d'apprentissage ou à défaut d'une exploitation de référence. Les points sur lesquels porteront l'évaluation et les attendus seront adaptés en fonction des caractéristiques de l'atelier et des spécificités locales correspondantes.

L'évaluation de l'OI 22 portera sur la réalisation de 3 opérations en situation réelle de travail dont la nature est déterminée par l'équipe pédagogique.

L'OI 3 est un objectif qui vise à évaluer la capacité à réagir dans une situation où une régulation est nécessaire. L'évaluation sera faite au travers d'une ou des situations données en référence, adaptées au contexte. Au cas où ces situations de référence ne correspondraient pas à ce contexte, l'équipe enseignante pourra éventuellement proposer au jury une autre situation répondant au même objectif.

OI L1 : Analyser l'activité dans le système de production

Objectifs à évaluer	Points sur lesquels peut porter l'évaluation	Attendus
L11 : Situer l'activité de production son environnement socioprofessionnel et réglementaire	Modes de conduite de l'activité avec ou sans cahier des charges Réglementation encadrant l'activité (directives nationales et européennes) et la protection des milieux naturels Organisations et institutions partenaires de l'exploitation (économiques, de développement, services de l'état...) Interactions entre l'activité et : - les autres composantes du système d'exploitation (autres activités, main d'œuvre...) - le territoire et l'environnement socio-économique	Pour une exploitation donnée : - présentation de l'activité dans son cadre et des moyens de production mis en œuvre - description et argumentation des choix de conduite de l'activité et de leur cohérence avec le système de production Identification argumentée des principales interactions de l'activité avec le système de production et le territoire Description des conséquences sur la conduite de l'activité (organisation du travail, relations avec partenaires)

L12 : Analyser l'organisation de la conduite de l'atelier	Caractéristiques de l'atelier : produits recherchés, réseaux de commercialisation Moyens de production : - gestion du travail - gestion des bâtiments, installations, matériels : choix techniques, normes et réglementations, aménagement et organisation, contraintes d'utilisation et de localisation	Pour une exploitation donnée, présentation, justification et analyse critique de l'organisation de l'activité au regard de l'optimisation des moyens de production, des objectifs de l'exploitation et du respect de la sécurité et de l'environnement
L13 : Analyser les résultats technico-économiques de l'atelier	Enregistrement des résultats techniques Indicateurs techniques, technico-économiques et de durabilité	Pour une exploitation donnée, - calcul et analyse d'indicateurs techniques, économiques (nombre de prises, rendement par unité de cristallisation, indice chromamétrique) et de durabilité - comparaison avec des références

OI L2 : Mettre en œuvre les opérations liées à la conduite de l'atelier

Objectifs à évaluer	Points sur lesquels peut porter l'évaluation	Attendus
L21 : Raisonner la conduite de l'atelier	Détermination des objectifs de production et de la qualité recherchée des produits Maîtrise des flux d'eau de mer jusqu'à l'unité de cristallisation Connaissance des marées Influence des principaux paramètres météorologiques sur le processus de production de sel Appréciation de la qualité de l'eau Principes et conditions de la cristallisation des principaux « sels » en solution dans l'eau de mer Mesures de la salinité et utilisation des instruments de mesure Particularités physico-chimiques des argiles composantes des sols de marais salants Particularités de l'écosystème (comportement des organismes de milieux salés en fonction de la salinité) Interactions avec la flore et la faune Principes et règles d'hygiène et de sécurité au travail - gestes professionnels à adopter	Pour l'atelier de production salicole de l'exploitation considérée et en mobilisant les connaissances scientifiques et techniques adaptées : - identification des principaux objectifs de production - présentation et justification des choix techniques pour deux aspects de la conduite de l'atelier parmi les suivants : préparation des bassins de cristallisation gestion des débits d'eau, périodicité des prises, maîtrise de la qualité du produit (gros sel et fleur de sel) - analyse critique des principaux résultats techniques (productivité de la saline, qualité du produit...) - rappel des principales règles et justification de l'intégration de l'hygiène et de la sécurité dans les pratiques professionnelles

<p>L22 : Réaliser les opérations liées à l'atelier</p>	<p>Organisation et réalisation des opérations de préparation d'une saline :</p> <ul style="list-style-type: none"> - évacuation des eaux douces, - évacuation des sédiments (manuellement ou à la pompe) - nivellement des fonds d'argile, - réfection des séparations - gestion des circuits hydrauliques - réglages des débits en fonction des paramètres extérieurs - suivi de la salinité pour les tâches finales de préparation - entretien des structures de cheminement de l'eau <p>Organisation et réalisation des opérations liées à la récolte :</p> <ul style="list-style-type: none"> - choix de l'outil et des gestes appropriés à un produit de qualité - prise du gros sel - prise de la fleur - stockage provisoire du produit sur la saline - livraison du produit à l'organisme stockeur ou chez l'exploitant <p>Mise en œuvre des principes et règles de sécurité, gestes professionnels</p>	<p>Pour trois opérations liées à la conduite de l'atelier :</p> <ul style="list-style-type: none"> - proposition et justification de l'organisation du travail - maîtrise des gestes techniques - maîtrise de l'utilisation des matériels et installations dans le respect des règles de sécurité et de l'environnement - sécurisation des interventions - entretien du matériel - préservation de l'intégrité physique (gestes et postures de travail) - enregistrement de données - appréciation de la qualité et du rendement du travail
---	--	--

OI L3 : Réagir à une situation professionnelle qui nécessite une régulation

Dans une situation définie par l'équipe pédagogique à partir des éléments ci-dessous, on attend de la personne évaluée :

- *qu'elle diagnostique la situation concernée*
- *qu'elle propose une évolution appropriée*
- *qu'elle en développe les différentes implications*

Exemples de situation	Attendus
<p>Situation qui a des conséquences sur la conduite de l'atelier et qui nécessite un ajustement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - modification dans les moyens de production (humains, matériels, financiers...), l'organisation du travail, les modes de conduite et les itinéraires techniques - modification d'un aspect important de la conduite de l'élevage - changement de type de commercialisation - ... 	<p>Evaluation des conséquences sur la production et sur l'ensemble du système de production</p> <p>Proposition argumentée d'ajustement technique ou d'adaptation de la conduite de la production</p>

UCT - M
OT : Conduire un atelier de transformation laitière

OI M1 : Analyser l'activité dans le système de production

OI M2 : Mettre en œuvre les opérations liées à la conduite de l'atelier

OI M3 : Réagir à une situation professionnelle qui nécessite une régulation

Prescriptions :

Tous les objectifs de deuxième rang doivent être évalués (OI 11, 12...).

Pour chaque objectif intermédiaire (OI) de rang 2, tous les items qui figurent dans la colonne 2 « points sur lesquels peut porter l'évaluation » ne seront pas obligatoirement évalués. La colonne 3 « attendus » précise la performance attendue lors de l'évaluation d'un point de la colonne 2.

L'atelier de transformation laitière support d'évaluation est associé à un élevage laitier bovin, ovin ou caprin. L'évaluation s'effectuera dans le cadre d'une exploitation de stage, d'apprentissage ou à défaut d'une exploitation de référence comportant une de ces 3 productions et l'atelier de transformation correspondant. Les points sur lesquels porteront l'évaluation et les attendus seront adaptés en fonction des spécificités correspondantes.

L'évaluation de l'OI 24 portera sur la réalisation de 3 opérations en situation réelle de travail dont la nature est déterminée par l'équipe pédagogique.

L'OI 3 est un objectif qui vise à évaluer la capacité à réagir dans une situation où une régulation est nécessaire. L'évaluation sera faite au travers d'une ou des situations données en référence, adaptées au contexte. Au cas où ces situations de référence ne correspondraient pas à ce contexte, l'équipe enseignante pourra éventuellement proposer au jury une autre situation répondant au même objectif.

OI M1 : Analyser l'activité dans le système de production

Objectifs à évaluer	Points sur lesquels peut porter l'évaluation	Attendus
M11 : Situer l'atelier de transformation laitière dans son environnement socioprofessionnel et réglementaire	Caractéristiques de la transformation laitière et des produits de cette transformation Réglementation encadrant l'activité Organisations et institutions partenaires de l'exploitation (économiques, de développement, services de l'état...) Interactions entre l'activité de transformation et : - l'activité de production correspondante - le territoire et l'environnement socioéconomique de l'exploitation (amont, aval...)	Pour une exploitation donnée, - présentation de l'activité dans son cadre réglementaire et son environnement socioprofessionnel - présentation de la gamme des produits - description argumentée des choix en fonction des caractéristiques de l'exploitation, du territoire et des objectifs de l'exploitant - identification argumentée des principales interactions de l'activité avec l'activité de production, description des conséquences sur la conduite de l'activité (organisation du travail, choix d'équipements...)

M12 : Analyser la conduite de l'atelier de transformation laitière	Caractéristiques de la conduite de l'atelier et moyens de production : - gestion du travail - gestion des achats, stockage - traitement et valorisation des effluents de laiterie - gestion des ressources (énergie, eau...) - gestion des bâtiments, installations, équipements - modes de commercialisation	Pour une exploitation donnée, présentation, justification et analyse critique de l'organisation de l'activité de transformation au regard de l'optimisation des moyens de production, des objectifs de production et du respect de la sécurité et de l'environnement
M13 : Analyser les résultats technico-économiques de l'atelier	Indicateurs techniques et technico-économiques	Pour une exploitation donnée, - calcul et analyse d'indicateurs techniques et économiques - comparaison avec des références relatives au type de production

OI M2 : Mettre en œuvre les opérations liées à la conduite de l'atelier

Objectifs à évaluer	Points sur lesquels peut porter l'évaluation	Attendus
M21 : Caractériser les produits issus de la transformation	Produits laitiers : nature, principes de fabrication Réglementation s'appliquant aux produits laitiers frais : définition du produit, obligations légales du transformateur, déclaration auprès des services vétérinaires, DLC et DLUO, transport, qualification sanitaire Signes de qualité : AOC, AB	Présentation des principales caractéristiques des produits transformés sur l'exploitation
M22 : Raisonner la fabrication des produits laitiers	Composition et propriétés du lait Composition des produits transformés Phénomènes chimiques et biochimiques à l'œuvre dans les transformations du lait, de la coagulation à l'affinage Principales étapes de la fabrication des produits laitiers (<i>variable selon produit et types de fabrication</i>), par ex. pour le fromage : transfert du lait, coagulation, moulage, égouttage, salage, affinage Nature et rôle des analyses sur la matière première et les produits en cours de transformation Principaux défauts et accidents de fabrication, d'affinage et de conservation et causes Principes et règles d'hygiène et de sécurité au travail, sources de contamination	Présentation des étapes de la fabrication effectuée sur l'exploitation et mise en relation avec les phénomènes à l'œuvre Description et justification du rôle des contrôles effectués Analyse des principaux résultats techniques de l'atelier et mise en relation avec les éléments explicatifs liés à la fabrication ou à la matière première Rappel des principales règles et justification de l'intégration de l'hygiène et de la sécurité dans les pratiques professionnelles

	Gestes professionnels à adopter et plan de nettoyage et de désinfection Notion de sécurité alimentaire, méthodes de gestion de la qualité	
M23 : Décrire l'agencement des locaux de fabrication, d'affinage et de stockage	Conception des locaux de fabrication, d'affinage et de préparation des produits pour la vente Paramètres techniques à respecter Caractéristiques des matériels utilisés pour le traitement des produits Normes et réglementations	Description des caractéristiques de la conception des locaux et des équipements et justification de leur importance dans le processus de fabrication Définition d'une organisation des locaux et des choix techniques en fonction des objectifs et des contraintes d'utilisation
M24 : Réaliser les opérations de transformation, d'affinage et de stockage	Organisation et réalisation des travaux de la transformation laitière : du transfert du lait à l'atelier de fabrication au stockage des produits à commercialiser Mise en œuvre des principes et règles d'hygiène et de sécurité, gestes professionnels	Pour trois opérations (cf. prescriptions), selon le cas : - justification des opérations et de l'organisation du travail choisie - maîtrise des gestes techniques - maîtrise de l'utilisation des matériels et installations dans le respect des règles de sécurité et de l'environnement - nettoyage, désinfection et entretien du matériel, des installations et des locaux - préservation de l'intégrité physique (gestes et postures de travail) - enregistrement de données - appréciation de la qualité et du rendement du travail - respect de la réglementation en vigueur

OI M3 : Réagir à une situation professionnelle qui nécessite une régulation

Dans une situation définie par l'équipe pédagogique à partir des éléments ci-dessous, on attend de la personne évaluée :

- qu'elle diagnostique la situation concernée
- qu'elle propose une évolution appropriée
- qu'elle en développe les différentes implications

Exemples de situation	Attendus
Situation qui a des conséquences sur la conduite de l'atelier et qui nécessite un ajustement : - modification dans les moyens de production (humains, matériels, financiers...), l'organisation du travail, le type de produit commercialisé - modification d'un aspect important de la transformation - changement de type de commercialisation - ...	Evaluation des conséquences sur la production et sur l'ensemble du système de production Proposition argumentée d'ajustement technique ou d'adaptation de la conduite de la production

UCT - N**OT: Conduire un atelier de transformation de produits carnés****OI N1 : Analyser l'activité dans le système de production****OI N2 : Mettre en œuvre les opérations liées à la conduite de l'atelier****OI N3 : Réagir à une situation professionnelle qui nécessite une régulation****Prescriptions :**

Tous les objectifs de deuxième rang doivent être évalués (OI 11, 12...).

Pour chaque objectif intermédiaire (OI) de rang 2, tous les items qui figurent dans la colonne 2 « points sur lesquels peut porter l'évaluation » ne seront pas obligatoirement évalués. La colonne 3 « attendus » précise la performance attendue lors de l'évaluation d'un point de la colonne 2.

L'atelier de transformation de produits carnés, support d'évaluation, est associé à l'élevage dont les produits sont transformés. L'évaluation s'effectuera dans le cadre d'une exploitation de stage, d'apprentissage ou à défaut d'une exploitation de référence comportant une de ces productions et l'atelier de transformation correspondant. Les points sur lesquels porteront l'évaluation et les attendus seront adaptés en fonction des spécificités correspondantes.

L'évaluation de l'OI 24 portera sur la réalisation de 3 opérations en situation réelle de travail dont la nature est déterminée par l'équipe pédagogique.

L'OI 3 est un objectif qui vise à évaluer la capacité à réagir dans une situation où une régulation est nécessaire. L'évaluation sera faite au travers d'une ou des situations données en référence, adaptées au contexte. Au cas où ces situations de référence ne correspondraient pas à ce contexte, l'équipe enseignante pourra éventuellement proposer au jury une autre situation répondant au même objectif.

OI N1 : Analyser l'activité dans le système de production

Objectifs à évaluer	Points sur lesquels peut porter l'évaluation	Attendus
N11 : Situer l'activité dans son environnement socioprofessionnel et réglementaire	Caractéristiques de la transformation carnée et des produits de cette transformation Réglementation encadrant l'activité Organisations et institutions partenaires de l'exploitation (économiques, de développement, services de l'état...) Interactions entre l'activité de transformation et : - l'activité de production correspondante - le territoire et l'environnement socioéconomique de l'exploitation (amont, aval...)	Pour une exploitation donnée, - présentation de l'activité dans son cadre réglementaire et son environnement socioprofessionnel - présentation de la gamme de produits - description argumentée des choix en fonction des caractéristiques de l'exploitation, du territoire et des objectifs de l'exploitant - identification argumentée des principales interactions de l'activité avec l'activité de production, description des conséquences sur la conduite de l'activité (organisation du travail, choix d'équipements...)

N12 : Analyser la conduite de l'atelier de transformation	Caractéristiques de la conduite de l'atelier et des moyens de production : - gestion du travail - gestion des achats, stockage - traitement et gestion des effluents et déchets - gestion des ressources (énergie, eau...) - gestion des bâtiments, installations, équipements - modes de commercialisation	Pour une exploitation donnée, présentation, justification et analyse critique de l'organisation de l'activité au regard de l'optimisation des moyens de production, des objectifs de l'exploitant et du respect de la sécurité et de l'environnement
N13 : Analyser les résultats technico-économiques de l'atelier	Indicateurs techniques et technico-économiques	Pour une exploitation donnée, - calcul et analyse d'indicateurs techniques et économiques - comparaison avec des références territoriales ou relatives au type de production

OI N2 : Mettre en œuvre les opérations liées à la conduite de l'atelier

Objectifs à évaluer	Points sur lesquels peut porter l'évaluation	Attendus
N21 : Caractériser les produits issus de la transformation	Produits carnés (crus, produits de charcuterie, plats cuisinés, produits secs) : nature, caractéristiques, méthodes de fabrication Réglementation s'appliquant aux produits carnés : définition du produit, étiquetage, transport, vente des produits, critères microbiologiques Signes de qualité : label, AB...	Présentation des principales caractéristiques des produits transformés sur l'exploitation
N22 : Raisonner la fabrication des produits carnés	Composition des matières premières, nature et rôle des ingrédients et additifs Composition des produits transformés Phénomènes microbiologiques et biochimiques à l'œuvre dans les transformations Principales étapes de la fabrication et de la conservation des produits carnés (variable selon produit et types de fabrication) : préparation de la matière première, opérations de transformation, traitements de stabilisation (froid, chaud, autres...) Nature et rôle des analyses sur la matière première et les produits en cours de transformation Principaux défauts et accidents de fabrication, origine et techniques de correction de ces défauts Sources de contamination et facteurs de développement des microbes	Présentation des étapes de la fabrication effectuée sur l'exploitation et mise en relation avec les phénomènes à l'œuvre Description et justification du rôle des contrôles effectués Analyse des principaux résultats techniques de l'atelier et mise en relation avec les éléments explicatifs liés à la matière première, à la fabrication ou à la conservation

	Principes et règles d'hygiène et de sécurité au travail - gestes professionnels à adopter et plan de nettoyage et de désinfection Notion de sécurité alimentaire, méthodes de gestion de la qualité	Rappel des principales règles et justification de l'intégration de l'hygiène et de la sécurité dans les pratiques professionnelles
N23 : Décrire l'agencement des locaux de fabrication et de stockage	Conception des locaux de transformation Paramètres techniques à respecter Caractéristiques des matériels utilisés pour le traitement des produits Normes et réglementation	Description des caractéristiques de la conception des locaux et des équipements et justification de leur importance dans le processus de fabrication Définition d'une organisation des locaux et des choix techniques en fonction des objectifs et des contraintes d'utilisation
N24 : Réaliser les opérations de transformation, de conservation et de stockage	Organisation et réalisation des travaux de la transformation de produits carnés : - évaluation de la qualité des matières premières - préparation des matières premières - transformation des produits - conservation, stockage et conditionnement Mise en œuvre des principes et règles d'hygiène et de sécurité, gestes professionnels	Pour trois opérations (cf. prescriptions), selon le cas : - justification des opérations et de l'organisation du travail choisie - maîtrise des gestes techniques - maîtrise de l'utilisation des matériels et installations dans le respect des règles de sécurité et d'hygiène - nettoyage, désinfection et entretien du matériel, des installations et des locaux - préservation de l'intégrité physique (gestes et postures de travail) - enregistrement de données - appréciation de la qualité du produit fini - Appréciation de la qualité du travail (d'un point de vue économique : perte matières, rendement de fabrication, rebuts... - respect des réglementations en vigueur

OI N3 : Réagir à une situation professionnelle qui nécessite une régulation

Dans une situation définie par l'équipe pédagogique à partir des éléments ci-dessous, on attend de la personne évaluée :

- qu'elle diagnostique la situation concernée
- qu'elle propose une évolution appropriée
- qu'elle en développe les différentes implications

Exemples de situation	Attendus
Situation qui a des conséquences sur la conduite de l'atelier et qui nécessite un ajustement : - modification dans les moyens de production (humains, matériels, financiers...), l'organisation du travail, le type de produit commercialisé - modification d'un aspect important de la transformation - changement de type de commercialisation - ...	Evaluation des conséquences sur la production et sur l'ensemble du système de production Proposition argumentée d'ajustement technique ou d'adaptation de la conduite de la production

UCT - P
OT: Conduire un atelier de vinification et d'élevage des vins

OI P1 : Analyser l'activité dans le système de production

OI P2 : Mettre en œuvre les opérations liées à la conduite de l'atelier

OI P3 : Réagir à une situation professionnelle qui nécessite une régulation

Prescriptions :

Tous les objectifs de deuxième rang doivent être évalués (OI 11, 12...).

Pour chaque objectif intermédiaire (OI) de rang 2, tous les items qui figurent dans la colonne 2 « points sur lesquels peut porter l'évaluation » ne seront pas obligatoirement évalués. La colonne 3 « attendus » précise la performance attendue lors de l'évaluation d'un point de la colonne 2.

L'UCT est construite pour un atelier de vinification associé à un atelier de production viticole. Elle pourra être adaptée à des ateliers de production de boissons fermentées comme le cidre associé à un atelier de production de pommes.

L'évaluation s'effectuera dans le cadre d'une exploitation de stage, d'apprentissage ou à défaut d'une exploitation de référence comportant une de ces productions et l'atelier de transformation correspondant. Les points sur lesquels porteront l'évaluation et les attendus seront adaptés en fonction des spécificités correspondantes.

L'évaluation de l'OI 24 portera sur la réalisation de 3 opérations en situation réelle de travail dont la nature est déterminée par l'équipe pédagogique.

L'OI 3 est un objectif qui vise à évaluer la capacité à réagir dans une situation où une régulation est nécessaire. L'évaluation sera faite au travers d'une ou des situations données en référence, adaptées au contexte. Au cas où ces situations de référence ne correspondraient pas à ce contexte, l'équipe enseignante pourra éventuellement proposer au jury une autre situation répondant au même objectif.

OI P1 : Analyser l'activité dans le système de production

Objectifs à évaluer	Points sur lesquels peut porter l'évaluation	Attendus
P11 : Situer l'activité dans son environnement socioprofessionnel et réglementaire	Réglementation encadrant l'activité Contrats de production et obligations liées à la contractualisation Organisations et institutions partenaires de l'exploitation (économiques, de développement, services de l'état...) Interactions entre l'activité et : - la conduite du vignoble - le territoire et l'environnement socioéconomique de l'exploitation (amont, aval...)	Pour une exploitation donnée, - présentation de l'activité dans son cadre réglementaire et son environnement socioprofessionnel - description argumentée des choix de conduite de l'activité - identification argumentée des principales interactions de l'activité avec le système de production et le territoire Description des conséquences sur la conduite de l'activité (organisation du travail, choix d'équipements...)

P12 : Analyser la conduite de l'atelier	<p>Caractéristiques de l'atelier Modes de commercialisation</p> <p>Moyens de production :</p> <ul style="list-style-type: none"> - gestion du travail à l'année et pendant les vendanges - gestion des achats, stockage - traitement et gestion des effluents et résidus de vinification - gestion des ressources (énergie, eau...) - gestion des bâtiments, installations, équipements <p>Composantes du système de prévention des risques</p>	<p>Pour une exploitation donnée, présentation, justification et analyse critique de l'organisation de l'activité au regard de l'optimisation des moyens de production, des objectifs de l'exploitant et du respect de la sécurité et de l'environnement</p>
P13 : Analyser les résultats technico-économiques de l'atelier	<p>Indicateurs techniques et technico-économiques</p>	<p>Pour une exploitation donnée,</p> <ul style="list-style-type: none"> - calcul et analyse d'indicateurs techniques et économiques - comparaison avec des références territoriales ou relatives au type de production

OI P2 : Mettre en œuvre les opérations liées à la conduite de l'atelier
--

Objectifs à évaluer	Points sur lesquels peut porter l'évaluation	Attendus
P21 : Caractériser les produits issus de la transformation	<p>Le vin : nature, composants, principes de fabrication</p> <p>Réglementation s'appliquant aux produits alcoolisés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - définition du produit, - obligations légales du vinificateur, - tenue des registres de cave - manipulations autorisées - déclaration de récolte, de stocks - titres de mouvement, - signes de qualité : AB, AOC, VQPRD.... 	<p>Présentation des principales caractéristiques des produits transformés sur l'exploitation</p>
P22 : Raisonner la vinification, l'assemblage et l'élevage des vins.	<p>Constituants physicochimiques du raisin Appréciation de la matière première en fonction de sa maturité et de son état sanitaire Phénomènes chimiques et biochimiques à l'œuvre dans les transformations du jus, des moûts et des vins</p> <p>Principales étapes de la vinification, de l'assemblage et de l'élevage Nature et rôle des analyses sur la matière première et les produits en</p>	<p>Description des éléments permettant de caractériser la matière première</p> <p>Présentation des étapes de la vinification et mise en relation avec les phénomènes à l'œuvre Description et justification du rôle des</p>

	<p>cours de transformation</p> <p>Principaux défauts et accidents de fermentation</p> <p>Principes et règles d'hygiène et de sécurité au travail, sources de contamination - gestes professionnels à adopter et plan de nettoyage et de désinfection</p> <p>Notion de sécurité alimentaire, méthodes de gestion de la qualité</p>	<p>contrôles effectués</p> <p>Analyse des principaux résultats techniques de l'atelier et mise en relation avec les éléments explicatifs liés à la vinification ou à la matière première</p> <p>Rappel des principales règles et justification de l'intégration de l'hygiène et de la sécurité dans les pratiques professionnelles</p>
P23 : Décrire l'agencement des locaux de vinification et d'élevage des vins	<p>Caractéristiques de la conception des locaux</p> <p>Paramètres techniques à respecter</p> <p>Caractéristiques des matériels et installations utilisés</p> <p>Normes, réglementations</p>	<p>Description des caractéristiques de la conception des locaux et des équipements et justification de leur importance dans le processus de fabrication</p> <p>Définition d'une organisation des locaux et des choix techniques en fonction des objectifs et des contraintes d'utilisation</p>
P24 : Réaliser les opérations de vinification, d'assemblage, d'élevage et de conditionnement	<p>Organisation et réalisation des opérations :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'encuvage - de suivi des vinifications - d'assemblage des cuvées - liées aux différents types d'élevage <p>Préparation et conditionnement des vins</p> <p>Mise en œuvre des principes et règles d'hygiène et de sécurité, gestes professionnels</p>	<p>Pour trois opérations (cf. prescriptions), selon le cas :</p> <ul style="list-style-type: none"> - justification des opérations et de l'organisation du travail choisie - maîtrise des gestes techniques - maîtrise de l'utilisation des matériels et installations dans le respect des règles de sécurité et de l'environnement - nettoyage, désinfection et entretien du matériel, des installations et des locaux - préservation de l'intégrité physique (gestes et postures de travail) - enregistrement de données - appréciation de la qualité et du rendement du travail - respect des réglementations en vigueur

OI P3 : Réagir à une situation professionnelle qui nécessite une régulation

Dans une situation définie par l'équipe pédagogique à partir des éléments ci-dessous, on attend de la personne évaluée :

- qu'elle diagnostique la situation concernée
- qu'elle propose une évolution appropriée
- qu'elle en développe les différentes implications

Exemples de situation	Attendus
<p>Situation qui a des conséquences sur la conduite de l'atelier et qui nécessite un ajustement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - modification dans les moyens de production (humains, matériels, financiers...), l'organisation du travail, le type de produit commercialisé - modification d'un aspect important de la transformation - changement de type de commercialisation - ... 	<p>Evaluation des conséquences sur la production et sur l'ensemble du système de production</p> <p>Proposition argumentée d'ajustement technique ou d'adaptation de la conduite de la production</p>

UCT - Q

OT: Conduire un atelier de transformation de produits végétaux

OI Q1 : Analyser l'activité dans le système de production

OI Q2 : Mettre en œuvre les opérations liées à la conduite de l'atelier

OI Q3 : Réagir à une situation professionnelle qui nécessite une régulation

Prescriptions :

Tous les objectifs de deuxième rang doivent être évalués (OI 11, 12...).

Pour chaque objectif intermédiaire (OI) de rang 2, tous les items qui figurent dans la colonne 2 « points sur lesquels peut porter l'évaluation » ne seront pas obligatoirement évalués. La colonne 3 « attendus » précise la performance attendue lors de l'évaluation d'un point de la colonne 2.

L'atelier de transformation de produits végétaux support d'évaluation est associé aux productions végétales dont les produits sont transformés. Selon que les produits transformés sont des fruits, des légumes, des fruits secs, des plantes aromatiques..., les produits de la transformation peuvent être des jus de fruits, des sirops, des confitures artisanales, des huiles ou encore des conserves.

L'évaluation s'effectuera dans le cadre d'une exploitation de stage, d'apprentissage ou à défaut d'une exploitation de référence comportant une de ces productions et l'atelier de transformation correspondant. Les points sur lesquels porteront l'évaluation et les attendus seront adaptés en fonction des spécificités correspondantes.

L'évaluation de l'OI 24 portera sur la réalisation de 3 opérations en situation réelle de travail dont la nature est déterminée par l'équipe pédagogique.

L'OI 3 est un objectif qui vise à évaluer la capacité à réagir dans une situation où une régulation est nécessaire. L'évaluation sera faite au travers d'une ou des situations données en référence, adaptées au contexte. Au cas où ces situations de référence ne correspondraient pas à ce contexte, l'équipe enseignante pourra éventuellement proposer au jury une autre situation répondant au même objectif.

OI Q1 : Analyser l'activité dans le système de production

Objectifs à évaluer	Points sur lesquels peut porter l'évaluation	Attendus
Q11 : Situer l'activité dans son environnement socioprofessionnel et réglementaire	<p>Nature de la transformation et des produits de cette transformation</p> <p>Réglementation encadrant l'activité</p> <p>Organisations et institutions partenaires de l'exploitation (économiques, de développement, services de l'état...)</p> <p>Interactions entre l'activité de transformation et :</p> <ul style="list-style-type: none">- l'activité de production correspondante	<p>Pour une exploitation donnée,</p> <ul style="list-style-type: none">- présentation de l'activité dans son cadre réglementaire et son environnement socioprofessionnel- présentation de la gamme de produits- description argumentée des choix en fonction des caractéristiques de l'exploitation, du territoire et des objectifs de l'exploitant- identification argumentée des principales interactions de l'activité avec l'activité de production, description des conséquences sur la conduite de l'activité (organisation du travail, choix d'équipements...)

	- le territoire et l'environnement socioéconomique de l'exploitation (amont, aval...)	
Q12 : Analyser la conduite de l'atelier de transformation	Caractéristiques de la conduite de l'atelier et des moyens de production : - gestion du travail - gestion des achats, stockage - traitement et gestion des effluents et déchets - gestion des ressources (énergie, eau...) - gestion des bâtiments, installations, équipements - modes de commercialisation	Dans une exploitation donnée, présentation, justification et analyse critique de l'organisation de l'activité au regard de l'optimisation des moyens de production, des objectifs de l'exploitant et du respect de la sécurité et de l'environnement
Q13 : Analyser les résultats technico-économiques de l'atelier	Indicateurs techniques, technico-économiques	Pour une exploitation donnée, - calcul et analyse d'indicateurs techniques et économiques - comparaison avec des références territoriales ou relatives au type de production

OI Q2 : Mettre en œuvre les opérations liées à la conduite de l'atelier

Objectifs à évaluer	Points sur lesquels peut porter l'évaluation	Attendus
Q21 : Caractériser les produits issus de la transformation	Produits transformés : nature, caractéristiques (organoleptiques, nutritionnelles...), méthodes de fabrication Réglementation s'appliquant aux produits transformés : définition du produit, critères microbiologiques, étiquetage, transport, vente des produits Signes de qualité : AB, IGP...	Présentation des principales caractéristiques des produits transformés sur l'exploitation
Q22 : Maîtriser la fabrication des produits transformés	Composition des matières premières, nature et rôle des ingrédients et additifs Composition des produits transformés Principales étapes du conditionnement, de la fabrication et de la conservation des produits (variable selon produit et types de fabrication) : préparation de la matière première, opérations de transformation et de conservation Nature et rôle des contrôles sur la matière première et les produits en cours de transformation	Présentation des étapes de la fabrication effectuée sur l'exploitation et mise en relation avec les phénomènes à l'œuvre Description et justification du rôle des contrôles effectués Analyse des principaux résultats techniques de l'atelier et mise en relation avec les éléments explicatifs liés à la matière première, à la fabrication ou à la conservation

	<p>Principaux défauts et accidents de fabrication, origine et techniques de correction de ces défauts</p> <p>Maîtrise de la sécurité alimentaire : sources de contamination, techniques de traçage des produits...</p> <p>Principes et règles d'hygiène et de sécurité au travail - gestes professionnels à adopter et plan de nettoyage et de désinfection</p> <p>Notion de sécurité alimentaire, méthodes de gestion de la qualité</p>	<p>Rappel des principales règles et justification de l'intégration de l'hygiène et de la sécurité dans les pratiques professionnelles</p>
<p>Q23 : Décrire l'agencement des locaux de fabrication et de stockage</p>	<p>Conception des locaux de transformation</p> <p>Paramètres techniques à respecter</p> <p>Caractéristiques des matériels utilisés pour le traitement des produits</p> <p>Normes et réglementation</p>	<p>Description des caractéristiques de la conception des locaux et des équipements et justification de leur importance dans le processus de fabrication</p> <p>Définition d'une organisation des locaux et des choix techniques en fonction des objectifs et des contraintes d'utilisation</p>
<p>Q24 : Réaliser les opérations de transformation, de conservation et de stockage</p>	<p>Organisation et réalisation des travaux de la transformation de produits :</p> <ul style="list-style-type: none"> - évaluation de la qualité des matières premières - préparation des matières premières - transformation des produits - conservation, stockage et conditionnement <p>Mise en œuvre des principes et règles d'hygiène et de sécurité, gestes professionnels</p>	<p>Pour trois opérations (cf. prescriptions), selon le cas :</p> <ul style="list-style-type: none"> - justification des opérations et de l'organisation du travail choisie - maîtrise des gestes techniques - maîtrise de l'utilisation des matériels et installations dans le respect des règles de sécurité et d'hygiène - nettoyage, désinfection et entretien du matériel, des installations et des locaux - préservation de l'intégrité physique (gestes et postures de travail) - enregistrement de données - appréciation de la qualité du produit fini - Appréciation de la qualité du travail - respect des réglementations en vigueur

OI Q3 : Réagir à une situation professionnelle qui nécessite une régulation

Dans une situation définie par l'équipe pédagogique à partir des éléments ci-dessous, on attend de la personne évaluée :

- qu'elle diagnostique la situation concernée
- qu'elle propose une évolution appropriée
- qu'elle en développe les différentes implications

Exemples de situation	Attendus
Situation qui a des conséquences sur la conduite de l'atelier et qui nécessite un ajustement : <ul style="list-style-type: none">- modification dans les moyens de production (humains, matériels, financiers...), l'organisation du travail, le type de produit commercialisé- modification d'un aspect important de la transformation- changement de type de commercialisation ...	Evaluation des conséquences sur la production et sur l'ensemble du système de production Proposition argumentée d'ajustement technique ou d'adaptation de la conduite de la production

UCT R
OT : Conduire un atelier de vannerie

OI R1 : Analyser l'activité de vannerie dans le système de production

OI R2 : Mettre en œuvre les opérations liées à la conduite de l'atelier

OI R3 : Réagir à une situation professionnelle qui nécessite une régulation

Prescriptions :

Tous les objectifs de deuxième rang doivent être évalués (OI 11, 12...).

Pour chaque objectif intermédiaire (OI) de rang 2, tous les items qui figurent dans la colonne 2 « points sur lesquels peut porter l'évaluation » ne seront pas obligatoirement évalués. La colonne 3 « attendus » précise la performance attendue lors de l'évaluation d'un point de la colonne 2.

L'évaluation aura comme support l'atelier vannier d'une exploitation de stage, d'apprentissage ou à défaut d'une exploitation de référence.

Les points sur lesquels porteront l'évaluation et les attendus seront adaptés en fonction des spécificités locales.

Les objets qui serviront de support à l'évaluation de l'OI 24 seront déterminés par l'équipe pédagogique.

L'OI 3 est un objectif qui vise à évaluer la capacité à réagir dans une situation où une régulation est nécessaire. L'évaluation sera faite au travers d'une ou des situations données en référence dans la colonne du milieu, adaptées au contexte. Au cas où ces situations de référence ne correspondraient pas à ce contexte, l'équipe enseignante pourra éventuellement proposer au jury une autre situation répondant au même objectif.

OI R1 : Analyser l'activité de vannerie dans le système de production

Objectifs à évaluer	Points sur lesquels peut porter l'évaluation	Attendus
R11 : Situer l'activité dans son environnement socioprofessionnel et réglementaire	<p>Caractéristiques de la transformation vannière et des produits de cette transformation</p> <p>Réglementation encadrant l'activité</p> <p>Organisations et institutions partenaires de l'exploitation (économiques, de développement, services de l'état...)</p> <p>Interactions entre l'activité de transformation et :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'activité de production correspondante - le territoire et l'environnement socioéconomique de l'exploitation (amont, aval...) 	<p>Pour une exploitation donnée,</p> <ul style="list-style-type: none"> - présentation de l'activité dans son cadre réglementaire et son environnement socioprofessionnel - présentation de la gamme des produits - description argumentée des choix en fonction des caractéristiques de l'exploitation, du territoire et des objectifs de l'exploitant <p>- identification argumentée des principales interactions de l'activité avec l'activité de production, description des conséquences sur la conduite de l'activité (organisation du travail, gestion du temps de travail, choix d'équipements...)</p>

R12 : Analyser la conduite de l'atelier de vannerie	Caractéristiques de la conduite de l'atelier et moyens de production : - gestion du travail - gestion des achats, stockage - détermination des matériaux - gestion des ressources (énergie) - gestion des bâtiments, installations, équipements, outillage - organisation du poste de travail - modes de commercialisation	Pour une exploitation donnée, présentation, justification et analyse critique de l'organisation de l'activité de transformation au regard de l'optimisation des moyens de production, des objectifs de production et du respect de la sécurité et de l'environnement
R13 : Analyser les résultats technico-économiques de l'atelier	Indicateurs techniques et technico-économiques Conformité aux normes Temps de travaux	Pour une exploitation donnée, - calcul et analyse d'indicateurs techniques et économiques - comparaison avec des références sectorielles

OI R2 : Mettre en œuvre les opérations liées à la conduite de l'atelier

Objectifs à évaluer	Points sur lesquels peut porter l'évaluation	Attendus
R21 : Caractériser les produits de vannerie	Produits vanniers : nature, conception de la gamme de produits, principes de fabrication Réglementation s'appliquant aux produits vanniers : définition du produit, obligations légales du vannier, Signes de qualité : marque collective, appellation territoriale	Présentation des principales caractéristiques des produits vanniers transformés sur l'exploitation
R22 : Raisonner la fabrication des produits de vannerie	Identification des objets à fabriquer Connaissances des osiers et de leur comportement au travail Eléments composant un produit vannier Principales étapes de fabrication : Identification des points de travail et de leur combinaison, dimension des objets à réaliser, choix du type de fabrication... Nature et rôle des contrôles sur la matière première et les produits en cours de fabrication Principaux défauts de fabrication Organisation du travail Principes et règles de sécurité au travail Gestes professionnels à adopter, ergonomie au travail	Présentation des étapes de la fabrication Description et justification du rôle des contrôles effectués Analyse des principaux résultats techniques de l'atelier et mise en relation avec les éléments explicatifs liés à la fabrication ou à la matière première Rappel des principales règles et justification de l'intégration de la sécurité dans les pratiques professionnelles

R23 : Décrire l'agencement des locaux de fabrication et de stockage	Caractéristiques de la conception des locaux (espace et volume) Paramètres techniques à respecter Caractéristiques des matériels et installations utilisés Normes, réglementations	Description des caractéristiques de la conception des locaux et des équipements et justification de leur importance dans le processus de fabrication Définition d'une organisation des locaux et des choix techniques en fonction des objectifs et des contraintes d'utilisation
R24 : Réaliser les objets de vannerie	Organisation et réalisation des travaux de vannerie : des brins d'osier à la transformation en produits vanniers conformes aux exigences du marché Mise en œuvre des principes et règles de sécurité, gestes professionnels	Pour trois objets, selon le cas (cf. prescriptions) : - justification des opérations et de l'organisation du travail choisie - maîtrise des gestes techniques et du temps de travail - maîtrise de l'utilisation des matériels et installations dans le respect des règles de sécurité et de l'environnement - nettoyage et entretien du matériel, des installations et des locaux - préservation de l'intégrité physique (gestes et postures de travail) - enregistrement de données - appréciation de la qualité du travail - élaboration de fiche de fabrication - respect des réglementations en vigueur

OI R3 : Réagir à une situation professionnelle qui nécessite une régulation

Dans une situation définie par l'équipe pédagogique à partir des éléments ci-dessous, on attend de la personne évaluée :

- qu'elle diagnostique la situation concernée
- qu'elle propose une évolution appropriée
- qu'elle en développe les différentes implications

Exemples de situation	Attendus
Situation qui a des conséquences sur la conduite de l'atelier et qui nécessite un ajustement : - modification dans les moyens de production (humains, matériels, financiers...), l'organisation du travail, le type de produit commercialisé - modification d'un aspect important de la transformation - changement de type de commercialisation - ...	Evaluation des conséquences sur la production et sur l'ensemble du système de production Proposition argumentée d'ajustement technique ou d'adaptation de la conduite de la production

UCT - S
OT : Gérer les équipements de l'exploitation agricole

OI S1 : Analyser la gestion des équipements de l'exploitation agricole

OI S2 : Mettre en œuvre les opérations liées à la conduite d'un chantier

OI S3 : Réagir à une situation professionnelle qui nécessite une régulation

Prescriptions :

Tous les objectifs de deuxième rang doivent être évalués (OI 11, 12...).

Pour chaque objectif intermédiaire (OI) de rang 2, tous les items qui figurent dans la colonne 2 « points sur lesquels peut porter l'évaluation » ne seront pas obligatoirement évalués. La colonne 3 « attendus » précise la performance attendue lors de l'évaluation d'un point de la colonne 2.

La notion d'équipements intègre les installations, aménagements de bâtiments, matériels, et outillage de l'exploitation agricole.

La gestion des équipements support d'évaluation est associée à un ou des atelier(s) de production.

Les points sur lesquels porteront l'évaluation et les attendus seront adaptés en fonction des ateliers de production associés, des caractéristiques locales ou des possibilités offertes par l'exploitation de stage ou d'apprentissage. Ils pourront être adaptés à la gestion des bâtiments d'élevage dans le cas d'activités de production nécessitant des compétences spécifiques.

L'évaluation s'appuiera sur une exploitation de stage, d'apprentissage ou à défaut une exploitation de référence et pourra être réalisée en lien avec celle de l'atelier de production correspondant.

L'évaluation de l'OI 21 pourra porter sur un autre type d'équipement dont le choix est fonction de la production support et pourra s'effectuer parmi bâtiments, installations, aménagements spécifiques, équipements de stockage.

L'OI 3 est un objectif qui vise à évaluer la capacité à réagir dans une situation où une régulation est nécessaire. L'évaluation sera faite au travers d'une ou des situations données en référence, adaptées au contexte. Au cas où ces situations de référence ne correspondraient pas à ce contexte, l'équipe enseignante pourra éventuellement proposer au jury une autre situation répondant au même objectif.

OI S1 : Analyser la gestion des équipements en lien avec le système de production de l'exploitation agricole

Objectifs à évaluer	Points sur lesquels peut porter l'évaluation	Attendus
<p>S11 : Présenter les équipements de l'exploitation agricole</p>	<p>Réglementation encadrant l'activité</p> <p>Modes d'équipement (individuel, copropriété, CUMA...)</p> <p>Equipements utilisés dans la conduite des productions : matériels, installations....</p> <p>Interactions entre les équipements et :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les autres composantes du système de production (bâtiments, main d'œuvre...) - le territoire et l'environnement de l'exploitation 	<p>Pour une exploitation donnée,</p> <ul style="list-style-type: none"> - présentation des principaux modes d'équipements présents dans l'environnement de l'exploitation et des atouts et contraintes pour l'exploitation - présentation des principaux équipements de l'exploitation utilisés pour la mise en œuvre des productions et justification des choix techniques en lien avec les enjeux de production - justification des choix effectués de modes d'équipement en lien avec le contexte et les objectifs de l'exploitant - identification argumentée des principales interactions de la gestion des équipements avec le système de production et le territoire <p>Description des conséquences sur la conduite des productions (organisation du travail, choix d'équipements...)</p>
<p>S12 : Analyser l'organisation de l'atelier d'entretien de l'exploitation</p>	<p>Caractéristiques de l'atelier d'entretien (conception, normes...)</p> <p>Raisonnement de l'aménagement/organisation du local et des besoins en outillage</p> <p>Gestion du travail</p> <p>Gestion des consommables et des fluides (achat, utilisation, stockage, élimination)</p> <p>Stockage des carburants et lubrifiants, réglementation</p>	<p>Pour une exploitation donnée,</p> <ul style="list-style-type: none"> - évaluation des besoins en bâtiment pour le remisage et la maintenance des agroéquipements de l'exploitation - présentation et justification des besoins en équipements et consommables de l'atelier en fonction de l'environnement socioprofessionnel et territorial, des équipements et matériels de l'exploitation et des choix de niveau d'entretien retenus, du stockage des carburants et lubrifiants - présentation des caractéristiques principales de l'atelier d'entretien permettant l'optimisation des moyens de production dans le respect de la sécurité et de l'environnement
<p>S13 : Analyser les charges liées aux équipements de l'exploitation</p>	<p>Suivi de l'entretien des équipements</p> <p>Indicateurs techniques et technico-économiques</p> <p>Poids des équipements dans la gestion financière de l'exploitation</p> <p>Financement des investissements</p> <p>Gestion des contraintes énergétiques : production et utilisation d'énergies renouvelables – gestion des gaz à effet de serre</p>	<p>Pour une exploitation donnée,</p> <ul style="list-style-type: none"> - calcul et analyse d'indicateurs techniques et économiques (charges de mécanisation, consommation de carburant, coûts d'utilisation d'un équipement...) - comparaison avec des références territoriales <p>Présentation des principes de production d'énergies renouvelables</p> <p>Enumération des principales utilisations possibles sur une exploitation</p>

OI S2 : Mettre en œuvre les opérations liées à la conduite d'un chantier

Objectifs à évaluer	Points sur lesquels peut porter l'évaluation	Attendus
<p>S21 : Raisonner le choix et l'utilisation des équipements de l'exploitation</p>	<p>Connaissances scientifiques et techniques mobilisées en situation professionnelle : principes de base des liens entre énergie et travail, fonctionnement des moteurs, automatismes embarqués, agriculture de précision, évolutions technologiques</p> <p>Raisonnement du choix et de l'utilisation d'un automoteur tracteur, engin de manutention et de levage : caractéristiques et fonctions, maîtrise des consommations d'énergie</p> <p>Raisonnement du choix et de l'utilisation des matériels attelés : caractéristiques et fonctions, adaptation du tracteur aux différents travaux (liaison tracteur outil, puissance de traction), réglages, éléments de contrôle technique des machines et conformité des équipements</p> <p>Raisonnement de la conduite en sécurité sur route et dans les champs : - éléments de contrôle technique des machines et conformité des équipements - contraintes de sécurité liées aux équilibres et charges supportées - aspects réglementaires liés à la conduite d'engins (règles de base du code de la route, réglementation relative à la conduite d'engins, devoirs et responsabilités des conducteurs d'engins)</p> <p>Raisonnement du choix et de l'utilisation d'autres équipements (cf. prescriptions) : - bases techniques mobilisées - caractéristiques, fonctionnalité, réglementations (<i>à préciser par le centre en fonction du type d'équipement retenu</i>)</p> <p>Principes et règles de sécurité au travail, gestes professionnels à adopter</p>	<p>Pour trois types d'équipement d'une exploitation donnée dont un tracteur ou automoteur et en mobilisant les connaissances scientifiques et techniques adaptées,</p> <ul style="list-style-type: none"> - description argumentée des choix techniques d'investissement (niveau d'équipement, adaptation tracteur/outil...), de sa fonctionnalité, des principales contraintes et justification de leur prise en compte - identification des causes de surconsommation et des principales pratiques économiques - et pour une intervention précise, description argumentée des étapes de préparation de la machine, choix et justification des réglages effectués, indication des leurs incidences sur le fonctionnement du matériel, l'environnement et la qualité du travail réalisé, contrôle et étalonnage <p>Enumération des principales règles de conduite et de sécurité sur route et au champ:</p> <ul style="list-style-type: none"> - présentation des règles de base de la circulation sur route (signalisation obligatoire, règles fondamentales liées aux manœuvres particulières, règles particulières liées aux engins) - présentation des risques inhérents au fonctionnement de l'engin

<p>S22 : Réaliser la mise en œuvre d'un chantier</p>	<p>Organisation et réalisation d'un chantier</p> <p>Mise en œuvre des principes et règles de sécurité, gestes professionnels</p> <p>Dans le cas d'un bâtiment d'élevage : organisation et utilisation des installations et matériels spécifiques, maîtrise de l'ambiance ...)</p>	<p>Pour un chantier dans une exploitation donnée :</p> <ul style="list-style-type: none"> - identification des principaux objectifs du chantier liés à une production donnée - évaluation des besoins quantitatifs et qualitatifs du chantier - présentation et justification du choix du ou des équipements les mieux adaptés à la situation - présentation argumentée de la planification des activités de la main d'œuvre et de l'utilisation du ou des équipements en fonction des périodes favorables, des délais d'intervention et en lien avec les choix techniques de conduite de la production - analyse critique de la conduite adoptée et mise en relation avec l'itinéraire technique et les principaux résultats techniques de la production - rappel des principales règles et justification de l'intégration de l'hygiène et de la sécurité dans les pratiques professionnelles - présentation du système de sécurité mis en place
<p>S23 : Réaliser les opérations liées à l'entretien des équipements de l'exploitation</p>	<p>Organisation et réalisation de l'entretien courant d'un engin automoteur (contrôles des niveaux, des pressions, des dispositifs d'éclairage et de signalisation, vidanges, graissages, remplacements des filtres, pneumatiques...)</p> <p>Organisation et réalisation de l'aménagement et/ou de l'entretien des installations liées à un atelier de production donné (<i>à spécifier par le centre</i>)</p> <p>Organisation et réalisation des opérations liées aux travaux de soudure, travail du fer, travail avec d'autres matériaux et aux travaux de remplacement de petites pièces d'usure ou défectueuses</p> <p>Mise en œuvre des principes et règles de sécurité, gestes professionnels</p>	<ul style="list-style-type: none"> - présentation des différentes procédures d'entretien et de leurs incidences sur le fonctionnement du matériel - justification des opérations et de l'organisation du travail choisie - maîtrise de l'utilisation des équipements dans le respect des indications du constructeur, des règles de sécurité et de l'environnement - contrôle du résultat des opérations et vérification du fonctionnement des engins - appréciation de la qualité et du rendement du travail - maîtrise des gestes techniques et préservation de l'intégrité physique (gestes et postures de travail) - protection de l'utilisateur et de son environnement - respect de la réglementation de stockage des fluides et du traitement des fluides usagés - enregistrement de données - justification des opérations et de l'organisation du travail choisie - réalisation d'un assemblage, de petites réparations et/ou du remplacement de pièces d'usure dans le respect des règles de sécurité. - contrôle de la conformité des matériels utilisés - rangement et nettoyage des outils et de l'espace

		<ul style="list-style-type: none"> - maîtrise des gestes techniques et préservation de l'intégrité physique (gestes et postures de travail) - protection de l'utilisateur et de son environnement
S24 : Réaliser la conduite d'un engin agricole	<p>Conduite d'un automoteur (tracteur, engin de manutention et de levage) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - préparation à la mise en route et arrêt de l'engin en fin de chantier - conduite sur route et en situation de travail <p>Mise en œuvre des principes et règles de sécurité, gestes professionnels</p>	<ul style="list-style-type: none"> - présentation des précautions à prendre pour la mise en route et l'arrêt de l'engin - vérification de tous les points de contrôle et de sécurité - adaptation du poste de conduite - maîtrise des procédures de mise en route et d'arrêt en respectant les règles de sécurité liées aux biens et aux personnes - maîtrise de la conduite sur route et en situation de travail - maîtrise des règles générales de conduite et de celles spécifiques à l'engin (manœuvres élémentaires et éléments de conduite) - respect du code de la route et adaptation aux conditions de circulation - prise en compte de l'ensemble tracteur/outil, des risques liés à la situation de travail - maîtrise des gestes techniques et préservation de l'intégrité physique (gestes et postures de travail) - protection de l'utilisateur et de son environnement - respect des consignes de sécurité

OI S3 : Réagir à une situation professionnelle qui nécessite une régulation

Dans une situation définie par l'équipe pédagogique à partir des éléments ci-dessous, on attend de la personne évaluée :

- qu'elle diagnostique la situation concernée
- qu'elle propose une évolution appropriée
- qu'elle en développe les différentes implications

Exemples de situation	Attendus
<p>Situation qui a des conséquences sur la conduite de l'atelier et qui nécessite un ajustement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - modification dans les moyens de production (humains, matériels, financiers...), l'organisation du travail, les modes de conduite des productions, les techniques de travail des cultures - modification d'un aspect important dans l'utilisation des engins - objectif de réduction des charges de mécanisation - ... 	<p>Evaluation des conséquences sur la production et sur l'ensemble du système de production</p> <p>Proposition argumentée d'ajustement technique ou d'adaptation de la conduite de la production</p>

UCT - T

OT: Réaliser l'éducation et la préparation des jeunes chevaux en vue de leur utilisation

OI T1 : Analyser l'activité dans le système de production

OI T2 : Réaliser le débouillage du jeune cheval

OI T3 : Organiser la préparation du jeune cheval

OI T3 A : Organiser la préparation du jeune cheval en vue d'une utilisation dans le secteur des activités de sport, loisirs et travail

ou

OI T3 B : Organiser la préparation du jeune cheval en vue d'une utilisation dans le secteur des courses

OI T4 : Réagir à une situation professionnelle qui nécessite une régulation

Prescriptions :

Tous les objectifs de deuxième rang doivent être évalués (OI 11, 12...).

Pour chaque objectif intermédiaire (OI) de rang 2, tous les items qui figurent dans la colonne 2 « points sur lesquels peut porter l'évaluation » ne seront pas obligatoirement évalués. La colonne 3 « attendus » précise la performance attendue lors de l'évaluation d'un point de la colonne 2.

L'activité d'éducation et de préparation des jeunes chevaux support d'évaluation est associée à un atelier d'élevage équin. Elle porte sur la préparation et la mise en valeur d'un jeune cheval afin de le présenter dans des épreuves permettant d'étalonner sa valeur dans les différentes activités de sports, loisirs travail et courses.

L'évaluation s'effectuera dans le cadre d'une entreprise de stage, d'apprentissage ou à défaut d'une exploitation de référence. Sa mise en œuvre nécessite une cavalerie adaptée, notamment de jeunes chevaux.

Les points sur lesquels porteront l'évaluation et les attendus seront adaptés en fonction du type d'utilisation et des spécificités locales.

Les OI 1 et 2 sont communs aux secteurs des activités équestres et des courses.

L'OI 3 offre une déclinaison spécifique à chacun des deux secteurs. Le centre de formation choisira l'objectif correspondant à son champ d'activité.

L'évaluation de l'OI 3 se déroule en situation réelle de travail dont la nature est déterminée par l'équipe pédagogique.

L'OI 4 est un objectif qui vise à évaluer la capacité à réagir dans une situation où une régulation est nécessaire. L'évaluation sera faite au travers d'une ou des situations données en référence, adaptées au contexte. Au cas où ces situations de référence ne correspondraient pas à ce contexte, l'équipe enseignante pourra éventuellement proposer au jury une autre situation répondant au même objectif.

OI T1 : Analyser l'activité dans le système de production

Objectifs à évaluer	Points sur lesquels peut porter l'évaluation	Attendus
T11 : Situer l'activité dans son environnement socioprofessionnel et réglementaire	<p>Réglementation encadrant l'activité</p> <p>Contrats de mise en valeur du cheval et obligations liées à la contractualisation</p> <p>Place de l'activité dans la filière cheval</p> <p>Rôle des organismes partenaires dans le secteur des activités équestres ou des courses selon les cas</p> <p>Interactions entre l'activité et : - l'activité de production correspondante - le territoire et l'environnement socioéconomique de l'exploitation (amont, aval...)</p>	<p>Dans le contexte d'une entreprise de référence,</p> <ul style="list-style-type: none"> - présentation de l'activité dans son cadre réglementaire et son environnement socioprofessionnel - description argumentée des choix de conduite de l'activité - identification argumentée des principales interactions de l'activité avec le système de production et le territoire <p>Description des conséquences sur la conduite de l'activité (organisation du travail, choix d'équipements...)</p>
T12 : Analyser la conduite de l'activité	<p>Caractéristiques de l'atelier</p> <p>Modes de valorisation</p> <p>Moyens de production : - gestion du travail - gestion des achats, stockage - gestion des effluents - gestion des ressources (énergie, eau et gaz à effet de serre) - gestion des bâtiments, installations, équipements : conception des locaux, paramètres techniques, caractéristiques des matériels et installations utilisés, normes et réglementations</p>	<p>Dans une entreprise donnée, présentation, justification et analyse critique de l'organisation de l'activité au regard de l'optimisation des moyens de production, des objectifs de l'entreprise et du respect de la sécurité et de l'environnement</p>
T13 : Analyser les résultats technico-économiques de l'atelier	<p>Postes de charges et produits</p> <p>Indicateurs techniques, technico-économiques et de durabilité</p>	<p>Pour une entreprise donnée,</p> <ul style="list-style-type: none"> - identification, calcul et analyse des principaux indicateurs techniques et économiques (coût et produit des différentes étapes de la valorisation.....) - comparaison avec des références territoriales ou relatives au type d'activité

OI T2 : Réaliser le débouillage du jeune cheval

Objectifs à évaluer	Points sur lesquels peut porter l'évaluation	Attendus
T21 : Réaliser le bilan sanitaire et éducatif du jeune cheval	<p>Le jeune cheval : caractéristiques physiologiques, et comportementales liées à l'éducation et au travail</p> <p>Eléments de bilan sanitaire et éducatif</p>	<p>Présentation des principales caractéristiques du jeune cheval</p> <p>Analyse des principaux éléments d'un bilan sanitaire</p> <p>A partir d'un bilan sanitaire et éducatif, proposition d'un programme de soins et de débouillage adapté au cheval et à la discipline</p>
T22 : Maîtriser les techniques liées au débouillage et au suivi technique du jeune cheval	<p>Techniques de base du débouillage</p> <p>Organisation et réalisation du débouillage</p> <p>Suivi technique du jeune cheval : pansage, alimentation, santé, aplombs et ferrures</p> <p>Eléments de bilan et permettant l'évaluation des perspectives d'avenir du jeune cheval</p> <p>Principes et règles de bien-être animal et de sécurité au travail - gestes professionnels à adopter</p>	<p>Description et justification des techniques de débouillage</p> <p>Réalisation des différentes étapes du débouillage dans le respect des règles de sécurité de la personne et de l'animal</p> <p>Présentation argumentée de l'adaptation des rations, de l'état de santé du cheval</p> <p>Contrôle des aplombs et des ferrures</p> <p>Identification argumentée des principaux critères d'évaluation</p> <p>Analyse des principaux résultats techniques de l'atelier et mise en relation avec l'activité</p> <p>Rappel des principales règles et justification de l'intégration de la sécurité et du bien être animal dans les pratiques professionnelles</p>

OI T3 : Organiser la préparation du jeune cheval

L'évaluation sera organisée en lien avec le champ d'activité du centre de formation et portera au choix sur un des deux objectifs ci dessous :

OI T3 A : Organiser la préparation du jeune cheval en vue d'une utilisation dans le secteur des activités de sport, loisirs et travail

ou

OI T3 B : Organiser la préparation du jeune cheval en vue d'une utilisation dans le secteur des courses

OI T3 A : Organiser la préparation du jeune cheval en vue d'une utilisation dans le secteur des activités de sport, loisirs et travail

Objectifs à évaluer	Points sur lesquels peut porter l'évaluation	Attendus
<p>T31 A : Conduire les opérations de mise en condition et de préparation technique du jeune cheval</p>	<p>Techniques de mise en condition</p> <p>Organisation et réalisation de la mise en condition physique et de la préparation technique du jeune cheval</p> <p>Suivi technique des jeunes chevaux</p> <p>Mise en œuvre des principes et règles de sécurité, gestes professionnels</p>	<p>Justification du programme de travail retenu, des opérations et de l'organisation du travail choisie</p> <p>Maîtrise des gestes techniques en préservant l'intégrité physique</p> <p>Maîtrise de l'utilisation des matériels et installations dans le respect des règles de sécurité et de l'environnement</p> <p>Nettoyage, désinfection et entretien du matériel, des installations et des locaux</p> <p>Enregistrement de données</p> <p>Appréciation de la qualité et du rendement du travail</p> <p>Respect des réglementations en vigueur</p>
<p>T32 A : Conduire le travail d'entraînement du jeune cheval</p>	<p>Physiologie de l'effort et indicateurs de forme</p> <p>Organisation et réalisation du travail d'entraînement</p> <p>Suivi technique des jeunes chevaux</p> <p>Mise en œuvre des principes et règles de sécurité, gestes professionnels</p>	<p>Justification du programme de travail retenu, des opérations et de l'organisation du travail choisie</p> <p>Utilisation des paramètres permettant le contrôle de la forme du cheval et commentaires des résultats</p> <p>Maîtrise des gestes techniques en préservant l'intégrité physique</p> <p>Maîtrise de l'utilisation des matériels et installations dans le respect des règles de sécurité et de l'environnement</p> <p>Nettoyage, désinfection et entretien du matériel, des installations et des locaux</p> <p>Enregistrement de données</p> <p>Appréciation de la qualité et du rendement du travail</p> <p>Respect des réglementations en vigueur</p>
<p>T33 A : Réaliser l'engagement et la participation du cheval à une épreuve d'élevage</p>	<p>Conditions réglementaires et administratives liées à l'engagement</p> <p>Participation à une épreuve officielle d'élevage</p> <p>Mise en œuvre des principes et règles de sécurité, gestes professionnels</p>	<p>Réalisation d'un dossier d'inscription à une épreuve officielle d'élevage</p>

OI T3 B : Organiser la préparation du jeune cheval en vue d'une utilisation dans le secteur des courses

Objectifs à évaluer	Points sur lesquels peut porter l'évaluation	Attendus
<p>T31 B : Conduire les opérations de pré entraînement du jeune cheval</p>	<p>Techniques de mise en condition</p> <p>Méthodes de préentraînement en lien avec les différentes disciplines</p> <p>Organisation et réalisation du pré entraînement</p> <p>Suivi technique des jeunes chevaux</p> <p>Mise en œuvre des principes et règles de sécurité, gestes professionnels</p>	<p>Description argumentée de la méthode de préentraînement</p> <p>Justification du programme de travail retenu, des opérations et de l'organisation du travail</p> <p>Maîtrise des gestes techniques</p> <p>Maîtrise de l'utilisation des matériels et installations dans le respect des règles de sécurité et de l'environnement</p> <p>Nettoyage, désinfection et entretien du matériel, des installations et des locaux</p> <p>Préservation de l'intégrité physique (gestes et postures de travail)</p> <p>Enregistrement de données</p> <p>Appréciation de la qualité et du rendement du travail</p> <p>Respect des réglementations en vigueur</p>
<p>T32 B : Conduire les opérations d'entraînement du jeune cheval</p>	<p>Techniques et méthodes d'entraînement</p> <p>Choix d'un programme d'entraînement</p> <p>Organisation et réalisation de l'entraînement</p> <p>Suivi technique des jeunes chevaux</p> <p>Mise en œuvre des principes et règles de sécurité, gestes professionnels</p>	<p>Description de la méthode d'entraînement</p> <p>Justification du programme de travail retenu, des opérations et de l'organisation du travail choisie</p> <p>Maîtrise des gestes techniques</p> <p>Maîtrise de l'utilisation des matériels et installations dans le respect des règles de sécurité et de l'environnement</p> <p>Nettoyage, désinfection et entretien du matériel, des installations et des locaux</p> <p>Préservation de l'intégrité physique (gestes et postures de travail)</p> <p>Enregistrement de données</p> <p>Appréciation de la qualité et du rendement du travail</p> <p>Respect des réglementations en vigueur</p>
<p>T33 B : Réaliser l'engagement et la gestion de la carrière sportive du jeune cheval</p>	<p>Code des courses</p> <p>Règles d'engagement</p> <p>Principaux postes de charges et de produits aux différentes étapes de la valorisation</p> <p>Vente : réglementation, types de vente, critères de sélection</p> <p>Mise en exploitation : conditions de location, pension</p>	<p>Maîtrise de la réglementation et des procédures d'engagement</p> <p>Estimation des principaux coûts et produits</p> <p>A partir d'un cas concret, présentation argumentée :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des conditions et du choix d'un type de vente adaptée au jeune cheval, - d'une stratégie de carrière

OI T4 : Réagir à une situation professionnelle qui nécessite une régulation

Dans une situation définie par l'équipe pédagogique à partir des éléments ci-dessous, on attend de la personne évaluée :

- *qu'elle diagnostique la situation concernée*
- *qu'elle propose une évolution appropriée*
- *qu'elle en développe les différentes implications*

Exemples de situation	Attendus
Situation qui a des conséquences sur la conduite de l'atelier et qui nécessite un ajustement : <ul style="list-style-type: none">- modification dans les moyens de production (humains, matériels, financiers...), l'organisation du travail, le type de produit commercialisé- modification dans la commercialisation- incident ou modification dans le débouillage- modification dans la préparation du jeune cheval :- ...	Evaluation des conséquences sur la production et sur l'ensemble du système de production Proposition argumentée d'ajustement technique ou d'adaptation de la conduite de la production

UCT - U**OT : Conduire un atelier en vue de la multiplication du cheptel :
production d'essaims et de reines****OI U1 : Analyser l'activité dans le système de production****OI U2 : Mettre en œuvre les opérations liées à la conduite de l'atelier****OI U3 : Réagir à une situation professionnelle qui nécessite une régulation****Prescriptions :**

Tous les objectifs de deuxième rang doivent être évalués (OI 11, 12...).

Pour chaque objectif intermédiaire (OI) de rang 2, tous les items qui figurent dans la colonne 2 « points sur lesquels peut porter l'évaluation » ne seront pas obligatoirement évalués. La colonne 3 « attendus » précise la performance attendue lors de l'évaluation d'un point de la colonne 2.

L'évaluation concernera la production de reines et d'essaims d'une exploitation de stage, d'apprentissage ou à défaut une exploitation de référence. Les points sur lesquels porteront l'évaluation et les attendus seront adaptés en fonction des caractéristiques de l'atelier et des spécificités locales correspondantes.

L'évaluation de l'OI 22 portera sur la réalisation de 3 opérations en situation réelle de travail dont la nature est déterminée par l'équipe pédagogique.

L'OI 3 est un objectif qui vise à évaluer la capacité à réagir dans une situation où une régulation est nécessaire. L'évaluation sera faite au travers d'une ou des situations données en référence, adaptées au contexte. Au cas où ces situations de référence ne correspondraient pas à ce contexte, l'équipe enseignante pourra éventuellement proposer au jury une autre situation répondant au même objectif.

OI U1 : Analyser l'activité dans le système de production

Objectifs à évaluer	Points sur lesquels peut porter l'évaluation	Attendus
U11 : Situer l'activité de production son environnement socioprofessionnel et réglementaire	Modes de conduite de l'activité de sélectionneur multiplicateur de reines et ou de producteur d'essaim Réglementation encadrant l'activité Organisations et institutions partenaires de l'exploitation (économiques, de développement, services de l'état...) Interactions entre l'activité et : - les autres composantes du système d'exploitation (autres activités, main d'œuvre ...)	Pour une exploitation donnée : - présentation de l'activité dans son cadre et des moyens de production mis en œuvre - description argumentée des choix de conduite de l'activité - identification argumentée des principales interactions de l'activité avec le système de production et le territoire Description des conséquences sur la conduite de l'activité (organisation du travail, choix d'équipements ...)

	- le territoire et l'environnement socioéconomique de l'exploitation (amont, aval ...)	
U12 : Analyser l'organisation de la conduite de l'atelier	Caractéristiques de l'atelier : gestion des colonies, réseaux de commercialisation Moyens de production : - gestion du travail - gestion des approvisionnements (raisonnement des achats, stockage) - gestion des consommations d'énergies - gestion des bâtiments, installations, ruchers de fécondation et de production d'essaims, matériels : choix techniques, normes et réglementations, aménagement et organisation, contraintes d'utilisations	Pour une exploitation donnée, présentation justification et analyse critique de l'organisation de l'activité au regard de l'optimisation des moyens de production, des objectifs de l'exploitation et du respect de la sécurité et de l'environnement.
U13 : Analyser les résultats technico-économiques de l'atelier	Enregistrement des résultats techniques Indicateurs techniques et technico-économiques	Pour une exploitation donnée, - calcul et analyse d'indicateurs techniques et économiques (performance des élevages, coût de production,...) - comparaison avec des références territoriales

OI U2 : Mettre en œuvre les opérations liées à la conduite de l'atelier

Objectifs à évaluer	Points sur lesquels peut porter l'évaluation	Attendus
U21 : Raisonner la conduite de l'atelier	Détermination des objectifs de production et de la qualité recherchée des produits d'élevage Anatomie et physiologie de la reproduction Application de la génétique à l'élevage d'abeille Principes de l'amélioration génétique : mise en œuvre de plans de sélection, étude des modes de fécondation naturelle ou artificielle en fonction des objectifs Techniques d'élevage de reines, cellules, reines vierges, suivi de fécondation Techniques de production d'essaims et de paquets d'abeilles Techniques de remérage de colonies. Techniques de conduite de micro-colonies	Pour l'atelier de l'exploitation considérée : - identification des principaux objectifs de production de reines et d'essaims - présentation et justification des choix techniques de conduite pour au moins trois aspects de la conduite du cheptel - analyse critique des principaux résultats techniques de l'élevage (productivité de la ruche, mortalité...) mise en relation avec la conduite d'élevage - rappel des principales règles et justification de l'intégration de l'hygiène et de la sécurité dans les pratiques professionnelles

	<p>Evaluation de la qualité des produits d'élevage</p> <p>Ruchers : règles d'implantation, et organisation en fonction des choix et des méthodes de production</p> <p>Matériel d'élevage, principes de fabrication</p> <p>Risques liés à la production apicole</p> <p>Principes et règles d'hygiène et de sécurité au travail</p> <p>Gestes professionnels à adopter</p>	
<p>U22 : Réaliser les opérations liées à l'élevage et à la multiplication de cheptel</p>	<p>Planification des travaux d'élevage</p> <p>Organisation et réalisation des opérations liées à la sélection.</p> <p>Organisation et réalisation des opérations liées à la production de cellules royales et de reines.</p> <p>Organisation et réalisation des opérations liées à la production d'essaims et de paquets d'abeilles.</p> <p>Travaux de nettoyage, d'entretien et d'aménagement des bâtiments, des ruchers, des installations et des équipements.</p> <p>Mise en œuvre des principes et règles de sécurité, gestes professionnels</p>	<p>Pour trois opérations liées à la conduite de l'atelier :</p> <ul style="list-style-type: none"> - proposition et justification de l'organisation du travail - maîtrise des gestes techniques - maîtrise de l'utilisation des matériels et installations dans le respect des règles de sécurité et de l'environnement - sécurisation des interventions et des déplacements - nettoyage et entretien du matériel et des installations - préservation de l'intégrité physique (gestes et postures de travail) - enregistrement de données - appréciation de la qualité et du rendement du travail

OI U3 : Réagir à une situation professionnelle qui nécessite une régulation

Dans une situation définie par l'équipe pédagogique à partir des éléments ci-dessous, on attend de la personne évaluée :

- qu'elle diagnostique la situation concernée
- qu'elle propose une évolution appropriée
- qu'elle en développe les différentes implications

Exemples de situation	Attendus
<p>Situation qui a des conséquences sur la conduite de l'atelier et qui nécessite un ajustement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - modification dans les moyens de production (humains, matériels, financiers...), l'organisation du travail, le type de produit commercialisé - modification d'un aspect important de la conduite de l'élevage et de la multiplication - ... 	<p>Evaluation des conséquences sur la production et sur l'ensemble du système de production</p> <p>Proposition argumentée d'ajustement technique ou d'adaptation de la conduite de la production</p>

UCT - V
OT: Conduire une activité de service

OI V1 : Analyser l'activité dans le système de production et dans le territoire

OI V2 : Mettre en œuvre les opérations liées à la conduite de l'activité

OI V3 : Réagir à une situation professionnelle qui nécessite une régulation

Prescriptions :

Tous les objectifs de deuxième rang doivent être évalués (OI 11, 12...).

Pour chaque objectif intermédiaire (OI) de rang 2, tous les items qui figurent dans la colonne 2 « points sur lesquels peut porter l'évaluation » ne seront pas obligatoirement évalués. La colonne 3 « attendus » précise la performance attendue lors de l'évaluation d'un point de la colonne 2.

Sur une exploitation agricole, l'activité de service est conduite en complément de l'activité de production, dont elle peut parfois permettre de valoriser les produits ou le cadre. La nature des activités de service pouvant être développée sur un territoire est très diverse. En conséquence, les formateurs devront compléter le référentiel ci-dessous en l'adaptant à l'activité choisie.

L'évaluation s'effectuera dans le cadre d'une exploitation de stage, d'apprentissage ou à défaut d'une exploitation de référence comportant une de ces activités. Les points sur lesquels porteront l'évaluation et les attendus seront adaptés en fonction des spécificités correspondantes.

L'évaluation de l'OI 24 portera sur la réalisation de 2 opérations en situation réelle de travail dont la nature est déterminée par l'équipe pédagogique.

L'OI 3 est un objectif qui vise à évaluer la capacité à réagir dans une situation où une régulation est nécessaire. L'évaluation sera faite au travers d'une ou des situations données en référence, adaptées au contexte. Au cas où ces situations de référence ne correspondraient pas à ce contexte, l'équipe enseignante pourra éventuellement proposer au jury une autre situation répondant au même objectif.

OI V1 : Analyser l'activité dans le système d'exploitation

Objectifs à évaluer	Points sur lesquels peut porter l'évaluation	Attendus
V11 : Situer l'activité dans son environnement socioprofessionnel et réglementaire	<p>Caractéristiques des prestations offertes</p> <p>Réglementation encadrant l'activité</p> <p>Contrats de production et obligations liées à la contractualisation</p> <p>Organisations et institutions partenaires de l'exploitation (économiques, développement, services de l'état ou collectivités, réseaux professionnels...)</p> <p>Interactions entre l'activité et :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les autres composantes du système d'exploitation (atelier de production, main d'œuvre...) - le territoire et l'environnement 	<p>Pour une exploitation donnée,</p> <ul style="list-style-type: none"> - présentation de l'activité dans son cadre réglementaire et son environnement socioprofessionnel - description argumentée des choix de conduite de l'activité - identification argumentée des principales interactions de l'activité avec l'exploitation et le territoire - description des conséquences sur la conduite de l'activité (organisation du travail, choix d'équipements...)

	socioéconomique de l'exploitation (partenariat avec d'autres exploitations, valorisation du patrimoine local...)	
V12 : Analyser la conduite de l'atelier	<p>Caractéristiques de l'activité</p> <p>Moyens de production :</p> <ul style="list-style-type: none"> - gestion du travail - gestion des flux (matières premières, produits, déchets) - gestion des ressources (énergie, eau...) - modes et circuits de promotion et de commercialisation - gestion des bâtiments, installations, équipements : aménagement et organisation, choix techniques, normes et réglementations, contraintes d'utilisation 	Dans une exploitation donnée, présentation, justification et analyse critique de l'organisation de l'activité au regard de l'optimisation des moyens de production, des objectifs de l'exploitant et du respect de la sécurité des personnes accueillies de l'environnement et de la réglementation
V13 : Analyser les résultats technico-économiques de l'activité	<p>Indicateurs techniques et technico-économiques</p> <p>Impact de l'activité sur le développement du territoire</p>	<p>Pour une exploitation donnée,</p> <ul style="list-style-type: none"> - calcul et analyse d'indicateurs techniques et économiques - comparaison avec des références territoriales ou relatives au type d'activité - estimation de l'impact territorial de l'activité

OI V2 : Mettre en œuvre les opérations liées à la conduite de l'activité

Objectifs à évaluer	Points sur lesquels peut porter l'évaluation	Attendus
V21 : Caractériser le service produit	<p>Nature et caractéristiques des prestations et des publics concernés</p> <p>Réglementations s'appliquant aux prestations</p> <p>Territoire, réseaux professionnels dans lesquels s'insère l'activité</p>	Présentation des principales caractéristiques des prestations proposées sur l'exploitation
V22 : Raisonner la conduite de l'activité	<p><i>Il s'agit des bases techniques mobilisées, variables selon la nature des prestations offertes, à adapter par le centre. Par exemple :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - potentialités touristiques - notions de pédagogie - techniques de promotion et de communication - techniques de mise en valeur des produits - techniques d'accueil de public - techniques et étapes des activités de restauration - techniques et étapes des activités d'hébergement - techniques et étapes des activités liées au tourisme - techniques d'accompagnement, etc. 	<p>Présentation et justification des caractéristiques de la ou des prestations proposées sur l'exploitation et mise en relation avec les bases correspondantes</p> <p>Analyse des principaux résultats techniques de l'atelier et mise en relation avec les éléments explicatifs</p>

	<p>Organisation du travail</p> <p>Principaux risques liés à la conduite de l'activité</p> <p>Principes et règles d'hygiène et de sécurité au travail liés à la conduite de l'activité - gestes professionnels à adopter</p> <p>Éléments réglementaires et de sécurité liés aux activités ouvertes au public</p> <p><i>Notion de sécurité alimentaire le cas échéant</i></p> <p><i>Notions de bien-être animal le cas échéant</i></p>	<p>Rappel des principales règles relatives à la prestation et justification de l'intégration de l'hygiène et de la sécurité dans les pratiques professionnelles</p>
<p>V23 : Décrire l'agencement des bâtiments, installations et équipements nécessaires à l'activité</p>	<p>Caractéristiques de la conception des locaux, équipements et installations</p> <p>Paramètres techniques à respecter</p> <p>Réglementation</p>	<p>Description des caractéristiques de la conception des locaux équipements et des installations et de leur importance dans la réalisation de la prestation</p>
<p>V24 : Réaliser les travaux liés à l'activité de service</p>	<p>Organisation et réalisation des:</p> <ul style="list-style-type: none"> - travaux liés à l'activité, à préciser selon le cas : hébergement, restauration, activités de loisirs et/ou éducatives, activités d'accueil de public et d'animation de groupe, location d'équidés... - liées à la promotion et à la commercialisation <p>Dans le cas d'activités de loisirs équestres : opérations liées à l'entretien et à la mise en condition de la cavalerie</p> <p>Mise en œuvre des principes et règles de sécurité, gestes professionnels</p>	<p>Pour deux opérations (cf. prescriptions), selon le cas :</p> <ul style="list-style-type: none"> - justification des opérations et de l'organisation du travail choisie - maîtrise des gestes techniques - maîtrise de l'utilisation des matériels et installations dans le respect des règles de sécurité et d'hygiène - nettoyage et entretien du matériel, des installations et des locaux - préservation de l'intégrité physique (gestes et postures de travail) - respect de toutes les règles et réglementation visant la protection des publics accueillis - enregistrement de données - évaluation de la prestation offerte - respect des réglementations en vigueur

OI V3 : Réagir à une situation professionnelle qui nécessite une régulation

Dans une situation définie par l'équipe pédagogique à partir des éléments ci-dessous, on attend de la personne évaluée :

- *qu'elle diagnostique la situation concernée*
- *qu'elle propose une évolution appropriée*
- *qu'elle en développe les différentes implications*

Exemples de situation	Attendus
Situation qui a des conséquences sur la conduite de l'atelier et qui nécessite un ajustement : <ul style="list-style-type: none">- modification dans les moyens de production (humains, matériels, financiers...), l'organisation du travail, le type de produit commercialisé- - modification dans la commercialisation (débouchés, circuit de distribution)- opportunité de développement de l'activité- introduction d'une nouvelle prestation...	Evaluation des conséquences sur la production et sur l'ensemble du système de production Proposition argumentée d'ajustement technique ou d'adaptation de la conduite de la production

Unité Capitalisable d'Adaptation Régionale et à l'Emploi

BP REA

UCARE 1 : OT : à compléter		
<p>Prescriptions</p> <p>L'UCARE comporte une situation d'évaluation qui va permettre la validation des objectifs en situation professionnelle. Les éléments constitutifs de cette UCARE doivent être élaborés par le centre de formation et décrits dans les tableaux ci-dessous.</p>		
Objectifs à évaluer	Points sur lesquels peut porter l'évaluation	Attendus
Objectifs de raisonnement ou de réalisation		
Réagir à une situation professionnelle qui nécessite une régulation	<i>Dans une situation, définie par l'équipe pédagogique à partir des éléments ci-dessous, on attend de la personne évaluée :</i> <ul style="list-style-type: none"> - qu'elle diagnostique la situation concernée - qu'elle propose une action appropriée - qu'elle en développe les différentes implications 	
	Descriptif de la situation	Attendus

Unité Capitalisable d'Adaptation Régionale et à l'Emploi

BP REA

UCARE 2 : OT : à compléter		
<p>Prescriptions</p> <p>L'UCARE comporte une situation d'évaluation qui va permettre la validation des objectifs en situation professionnelle. Les éléments constitutifs de cette UCARE doivent être élaborés par le centre de formation et décrits dans les tableaux ci-dessous.</p>		
Objectifs à évaluer	Points sur lesquels peut porter l'évaluation	Attendus
Objectifs de raisonnement ou de réalisation		
Réagir à une situation professionnelle qui nécessite une régulation	<i>Dans une situation, définie par l'équipe pédagogique à partir des éléments ci-dessous, on attend de la personne évaluée :</i> <ul style="list-style-type: none"> - qu'elle diagnostique la situation concernée - qu'elle propose une action appropriée - qu'elle en développe les différentes implications 	
	Descriptif de la situation	Attendus

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

Arrêté du 2 octobre 2007 relatif à la création du brevet professionnel option « responsable d'exploitation agricole » selon la modalité des unités capitalisables

NOR : AGRE0767055A

Le ministre de l'agriculture et de la pêche,

Vu le code rural, notamment son livre VIII ;

Vu le décret n° 2007-1305 du 3 septembre 2007 modifiant la partie réglementaire du livre VIII du code rural et relatif aux diplômes technologiques et professionnels délivrés par le ministre de l'agriculture ;

Vu l'arrêté du 13 septembre 2007 relatif aux conditions de délivrance du brevet professionnel par la modalité des unités capitalisables ;

Vu l'avis de la commission professionnelle consultative des métiers de l'agriculture, de l'agro-industrie et de l'espace rural du 3 mai 2007 ;

Vu l'avis du comité technique paritaire central de la direction générale de l'enseignement de la recherche du 19 juin 2007 ;

Vu l'avis du Conseil national de l'enseignement agricole du 26 juin 2007,

Arrête :

Art. 1^{er}. – Il est créé un brevet professionnel option « responsable d'exploitation agricole ».

Art. 2. – Le référentiel du diplôme du brevet professionnel option « responsable d'exploitation agricole » est joint en annexe I. Il comporte un référentiel professionnel, un référentiel de compétences et un référentiel d'évaluation.

Art. 3. – Lorsque le brevet professionnel option « responsable d'exploitation agricole » est délivré selon la modalité des unités capitalisables, il s'obtient par la capitalisation de douze unités, dont :

Deux unités nationales générales : UCG 1 et UCG 2 ;

Six unités nationales professionnelles : UCP 1, UCP 2, UCP 3, UCP 4, UCP 5 et UCP 6 ;

Deux unités techniques choisies telles que prévues dans l'annexe I : UCT 1 et UCT 2 ;

Deux unités d'adaptation régionale à l'emploi (UCARE) proposées par les centres de formation habilités.

Art. 4. – Les candidats au brevet professionnel option « responsable d'exploitation agricole » doivent avoir suivi une formation générale, technologique et professionnelle d'une durée minimale de 1 200 heures, en centre et en milieu professionnel. Cette durée peut être réduite comme le prévoit l'article D. 811-165-5 du code rural, après positionnement des candidats.

Art. 5. – Un jury tel que prévu à l'article D. 811-165-7 est chargé de la validation des plans de formation et d'évaluation. Il veille à ce que les modalités d'évaluation soient en conformité avec celles prévues dans le référentiel du diplôme joint en annexe I.

Art. 6. – Les candidats au brevet professionnel option « responsable d'exploitation agricole » souhaitant bénéficier de la modalité d'évaluation par unités capitalisables doivent déposer, dans les délais fixés pour chaque session, leur dossier d'inscription auprès de la direction régionale de l'agriculture et de la forêt dont relève le centre de formation.

Art. 7. – L'annexe II du présent arrêté fixe la liste des diplômes et titres et la liste des unités capitalisables correspondantes du brevet professionnel option « responsable d'exploitation agricole » créé par la présent arrêté, acquises, respectivement, par équivalence.

Art. 8. – Le brevet professionnel option « responsable d’exploitation agricole » tel que prévu dans le présent arrêté est mis en place à compter du 1^{er} septembre 2008. A partir de cette date, les habilitations de centres de formation sont accordées pour le brevet professionnel option « responsable d’exploitation agricole » prévu dans le présent arrêté.

Art. 9. – Les candidats ayant suivi la totalité de la formation relative au référentiel du diplôme du brevet professionnel (option « responsable d’exploitation agricole ») sont dispensés du CACES (certificat d’aptitude à la conduite en sécurité) pour les catégories 1 et 9 définies dans les recommandations R. 372 de la Caisse nationale d’assurance maladie des travailleurs salariés, dans les conditions précisées aux alinéas suivants :

- conditions relatives à la formation dispensée dans l’établissement de formation : la formation pratique à la conduite en sécurité du ou des matériels des catégories concernées est assurée par l’établissement conformément au référentiel de formation et d’évaluation figurant dans les annexes des recommandations de la Caisse nationale d’assurance maladie des travailleurs salariés ;
- conditions relatives à l’évaluation réalisée dans l’établissement de formation : elle doit comporter une unité capitalisable d’adaptation régionale à l’emploi (UCARE) ou une unité capitalisable (UC) spécifiquement consacrée à la mise en oeuvre des agroéquipements ; les candidats doivent satisfaire aux conditions d’évaluation relatives à l’utilisation en sécurité et aux connaissances nécessaires conformément aux annexes des recommandations de la Caisse nationale d’assurance maladie des travailleurs salariés. Conformément aux annexes des recommandations visées, une attestation valant CACES est établie par le chef d’établissement de formation aux candidats répondant aux conditions définies ci-dessus.

Art. 10. – L’arrêté du 2 août 1990 modifié portant création et fixant les conditions de délivrance du brevet professionnel (option « responsable d’exploitation agricole ») est abrogé à compter du 1^{er} septembre 2008. L’arrêté du 11 mars 1997 modifiant l’arrêté du 2 août 1990 portant création et fixant les conditions de délivrance du brevet professionnel (option « responsable d’exploitation agricole ») est abrogé.

Art. 11. – A la date du 1^{er} septembre 2008, les candidats ayant obtenu au moins une unité capitalisable du brevet professionnel (option « responsable d’exploitation agricole ») institué par l’arrêté du 2 août 1990 modifié portant création et fixant les conditions de délivrance du brevet professionnel (option « responsable d’exploitation agricole ») peuvent faire valoir les unités capitalisables obtenues et valides pour l’obtention du brevet professionnel option « responsable d’exploitation agricole » tel que prévu dans le présent arrêté, selon les équivalences précisées dans l’annexe III.

Art. 12. – Le directeur général de l’enseignement et de la recherche et les directeurs régionaux de l’agriculture et de la forêt sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l’exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 2 octobre 2007.

Pour le ministre et par délégation :
*Le directeur général de l’enseignement
et de la recherche,*
J.-L. BUËR

ANNEXE I

L'annexe I peut être consultée au ministère de l'agriculture et de la pêche (DGER), 1^{ter}, avenue de Lowendal, 75700 Paris 07 SP, ou sur le site www.chlorofil.fr.

ANNEXE II

LISTE DES ÉQUIVALENCES ENTRE DES DIPLÔMES OU TITRES ET LES UC DU BPREA MIS EN PLACE PAR LE PRÉSENT ARRÊTÉ

DIPLÔMES	UC BP REA
Brevet professionnel agricole	2 UCARE
Brevet professionnel jeunesse et sport, pêche de loisir	UCG 1, 2 UCARE
Brevet professionnel jeunesse et sport, sports équestres	UCG 1, UCP 6, UCTA 6, 1 UCARE
Brevet professionnel, ministère de l'agriculture.	UCG 1, UCG 2, 2 UCARE
Baccalauréat professionnel agricole, toutes options - BTA	UCG 1, UCG 2, 2 UCARE
Baccalauréat professionnel, éducation nationale et BIT	UCG 1, 1 UCARE
Séries du baccalauréat général ou technologique	UCG 1
BTS éducation nationale – DUT	UCG 1, UCG 2
Autres diplômes de niveau III et plus	UCG 1, UCG 2
Docteur vétérinaire	UCG 1, UCG 2, UCP 2, 2 UCARE

ANNEXE III

LISTE DES ÉQUIVALENCES ENTRE LES UC DU BPREA CRÉÉ PAR L'ARRÊTÉ DU 2 AOÛT 1990 MODIFIÉ ET LE BPREA MIS EN PLACE PAR LE PRÉSENT ARRÊTÉ

UC DU BP REA ANCIEN 1990	UC DU BP REA RÉNOVÉ 2007
UC 1	UCT 1
UC 2	UCT 2 et UCP 3 et UCP 1
UC 3 et UC 5 et UC 6	UCG 1
UC 4	UCG 2
UC 7	UCP 2
UC 8	UCP 3 et UCP 4
UC 9	UCP 1 et UCP 6
UCARE « gestion du travail »	UCP 3
UCARE « commercialisation »	UCP 5
UCARE	UCARE